

Document  
de travail

# SCOT DE GASCOGNE

# Diagnostic de territoire

## 1<sup>ers</sup> éléments

*Version 1 - Décembre 2017*





## **Précautions méthodologiques**

*Le diagnostic du SCoT de Gascogne vise à éclairer les dynamiques territoriales (internes et externes) à l'œuvre et à identifier les enjeux du territoire ainsi que les défis à relever. Il s'inscrit dans les évolutions législatives liées au Grenelle de l'environnement, à la loi ALUR, la loi Notre, la loi de transition énergétique, etc...*

***Il s'agit là d'une 1<sup>ère</sup> version « martyre » du diagnostic du SCoT qui constitue un point d'avancement des éléments établis et de ceux restant à creuser. Cette 1<sup>ère</sup> version ne traite ainsi pas de l'ensemble des thématiques qui seront abordées dans le document final, mais seulement de celles qui ont été identifiées comme prioritaires pour cette première étape.***

***L'approche est de ce fait relativement thématique, car l'avancement partiel du diagnostic ne permet pas encore le croisement des dynamiques territoriales ni l'identification des enjeux du territoire du SCoT.***

*L'objectif reste néanmoins bien, à terme, d'établir un diagnostic stratégique et transversal qui, sans viser l'exhaustivité, permette la mise en lumière des tendances, des évolutions et des enjeux du territoire.*

# SOMMAIRE

(Les chapitres grisés correspondent aux éléments qui ne figurent pas dans cette première version du diagnostic et qui seront complétés dans les versions ultérieures)

## Préambule

Contexte réglementaire .....	p.6
Chiffres clés .....	p.8
Contexte territorial.....	p.9

## I- Une Gascogne patrimoniale

### 1.1 Valorisation et protection du patrimoine .....p.15

Accompagnement des paysages et du patrimoine bâti

Occupation du sol .....p.15

Consommation d'espace

Composantes naturelles : patrimoine naturel et biodiversité ; fonctionnement écologique et TVB

### 1.2 Valorisation des ressources .....p.23

Gestion de l'eau.....p.23

Gestion des espaces agricoles

Exploitation du sous-sol

Climat - Energie

### 1.3 Vulnérabilité des biens et des personnes

Santé et urbanisme

Préservation et amélioration de la qualité de l'air

Préservation et amélioration de la qualité de l'eau

Production et valorisation des déchets

Gestion des risques et nuisances (risques naturels et technologiques, nuisances sonores, dépollution des sols...)

### 1.4 Eléments de synthèse

## II- Une Gascogne habitée

### 2.1 Dynamiques démographiques.....p.39

Caractéristiques démographiques et évolution.....p.39

Migrations résidentielles.....p.44

Projections démographiques

### 2.2 Dynamiques socio-économiques.....p.48

Répartition territoriale de l'emploi .....p.48

Population active et conditions d'emplois.....p.52

Dynamiques sociales.....p.55

### 2.3 Habitat .....p.58

Caractéristiques et évolution du parc existant.....p.58

Dynamique du marché immobilier, construction neuve et parcours résidentiels

Zooms sur le QPV Grand Garros et les politiques d'amélioration du parc privé

Problématiques spécifiques : logement des personnes âgées et des jeunes ménages

### 2.4 Armature territoriale .....p.69

Aires urbaines et organisation du territoire.....p.69

Equipements et services .....p.72

### 2.6 Eléments de synthèse

## III- Une Gascogne active

### 3.1 Dynamiques économiques .....p.79

Caractéristiques du tissu économique .....p.79

Dynamiques des grandes fonctions .....p.83

Evolution de l'emploi salarié privé .....p.85

Espaces à vocation économique

Produits immobiliers d'entreprises

Zooms secteur aéronautique ; santé et silver économie ; activités agricoles spécifiques du territoire

Tourisme, culture

### 3.2 Commerce

Évolution de l'offre commerciale

Evolution des modes de vie et des stratégies commerciales

Zoom pôles majeurs

### 3.3 Accessibilité .....p.87

L'offre de transport.....p.87

Mobilités et modes de déplacements .....p.93

Numérique

### 3.4 Eléments de synthèse

## ANNEXES

Glossaire

**Sigles** .....p.98



# PREAMBULE



## Contexte réglementaire

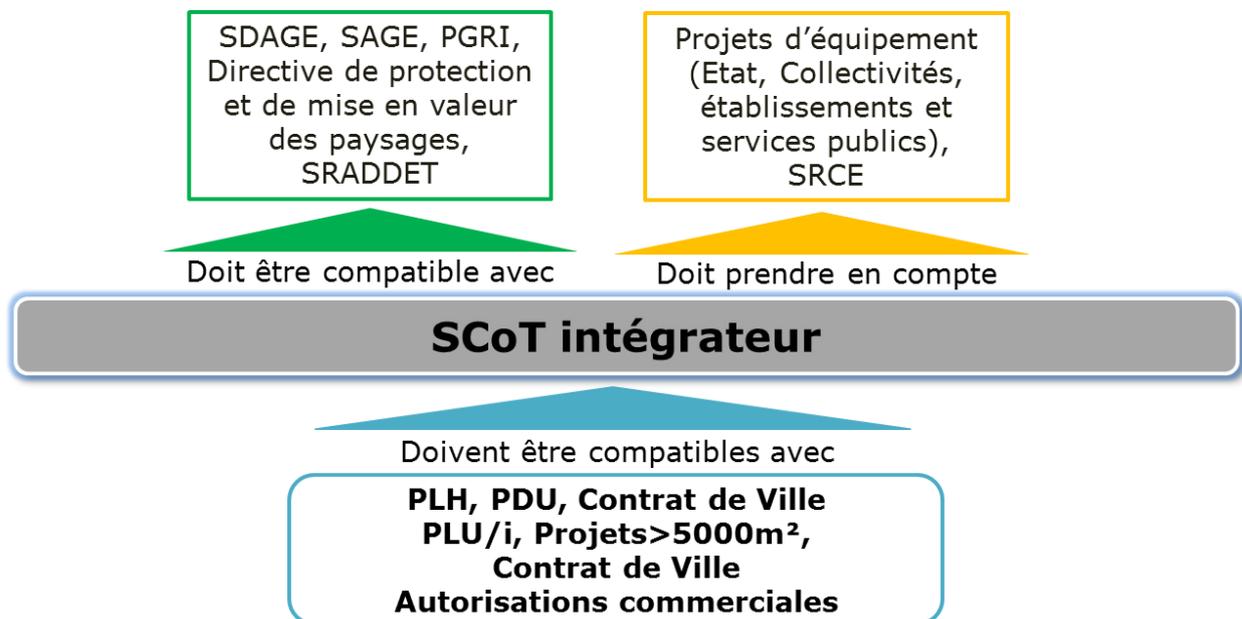
### Les évolutions législatives fondatrices des SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale, instauré par la loi SRU de 2000, a pour objectif de coordonner, dans l'espace et dans le temps, les différentes politiques publiques liées à l'aménagement du territoire. Il doit permettre de répondre aux problématiques d'inégalités sociales et territoriales, de dépendance, de pollution et de gaspillage de l'espace, héritées du développement des 40 dernières années. La refonte du développement territorial est envisagée à travers l'harmonisation et la mise en cohérence des politiques publiques à l'échelle d'un bassin de vie.

La loi de programmation du 3 août 2009, relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, a permis de placer l'environnement au cœur des politiques d'aménagement.

Avec les lois ENE (Engagement National pour l'Environnement), UH (Urbanisme et Habitat) et LME (Loi de Modernisation de l'Economie), le SCoT est devenu la "clé de voûte" des documents de planification en France et l'outil privilégié pour lutter contre l'étalement urbain et le changement climatique et pour préserver la biodiversité.

Les Lois ALUR et LAAF ont confirmé cette orientation de fond et ont renforcé le rôle du SCoT en tant que **document intégrateur** des différentes politiques nationales et régionales. Il est devenu l'unique document intégrant les documents de rang supérieur pour les PLU(i).



## Le SCoT, un document de planification stratégique et un outil de mise en cohérence des politiques publiques

Le SCoT constitue un document de planification stratégique et un projet de territoire qui détermine les grands équilibres entre les espaces agglomérés, les espaces à urbaniser, les espaces naturels agricoles et forestiers à préserver.

Il définit ainsi le cadre général à traduire dans les documents d'urbanisme locaux. Il a pour objet de fixer « les orientations générales de l'organisation de l'espace », de définir « des objectifs en matière d'habitat, de transports et de commerce » et de délimiter des « espaces agricoles naturels ou urbains à protéger ».

Le SCoT constitue ainsi un outil aux multiples dimensions :

> **Une dimension stratégique et politique** : il repose sur une vision stratégique et prospective du territoire à 20 ans. Il exprime en ce sens un projet politique visant à organiser le développement d'un territoire dans une dimension durable. Des ambitions sont formulées et des grands choix de développement sont opérés et hiérarchisés au regard de prévisions démographiques et économiques et des besoins identifiés pour l'avenir.

> **Une dimension spatiale et planificatrice** : il propose une stratégie globale d'aménagement durable du territoire. Établie au regard d'un

diagnostic fonctionnel, elle se traduit par l'affirmation de grands principes d'aménagement et la formalisation d'un modèle de développement et d'organisation des territoires qui guident les différentes politiques sectorielles (transports, habitat, développement commercial, ...) et dont les impacts sont évalués sur le plan environnemental.

> **Une dimension programmatique et opérationnelle** : le SCoT assure les grands équilibres spatiaux. Il fixe notamment les objectifs territorialisés en matière de logements, ainsi que des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de densité, de consommation économe de l'espace, de protection des espaces de biodiversité.

> **Une dimension institutionnelle et partenariale** : le SCoT renvoie à un processus de travail. Son élaboration itérative, concertée et multi-partenariale mobilise l'ensemble des élus et des techniciens des territoires concernés, ainsi que les Personnes Publiques Associées (État, Région, Département, Chambres consulaires, EPCI compétents en matière d'habitat et Autorités Organisatrices de la mobilité...). Un dialogue est également engagé avec la société civile par le biais de la concertation.

## La composition du dossier de SCoT

Le Scot se compose de trois ensembles de documents :

> **Le rapport de présentation** qui comprend un diagnostic territorial, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale, la justification des choix, les modalités d'analyse des résultats de l'application du SCoT, le résumé non technique. Il constitue à la fois un outil de connaissance du territoire et de ses enjeux, et un outil de prospective et d'évaluation environnementale.

A noter qu'il a été fait le choix que l'état initial de l'environnement ne fasse pas l'objet d'une écriture spécifique, mais qu'il fasse partie intégrante de la démarche de diagnostic.

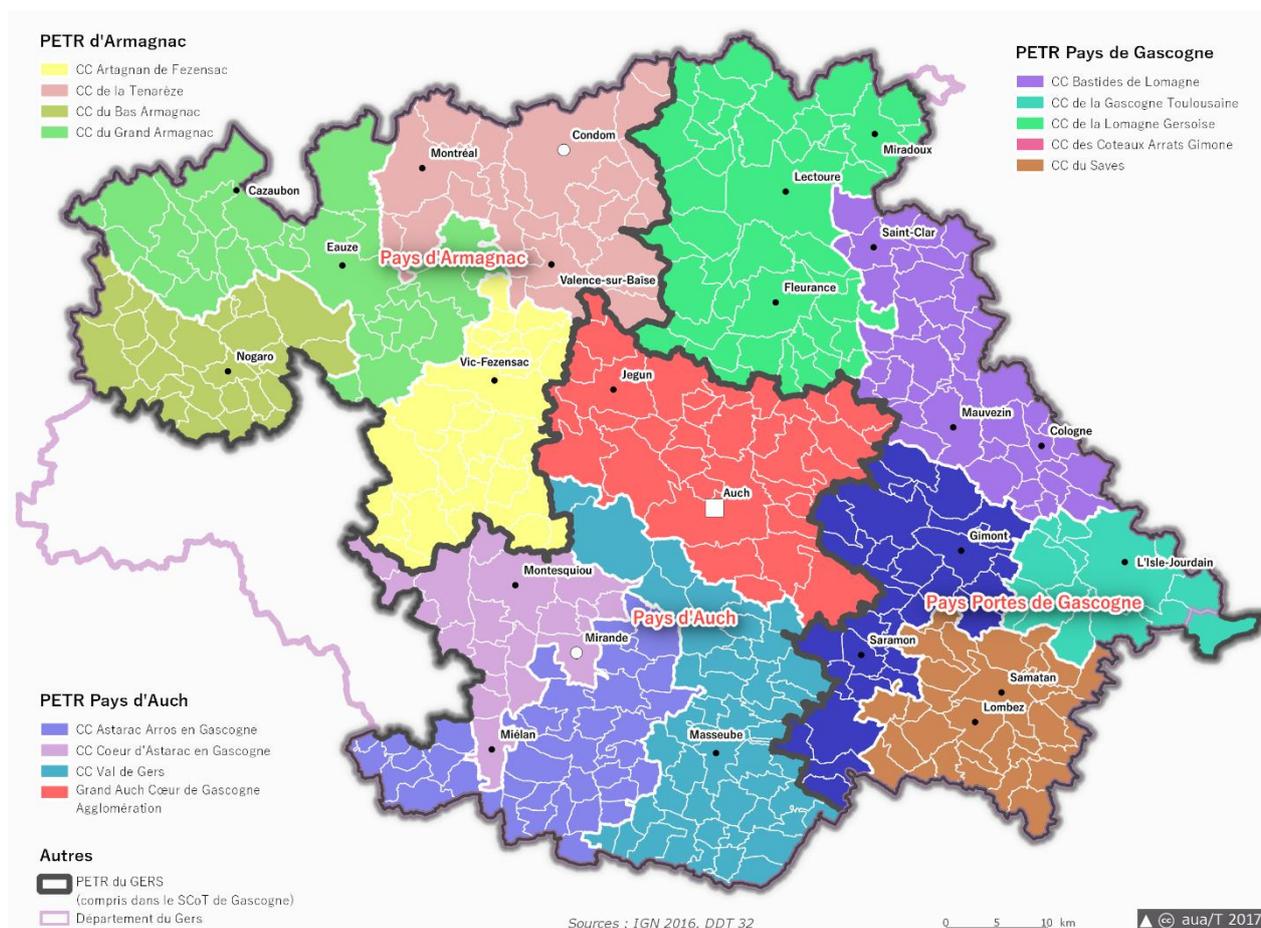
> **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui fixe une ambition politique pour le devenir du territoire à travers les grands choix stratégiques et les orientations en matière d'aménagement, d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements... Il ne s'impose pas juridiquement, mais fonde le DOO qui en précise les orientations.

> **Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** qui traduit concrètement les objectifs du PADD en objectifs et orientations opposables en matière de développement économique et commercial, d'habitat, d'équipements, de localisation des espaces ou sites naturels à protéger, de projets de développement, ....

# Chiffres clés du SCoT de Gascogne

3 PETR  
13 EPCI  
397 communes  
178 670 habitants  
32 habitants par km<sup>2</sup>  
65 440 emplois  
99 320 logements

## Les PETR et les EPCI du SCoT de Gascogne



## Contexte territorial

### Le périmètre et le syndicat mixte, structure porteuse du SCoT de Gascogne

Le SCoT de Gascogne constitue un SCoT de dimension départementale. Il couvre 3 PETR, 13 EPCI, 397 communes, soit 86% des communes du département du Gers et une commune du département de Haute-Garonne : Fontenilles.

Avec ses 5 600km<sup>2</sup>, il constitue le plus grand SCoT de France en superficie, et le 2<sup>ème</sup> en nombre de communes.

Il compte près de 180 000 habitants, et plus de 65 000 emplois. Son périmètre a été créé par arrêté préfectoral le 18 septembre 2014.

Le syndicat mixte du SCoT de Gascogne est chargé de son élaboration. Il offre un espace de dialogue et de débats entre les collectivités qui le composent tout au long du processus d'élaboration et assurera le suivi de sa mise en œuvre.

Intercommunalités	Population 2014
CC Artagnan de Fezensac	7 161
CC de la Tenarèze	14 961
CC du Bas Armagnac	8 506
CC du Grand Armagnac	13 166
<b>PETR d'Armagnac</b>	<b>43 794</b>
CC Bastides de Lomagne	11 112
CC de la Gascogne Toulousaine	20 345
CC de la Lomagne Gersoise	19 563
CC des Coteaux Arrats Gimone	10 421
CC du Savès	9 483
<b>PETR Pays Portes de Gascogne</b>	<b>70 924</b>
CC Astarac Arros en Gascogne	7 428
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	7 898
CC Val de Gers	9 002
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	38 580
<b>PETR Pays d'Auch</b>	<b>63 951</b>

### Les démarches de planification engagées sur le territoire

Des exercices de planification ont déjà été menés sur certaines parties du territoire, notamment à travers le SCoT des Coteaux du Savès, qui couvre 14 communes à cheval sur les départements du Gers et de la Haute-Garonne (Auradé, Beaupuy, Clermont-Savès, Castillon-Savès, Endoufielle,

Fontenilles, Frégouville, L'Isle-Jourdain, Lias, Marestaing, Monferran-Savès, Pujaudran, Razengues, Ségoufielle). Il a été approuvé en Comité Syndical le 15 décembre 2010.

Le périmètre du SCoT de Gascogne couvre celui du SCoT des coteaux du Savès.

### Les composantes du territoire retenues

Le SCoT de Gascogne est constitué d'une diversité de territoires dont les enjeux sont différents. Afin d'assurer un juste équilibre entre une maille intercommunale trop importante (13 EPCI) et une approche par PETR trop générale (3 PETR), il a été proposé de « découper » le territoire en cinq secteurs pour les démarches de « co-construction » du projet de SCoT, **Auch et l'Agglomération Auscitaine, l'Armagnac, l'Astarac, la Lomagne et le Savès-Toulousain.**

La constitution de ces composantes résulte de l'analyse du fonctionnement des territoires gersois et des problématiques qui les animent.

Issus de ces 5 secteurs, les élus du SCoT ont la volonté de développer une vision commune, dans le respect de leurs spécificités et de leurs projets, de défendre et porter cette vision d'une même voix auprès des instances départementales, régionales et nationales.

## Les 5 composantes du SCoT de Gascogne pour l'animation de la démarche



## Les projets de territoire

### A compléter dans la prochaine version

## L'ambition et les objectifs de la démarche de SCoT

La démarche commune d'élaboration du SCoT de Gascogne repose sur une méthodologie qui s'appuie sur les projets des PETR et des territoires qui les composent (communes, EPCI).

Une charte a été élaborée pour préciser les éléments de méthode permettant de construire le SCoT de Gascogne à partir des projets de territoires.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du SCoT de Gascogne s'articulent autour de cinq axes :

1- Construire un projet de territoire cohérent et partagé, fruit du dialogue entre les cinq composantes territoriales, concourant au dynamisme et à l'attractivité du Gers.

2- Assurer le développement harmonieux de chacune des composantes territoriales constitutives du territoire, en confortant chacune des entités territoriales et en prenant en compte leurs enjeux spécifiques : le renforcement du chef-lieu départemental au service de l'attractivité de

l'ensemble, la maîtrise des espaces sous l'influence du développement métropolitain ou en pression face au développement de l'accueil, le renouvellement de l'attractivité des territoires « hyper-ruraux ».

3- Conforter la solidarité et la cohésion.

4- Affirmer l'identité gersoise fondée notamment sur l'équilibre et la complémentarité entre les espaces urbains, ruraux, agricoles, forestiers et naturels ainsi que sur la valeur patrimoniale des paysages.

5- Promouvoir un développement maîtrisé et durable en satisfaisant les besoins économiques tout en assurant la mixité sociale, la qualité de l'environnement et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

## Dynamiques métropolitaines et démarches de coopérations

### Définition

La « **métropolisation** » est un processus de concentration de populations, d'activités, et de valeurs dans des ensembles urbains de grande taille. Lié à la globalisation de l'économie, à la généralisation des échanges de toute nature et à la transformation des modes de vie, ce processus socio-économique affecte la ville, à la fois dans ses formes et dans ses fonctions, à l'échelle régionale, nationale et

### L'influence de l'aire urbaine toulousaine et le phénomène de métropolisation

Le SCoT de Gascogne se présente comme un territoire à dominante rurale, structuré autour d'Auch et d'un ensemble de bourgs et de villages. Il se caractérise par une identité forte et un capital agricole, paysager, culturel, touristique et gastronomique.

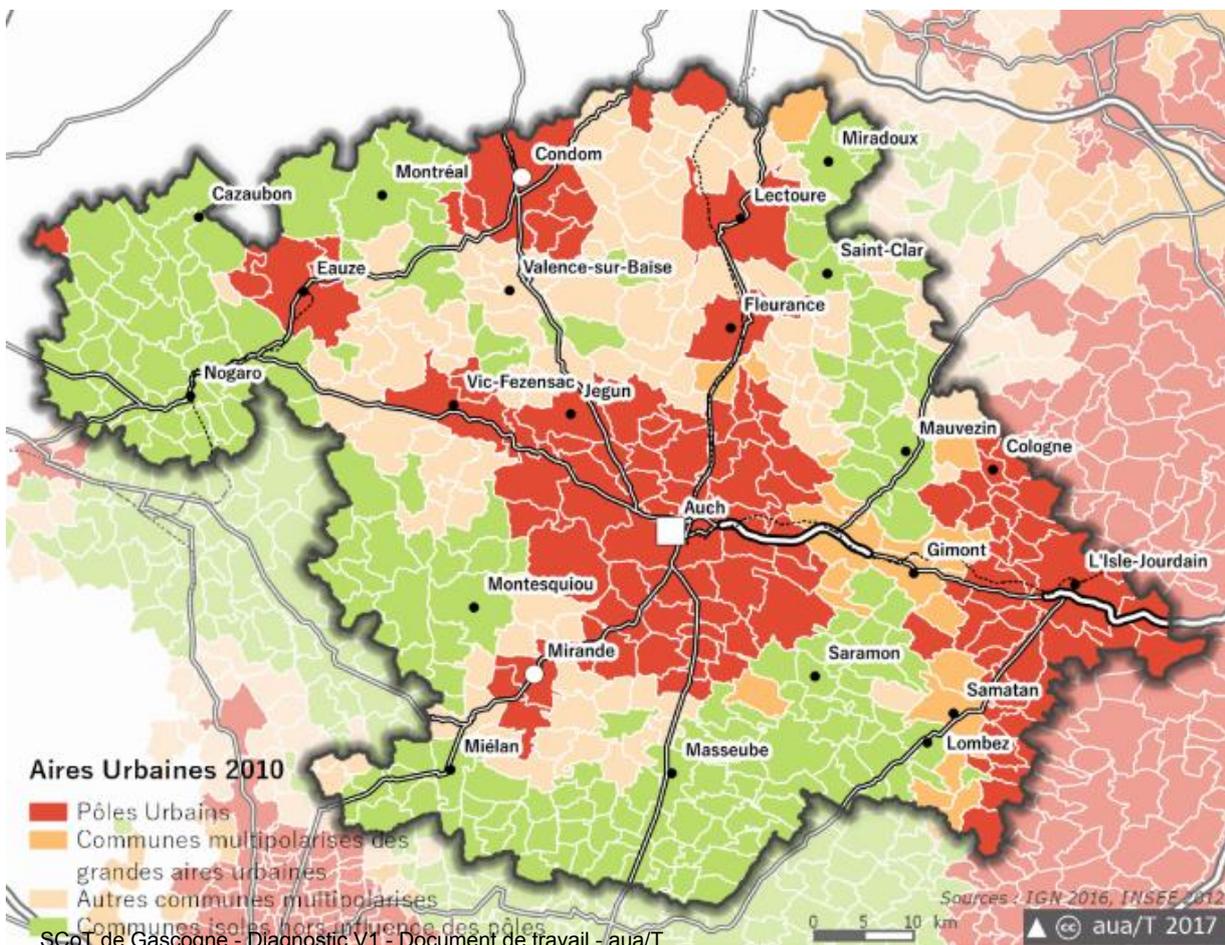
Après une longue période de déclin démographique, ce territoire connaît depuis les années 1980-90 une croissance démographique. Celle-ci est toutefois contrastée suivant les secteurs qui le composent, avec une augmentation significative de la population sur le Sud-Est, une croissance modeste ou nulle sur la plupart des autres secteurs du SCoT, et négative sur certains bourgs ou certains secteurs.

Cette évolution contrastée est à rattacher au phénomène de métropolisation constaté autour de la grande agglomération toulousaine qui connaît une croissance particulièrement soutenue depuis les années 1990.

Ce fort développement génère un phénomène de métropolisation entre Toulouse et les villes moyennes qui constituent le système multipolaire toulousain et qui sont entrées dans une dynamique d'attractivité et de polarisation : Montauban, Albi, Castres-Mazamet, Carcassonne, Foix-Pamiers, Saint-Gaudens et Auch.

C'est dans ce contexte territorial d'extension de l'aire urbaine toulousaine (38 communes du SCoT de Gascogne concernées) que de plus en plus d'interdépendances entre le territoire gersois et le territoire toulousain se développent, poussant au développement de relations basées sur la complémentarité et la réciprocité entre les territoires.

Aires urbaines - Source : Insee



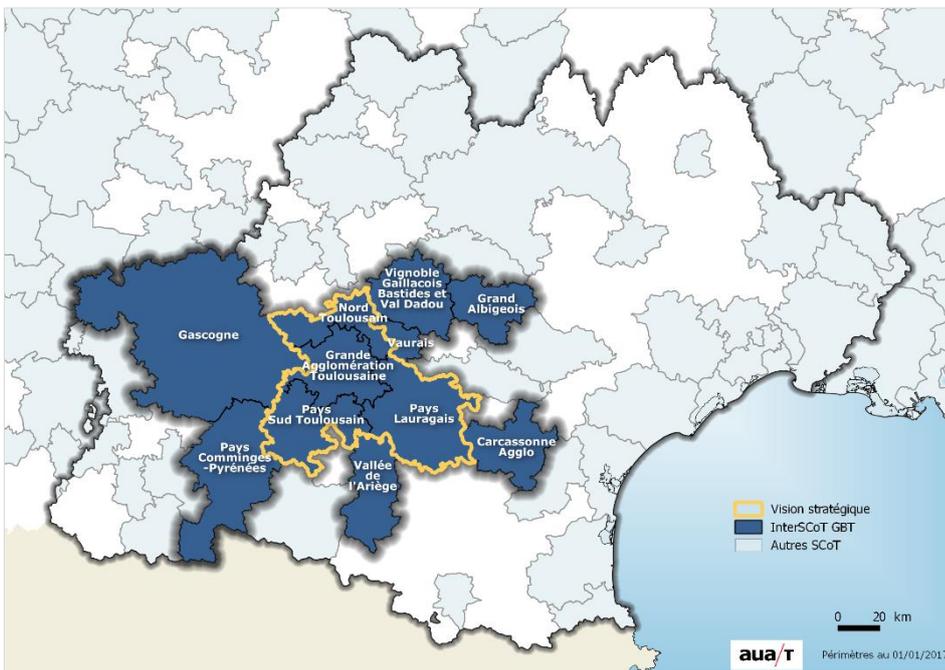
**L'interscot du grand bassin toulousain : la recherche de cohérence entre les SCoT**

Aux côtés des 10 autres SCoT du territoire métropolitain, le SCoT de Gascogne participe à l'interscot du grand bassin toulousain. Il s'agit d'une démarche de coopération volontaire qui vise à favoriser les échanges, à articuler les démarches de planification des collectivités territoriales, à définir des orientations et des principes d'aménagement du territoire cohérents et à rendre visible l'aire métropolitaine toulousaine à l'extérieur.

**Le système urbain toulousain et le dialogue métropolitain**

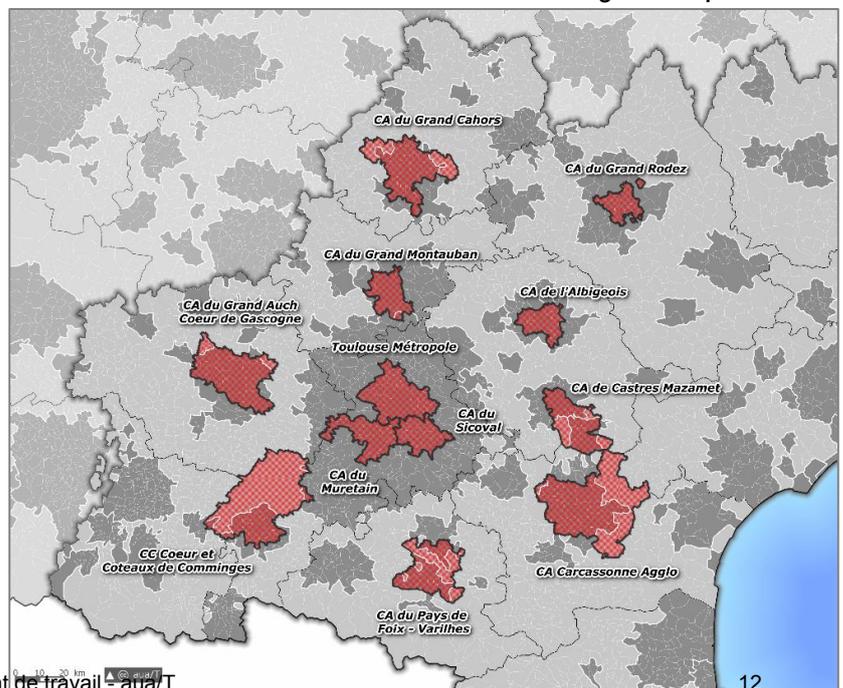
Dans un contexte de métropolisation se traduisant à la fois par la concentration des emplois dans les grandes villes comme Toulouse, et par le développement de lieux de résidence de plus en plus éloignés, les agglomérations proches de Toulouse ont choisi de coopérer à travers le « dialogue métropolitain ».

Ainsi, 12 intercommunalités adhèrent au « dialogue métropolitain » afin de partager des enjeux de développement urbain, et à terme, de définir des stratégies territoriales permettant notamment d'accroître leur rayonnement économique et d'améliorer l'accessibilité à Toulouse et aux principaux équipements et secteurs d'emploi.



Les 11 SCoT de l'interscot

**Les intercommunalités adhérentes du Dialogue Métropolitain**





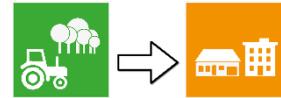
# GASCOGNE PATRIMONIALE





## 1.1 Valorisation et protection du patrimoine

### Occupation du sol



#### Ce qu'il faut retenir :

- Un territoire dominé par les espaces à vocation agricole
- Un couvert forestier morcelé, plus présent sur la partie ouest
- Un chevelu hydrographique structuré autour d'une dizaine de cours d'eau majeurs
- Un territoire marqué par le mitage de l'urbanisation
- Des espaces verts artificialisés révélateur d'une dilution de l'urbanisation
- Une banalisation accrue des tissus urbains, qui entraîne une perte d'identité et de qualité des paysages

#### Chiffres clés

**77%** d'espaces à vocation agricole

**16%** d'espaces naturels (dont surfaces en eau)

**7%** d'espaces artificialisés

**247 ha** prélevés par an sur les espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2006 et 2015

Face aux nombreux constats réalisés d'une consommation excessive d'espace, quel que soit les périmètres considérés (d'un échelon national au plus local), les lois pour la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, notamment la loi Grenelle 1, ont réaffirmé la nécessité d'assurer une « gestion économe des ressources et de l'espace ».

La loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite loi Grenelle 2, renforce en ce sens le rôle des documents d'urbanisme et porte le SCoT au statut de document d'urbanisme de référence en matière de « lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles [...] et contre l'étalement urbain ».

Le SCoT, outil de prospective pour la mise en œuvre d'une stratégie territoriale à l'échelle d'un bassin de vie, apparaît comme la clé de voute du dispositif de lutte contre une consommation excessive des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF).

En outre, dans son rapport de présentation, le SCoT « présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs ».

Le SCoT de Gascogne doit ainsi définir un équilibre entre développement urbain (habitat, mixte, économique, équipements, commerces...) et préservation de ces espaces par la construction d'un projet de territoire économe en espace en définissant des modalités de développement alternatives à la consommation d'espace et à l'étalement urbain.

#### L'occupation des sols, une image du territoire

L'analyse de l'occupation des sols, étape majeure dans la connaissance du territoire, fait référence à un portrait établi à un instant « T ».

Cette observation sur le SCoT de Gascogne, s'appuie sur une analyse des données de l'Occupation des Sols à Grande Echelle (OCS GE) produites en 2015 (millésime 2013) par l'Institut Géographique National (IGN).

Cette Base de Données vectorielle, en cours de développement à l'échelon métropolitain et des départements d'outre-mer, dont l'ancienne Région Midi-Pyrénées (8 départements) fut Région-pilote, doit s'inscrire à termes, comme le référentiel constituant le socle national pour l'élaboration des indicateurs de suivi en matière de consommation

d'espace, tel que voulu par le législateur dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU/i...).

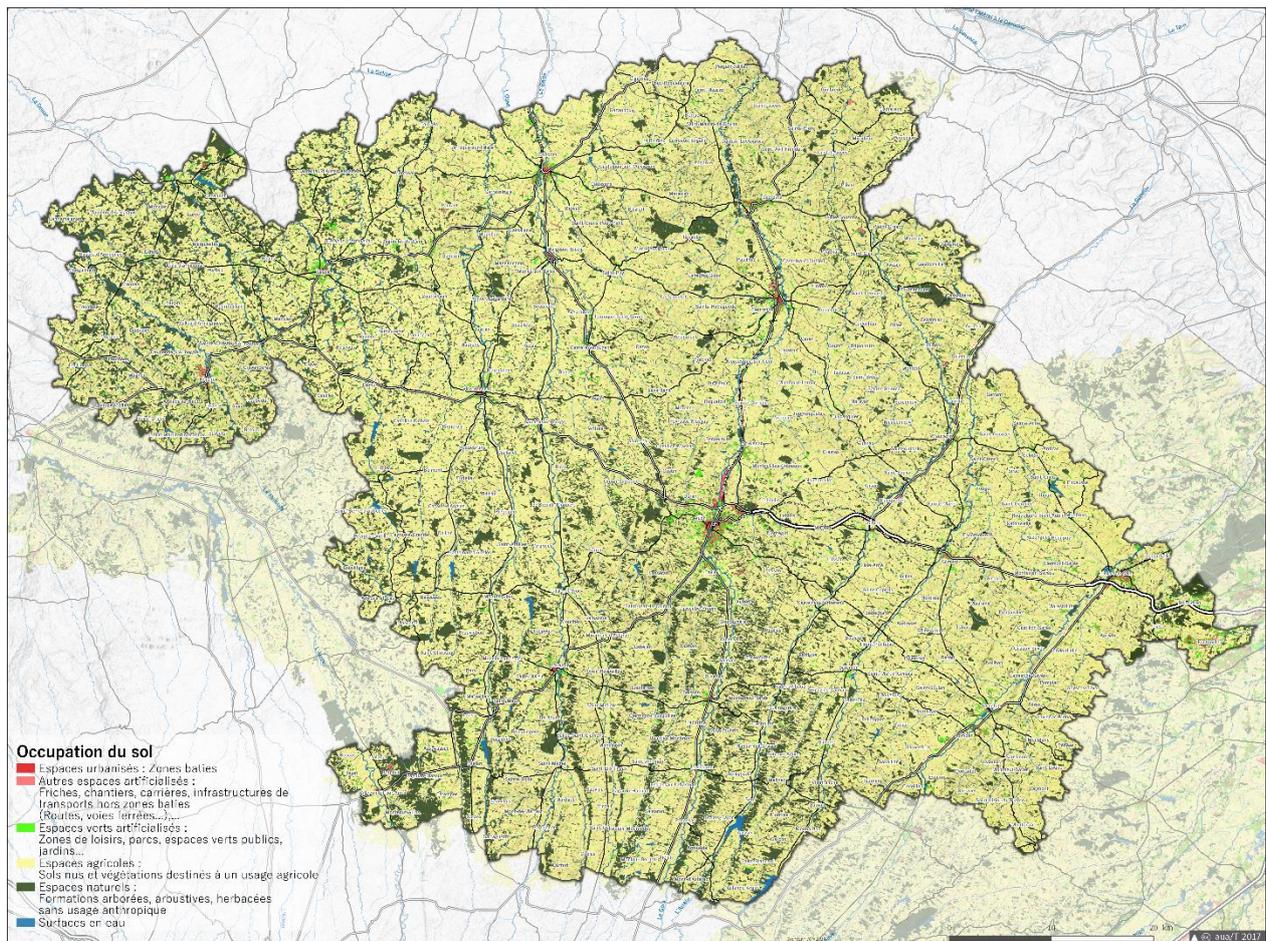
Toutefois, un important panel de sources, est mis à disposition pour apprécier l'occupation des sols et suivre ses évolutions ; néanmoins, cette base de données, homogène à l'échelle du territoire, la plus récente et la plus détaillée mise à disposition actuellement, permet de dresser un état des lieux, un « TO » pour de futures observations.

La connaissance établie avec l'appui de l'OCS GE permet la caractérisation du territoire en six types d'espaces, regroupés au sein de deux grandes familles, avec d'une part, les « espaces artificialisés » au sein desquels sont déclinés les « espaces urbanisés », les « espaces verts artificialisés », et « d'autres espaces artificialisés » mais également les « espaces non-artificialisés » composés des « espaces agricoles », des « espaces naturels » et des « surfaces en eau ».

Croisées avec des données exogènes (RGA, schéma départemental des espaces naturels sensibles...), la couverture du territoire révèle des éléments d'analyse d'ordre « quantitatif » et « qualitatif » permettant d'appréhender l'organisation spatiale du SCoT de Gascogne.

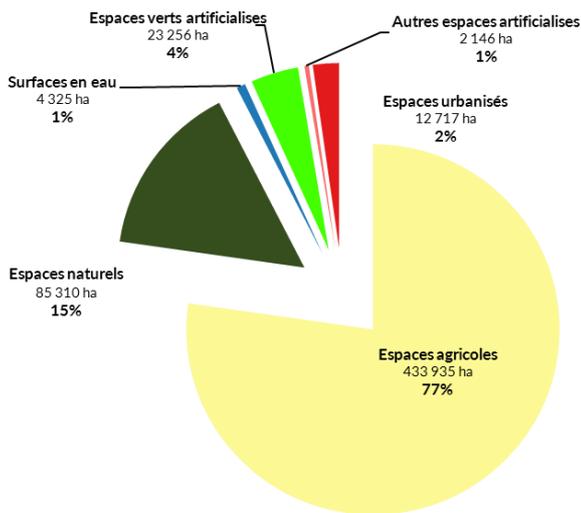
## SCoT de Gascogne : portrait de territoire

Source : aua/T, OCS GE IGN 2013



## Répartition des différents types d'espaces sur le SCoT de Gascogne

Source : aua/T, OCS GE IGN 2013



**Un territoire caractérisé par la prépondérance des espaces à vocation agricole, ponctué d'entités boisées de faible superficie**

### 7 hectares sur 10 sont occupés par des espaces à vocation agricoles

Les premiers éléments d'analyse de l'OCS GE mettent en exergue l'importance des espaces agricoles sur le SCoT de Gascogne avec une occupation de l'ordre de **77 %** du territoire, soit 433 935 ha sur 561 688 ha, relevant le caractère très rural.

Etendu entièrement sur les coteaux de Gascogne, ces secteurs agricoles vallonnés sont sillonnés par de nombreux cours d'eau selon un axe principal sud-nord.

Uniformément répartis sur l'ensemble du territoire, ils représentent respectivement 83 % des espaces du PETER des Pays Portes de Gascogne, 74 % du Pays d'Armagnac et 73 % du PETER du Pays d'Auch.

A l'échelle communautaire, des disparités sont cependant décelées. Les Communautés de Communes du Savès (85%), de la Lomagne Gersoise (84%), Bastides de Lomagne (83%), Coteaux Arrats Gimone (82%) bénéficient des taux de couvertures, par les espaces agricoles, les plus élevés du SCoT. Ces pourcentages apparaissent plus mesurés à l'ouest, sur les CC du Grand Armagnac (68%), du Bas Armagnac (70 %) ou encore la CC Cœur d'Astarac en Gascogne (70 %), à corrélérer principalement avec l'emprise forestière de ces secteurs.

La partie centrale (Communauté d'Agglomération du Grand Auch), et l'est, notamment la CC de la Gascogne Toulousaine, bien que les plus urbanisées, ne se trouvent pas pour autant dépourvu de ce type d'espace (77 % d'espaces à vocation agricole pour le Grand Auch et 79 % pour la Gascogne Toulousaine).

Les taux de couverture varient pour les autres intercommunalités entre 72 % et 80 % (cf. annexe, tableau par intercommunalité, de répartition des surfaces par types d'espace).

L'analyse communale du poids des espaces agricoles vient corroborer l'importance de leur empreinte ; la commune d'Auch, près de 22 000 habitants en 2014 (source Insee), bénéficie toujours de 57 % d'espaces agricoles.

Moins d'une dizaine de communes sur les 397 que compte le SCoT disposent proportionnellement d'une emprise inférieure à ce pourcentage, principalement liée à la présence d'espaces de nature (Monclar, Cazaubon, Lagardère, Pujaudran, Laguian-Mazous, Betplan, Montégut-Arros...).

De par la situation géographique du SCoT vis-à-vis des territoires limitrophes (grande agglomération toulousaine, agglomération d'Agen, de Mont-de-Marsan / d'Aire-sur-Adour... notamment), les espaces agricoles sont soumis depuis une à deux décennies, à une pression foncière forte qui se diffuse à l'ensemble des territoires périurbains et ruraux. Cette situation est à rapprocher de la croissance démographique et à la dynamique d'emploi de ces secteurs mais également à la croissance endogène du territoire.

Le développement de l'urbanisation en grande majorité au détriment des espaces agricoles, favorise la déstructuration du foncier agricole sous l'effet de la dilution des espaces urbanisés le long des axes de communication, de la création de nouvelles zones résidentielles, du mitage de l'urbanisation, de la réalisation d'infrastructures (routières...), de zones dédiées (zones d'activités, commerciales...), ce qui peut conduire à fragiliser la viabilité économique des exploitations.

Pour autant, l'activité agricole et les espaces cultivés restent bien présents sur l'ensemble des communes du SCoT.

Le fractionnement des parcelles agricoles au contact direct de l'urbain, peut s'avérer être une opportunité pour développer au sein du tissu urbain, des pratiques agricoles de proximité, de type maraichage, des jardins familiaux (circuits courts).

### Des espaces et des productions agricoles importantes et diversifiées

Ce vaste territoire, dès lors qu'il est abordé sous l'angle de son couvert agricole, se conjugue au pluriel.

La répartition de ces types de production est fonction de la nature variée des sols gersois. Ainsi, se rencontre, successivement :

- à l'est et au nord le domaine des grandes cultures ;
- à l'ouest, globalement, la culture de maïs ;
- au centre-ouest et au sud une forte concentration en élevage bovins ;
- au nord-ouest une forte implantation de vigne ;
- des élevages avicoles présents sur l'ensemble du territoire.

Le Gers apparaît comme le premier département français pour les surfaces d'oléagineux (tournesol et soja) et dispose d'un bon positionnement pour les productions avicoles (volailles labellisées, palmipèdes gras), les productions de semences, les surfaces en céréales et la production de vin (1<sup>er</sup> producteur viticole de la Région).

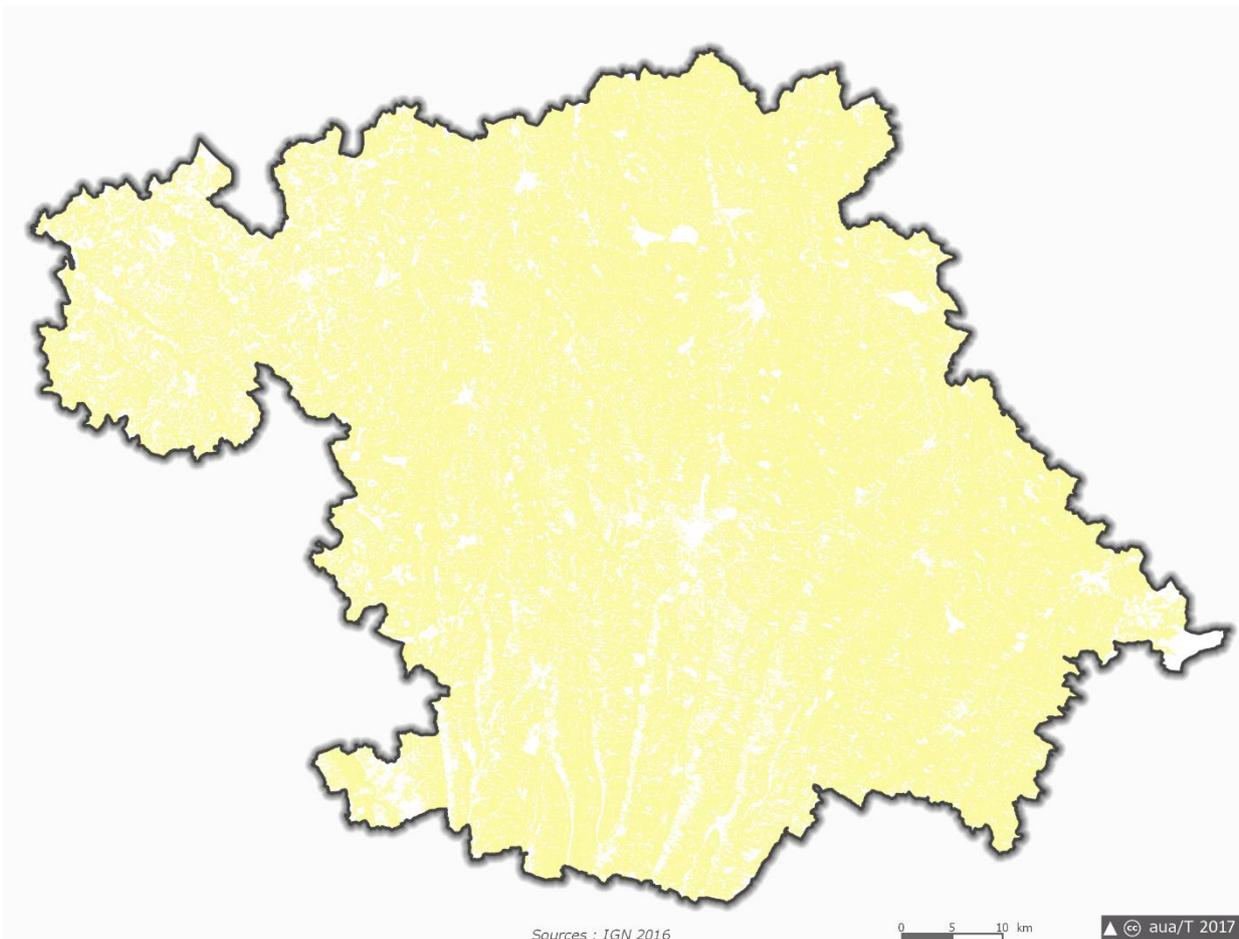
Une tendance s'opère au niveau départemental vers une diversification des activités agricoles (tourisme vert, développement de gîtes ruraux, accueil à la ferme, transformation des produits et vente à la ferme).

De la même manière, le développement de l'agriculture biologique et la valorisation croissante des appellations (Label rouge : volailles fermières de Gascogne, porc fermier du sud-ouest, AOP, IGP, AOC...) apportent une forte valeur ajoutée et une reconnaissance aux productions locales.

En complément de la photographie établie par l'OCS GE 2013, les dernières données issues du Recensement Général Agricole (RGA) permettent de caractériser la Surface Agricole Utile (SAU), qui couvre plus de 71 % du territoire en 2010 (cf. Gascogne patrimoniale - gestion des espaces agricoles).

#### Les espaces agricoles sur le SCoT de Gascogne

Source : aua/T, OCS GE IGN 2013

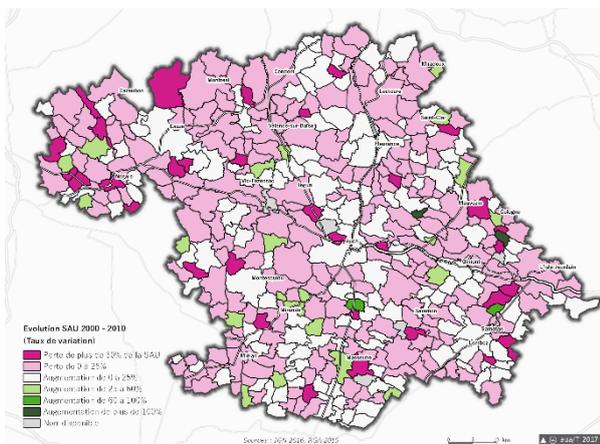


A l'instar des tendances observées au niveau national et départemental, la part de SAU est en baisse entre 2000 et 2010 (-3,8%), soit une perte directe de 15 900 ha, liée aux pressions foncières évoquées ci-avant et à la déprise agricole (friches, landes, boisements...) sur le reste du territoire ; les systèmes polyculture-élevage, viticulture et volaille étant les plus affectés par cette baisse (-5 % en moyenne). Inversement, la SAU augmente pour le maraîchage et le bovin lait (+ 3 à 5 % en 10 ans). Les exploitations occupent en moyenne une surface de 57 ha de SAU, superficie qui a fortement progressé au cours des dernières années.

Le recul le plus marqué s'enregistre sur le Pays d'Armagnac (-5,8 %, soit -7 000 ha) et plus particulièrement sur la CC du Grand Armagnac (-8%, soit -2 800 ha). Même si la CC Astarac Arros en Gascogne semble échapper à cette tendance (+ 1,7 %, soit + 427 ha), l'ensemble des intercommunalités voient leur SAU diminuer.

#### Evolution de la Surface Agricole Utile, entre 2000 et 2010, sur le SCoT de Gascogne

Source : IGN, RGA



#### Des espaces naturels omniprésents mais morcelés, dont l'étagement laisse apparaître des contrastes importants à l'échelle du SCoT

Bien moins présents sur le territoire, que les espaces agricoles, les espaces naturels couvrent néanmoins 15% du SCoT, soit 85 310 ha sur 561 690 ha.

Soumis à plusieurs influences climatiques et géographiques, le territoire du SCoT de Gascogne offre une grande diversité de milieux naturels.

Comprenant l'ensemble des espaces forestiers (peuplement de feuillus, conifères, ripisylves, formations arbustives...) et tout autre espace naturel sans usage économique (landes, sols nus...), leurs couvertures varient fortement à l'échelle des trois PETR.

Ainsi, le SCoT présente un double visage.

D'un côté, le Pays Portes de Gascogne, où les grandes cultures dominent les paysages, ne comptabilise que 10% d'espaces naturels, et de l'autre, les PETR Pays d'Auch et Pays d'Armagnac où ces espaces sont plus importants, respectivement 19% et 18%.

La forêt occupe une place non négligeable à l'échelle du SCoT.

Représentant 97% des espaces naturels, les espaces boisés revêtent différentes formes (nombreux petits bois, haies bocagères, ripisylves, sylviculture...). La quasi-totalité de la forêt gersoise est constituée de terrains privés ; les trois-quarts des propriétaires possédant moins d'un hectare.

Quelques forêts ou grands bois sont néanmoins présents, qui ponctuent et structurent le territoire (forêts de Berdoues, de Saint-Blancard, de Réjaumont, Bois d'Auch, de Bassoues, d'Aignan...). Au sud, sur les coteaux de l'Astarac, une dissymétrie est lisible entre versants courts, abrupts et boisés et versants agricoles, au relief aplani.

Des boisements de feuillus prépondérants sont référencés sur l'Armagnac et l'Astarac où se retrouvent des essences telles que les chênes, les charmes et encore les châtaigniers.

Les forêts domaniales et des collectivités représentent respectivement 1,8% (1 600 ha) et 2,8% (2 500 ha).

Les CC du Grand Armagnac (22%), Cœur d'Astarac en Gascogne et Val de Gers (22%), Astarac Arros en Gascogne et du Bas Armagnac (21%) sont les territoires où la part de ces espaces est la plus représentée.

De manière générale, le territoire du SCoT de Gascogne est partagé selon un axe nord-ouest / sud-est ; la partie ouest recevant les secteurs les plus densément boisés, la partie est celle où les espaces forestiers sont les moins présents. C'est dans sa partie septentrionale (CC de la Lomagne Gersoise) que les espaces naturels sont les plus clairsemés (9%), ainsi qu'au sud-est sur la CC du Savès (8%).

A l'échelle communale, les couvertures forestières peuvent osciller de 1% (Lalanne, Pis... sur la CC Lomagne Gersoise) à 38% pour la commune de

Pujaudran, sud de la forêt de Bouconne (CC de la Gascogne toulousaine), à 39% pour Lagardère (CC de la Ténarèze), à 44% à Montclar (CC Grand Armagnac) et culminer à 52% sur la commune de Betplan au Sud (CC Astarac Arros en Gascogne).

Les espaces naturels restants (3%) dessinent des milieux ouverts, liées aux pratiques culturelles notamment, des prairies de fauche ou de pâture, des pelouses calcaires sèches, des landes et fourrés qui présentent un intérêt varié pour la faune et la flore.

L'ensemble de ces espaces naturels participent à la qualité des paysages et des écosystèmes et constituent un habitat privilégié pour de nombreuses espèces floristiques : Orchis Lactées, Tulipe sauvage, Nigelle de France, Anémone Coronaire, Jacinthe de Rome et faunistiques : Busard cendré, Milan Noir, Aigle botté, Héron pourpré, Triton marbré, Cistude d'Europe... (cf. Gascogne patrimoniale : patrimoine naturel et biodiversité).

### Un réseau hydrographique dense réparti sur tout le territoire

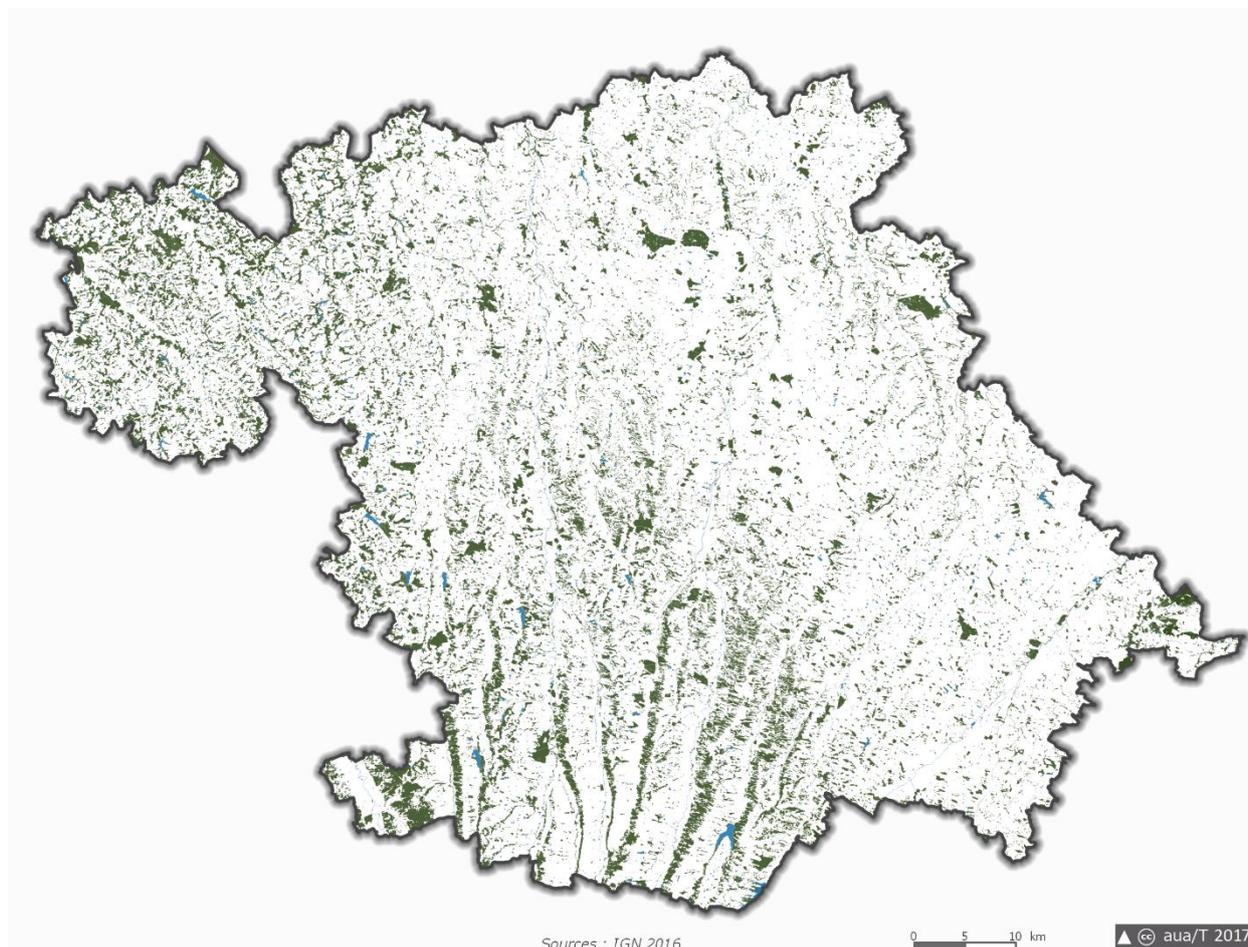
Le chevelu hydrographique qui irrigue le SCoT de Gascogne se structure principalement autour d'une dizaine de rivières selon un axe sud-nord, des coteaux de Magnoac et Bigorre vers les plaines et vallées du Gers (Bas-Armagnac, Ténarèze et Albret, Lomagne Gersoise, Pays d'Auch, Savès toulousain).

Ces cours d'eau marquent le territoire ; leur ripisylve venant compléter l'armature végétale identifiée sur le territoire.

Représentant 1% de la superficie du SCoT de Gascogne (4 325 ha), les surfaces en eaux, outre les cours d'eau, ruisseaux et rus, se composent de milieux aquatiques ; naturels ou artificiels, de tailles modestes, présents sur l'ensemble du territoire ; une multitude de petites retenues collinaires disséminées au sein des espaces agricoles dédiées exclusivement à l'irrigation des terres cultivées.

#### Les espaces naturels sur le SCoT de Gascogne

Source : aua/T, OCS GE IGN 2013



A cela, s'ajoute d'importants réservoirs artificiels, recensés particulièrement dans l'Astarac : le lac de barrage de la Gimone, le lac de Miélan, le réservoir de l'Astarac, le lac du Lizet, la retenue de la Barradée... ou encore, dans l'est gersois, le lac de Thoux-Saint-Cricq, et en Grand Armagnac, le lac de l'Uby...

Etangs et landes humides de l'Armagnac, rivières et ruisseaux, lacs collinaires, étangs et prairies humides sont toutefois aujourd'hui fragilisés et menacés par le drainage, l'irrigation, et les pollutions diffuses.

10% des espaces naturels sont aujourd'hui reconnus par des périmètres règlementaires et d'inventaires ou des outils de gestion des milieux naturels (Natura 2000, cours d'eau classés pour la protection des milieux aquatiques, Espaces Naturels Sensibles, Zones humides, ZNIEFF).

De nombreux périmètres sont dénombrés, regroupés le long des principaux cours d'eau et vallées humides sur l'Armagnac, autours des vallées de la Gélise, de l'Adour, étang de l'Armagnac, Midou, coteaux de l'Osse à Montesquiou et dans les vallées de la Gimone et de l'Arrats.

## Un territoire marqué par le mitage de l'urbanisation

### 1/3 des espaces artificialisés réellement bâtis

Lorsque sont abordées les notions d'urbanisation et d'artificialisation des sols, un amalgame est régulièrement effectué entre ces deux valeurs.

Les espaces artificialisés correspondent, par définition, aux espaces ayant perdu leur état naturel ou agricole.

Ils regroupent à la fois les « espaces urbanisés » : espaces bâtis quelle que soit leur vocation (zones résidentielles, industrielles ou commerciales, équipements urbains... ; les « espaces verts artificialisés » : parcs publics, zones de loisirs et jardins privés... ; ainsi que « d'autres espaces artificialisés » : de type parkings et routes goudronnées situés en dehors de la zone urbanisée, les réseaux de transport perméables (pistes et chemins, bas-côtés des réseaux), les carrières et gravières, les chantiers, les décharges, les cimetières ou encore les stations d'épuration.

Recouvrant 38 119 ha en 2013, les espaces artificialisés ne représentent que 6,8% de la couverture du SCoT comparativement aux 15 % d'espaces naturels ou encore aux 77% d'espaces agricoles.

Sur ces 38 119 ha, le bâti ne constitue qu'un tiers de ces espaces, soit 12 717 ha (2,3% du SCoT).

La part des espaces urbanisés à l'échelle intercommunale varie entre 1,8% sur la CC Artagnan de Fezensac à 3% sur la CA Grand Auch Cœur de Gascogne, pour atteindre 3,2% sur la CC de la Gascogne Toulousaine.

Ces taux ne dépassent pas 10% à l'échelle communale pour Auch (704 ha), avoisinent 9% pour Nogaro, 6% pour Mirande, Fontenilles, Fleurance, 5% pour Lombez...

Si les 6,8% d'espaces artificialisés et les 2,3% d'espaces urbanisés donnent l'impression d'un faible niveau d'urbanisation, l'analyse fine du tissu urbain révèle une grande dispersion du bâti sur le territoire (prégnance du bâti agricole, hameaux...).

La lecture de la cartographie des espaces artificialisés met en évidence le poids relatif de la centralité que représente Auch, ainsi que celui des bourgs-centres qui maillent le territoire (L'Isle-Jourdain, Lombez-Samatan, Masseube, Mirande, Miélan, Gimont, Mauvezin, Fleurance, Lectoure, Condom, Vic-Fezensac, Eauze, Cazaubon, Nogaro...).

La périurbanisation, sur la partie est du SCoT en lien avec l'attractivité de la grande agglomération toulousaine engendre des pressions de plus en plus prégnantes sur les espaces ; 30% de l'extension de la couronne périurbaine de l'aire urbaine de Toulouse enregistrée entre 1999 et 2010 s'est faite dans le Gers (soit 32 communes gersaises). Parallèlement à ce phénomène, des communes limitrophes ou périphériques de villes moyennes proches se retrouvent sous influence (Agen, Mont-de-Marsan, Aire-sur-Adour, Pau, Tarbes, Montauban...).

De par son histoire, l'évolution des pratiques agricoles, de son économie, de la structure de sa population, aux pratiques des ménages, d'une meilleure acceptation des navettes domicile-travail..., le SCoT est confronté à un dépeuplement des centres-anciens au profit des périphéries.

Opposant maisons de ville et habitat pavillonnaire, ces tendances à l'œuvre ont pour conséquence, outre des incidences directes sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, une banalisation des espaces périphériques, par la production de paysages urbains contrastés, entre un habitat récent, isolé, et des façades dégradées, de la vacance et la paupérisation des cœurs de village.

### Un territoire marqué par le poids des espaces verts artificialisés

Les espaces verts artificialisés, très présents sur le territoire, marquent l'empreinte urbaine, d'éléments de nature en ville (jardins d'agrément des habitations individuelles..., parcs urbains : Square Jérôme Cuzin, Parc du Couloumé à Auch, les jardins de Coursiana, La Romieu... ; de zones de loisirs : bases de loisirs autour de lac : Le Houga, Miélan...).

Leur superficie avoisine le double de celle des espaces bâtis, soit 23 256 ha.

Leur présence caractérise également la faible densité du tissu urbain des quartiers périphériques des centre-bourgs.

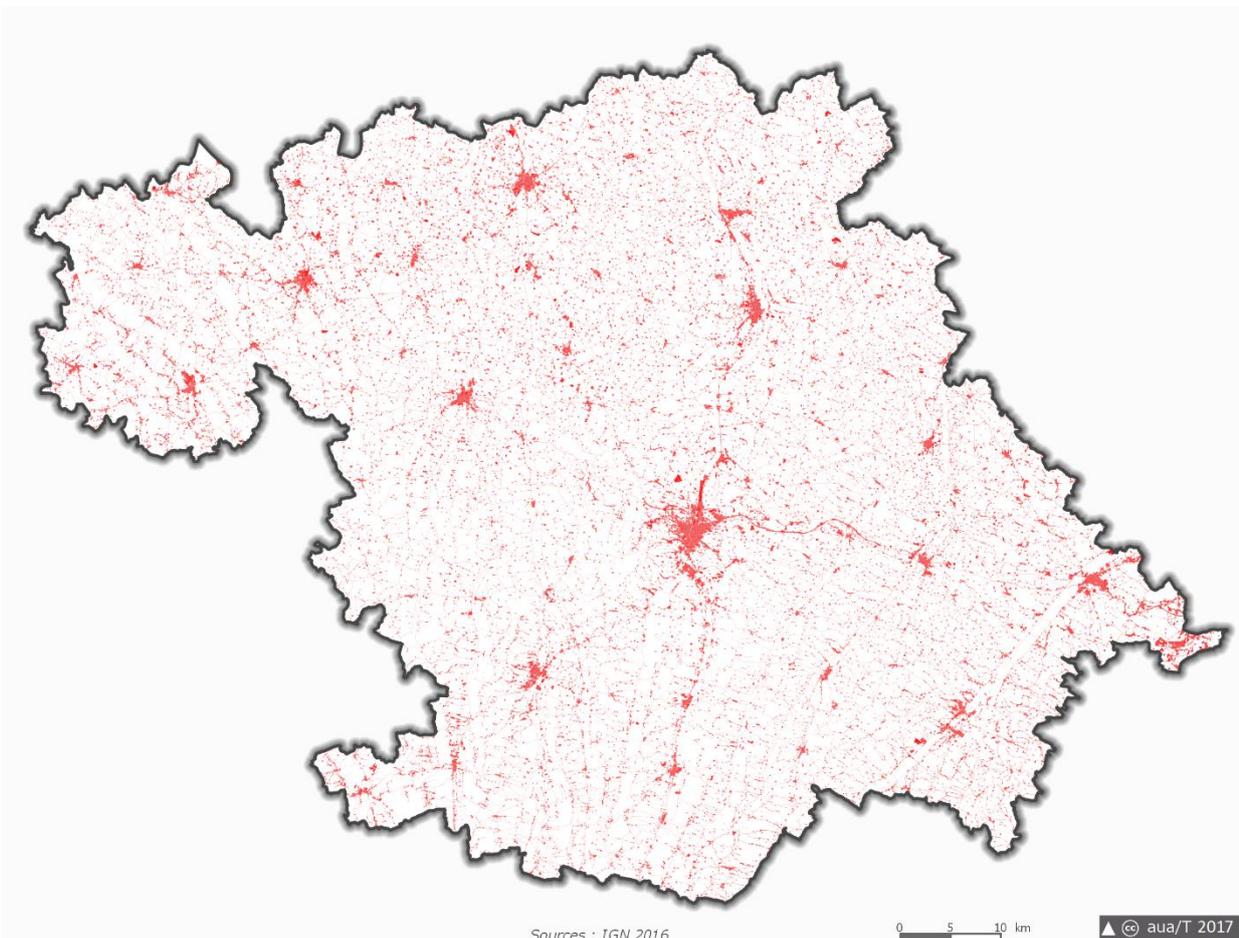
Ces espaces couvrent près de 3 241 ha sur la CC Grand Auch Cœur de Gascogne, 2 931 ha sur la CC de la Lomagne Gersoise, 2 403 ha sur la CC du Grand Armagnac...

Ils décrivent enfin, dans l'espace rural, la présence de hameaux, mais aussi le développement linéaire le long des axes de communication, l'un des marqueurs du mitage des espaces agricoles.

Les espaces artificialisés comptent également une catégorie plus hétérogène, plus marginale regroupée sous l'appellation « autres espaces artificialisés » qui comprend entre autre les infrastructures routières localisées au-delà des espaces urbanisés et les zones d'extraction de matériaux. Celles-ci couvrent environ 2 146 ha du territoire (soit 0,4% du territoire).

#### Les espaces artificialisés sur le SCoT de Gascogne

Source : aua/T, OCS GE IGN 2013



## 1.2 Valorisation des ressources



### Gestion de la ressource en eau

#### Ce qu'il faut retenir :

- Un réseau hydrographique dense alimenté artificiellement par la Neste qui garantit la sécurisation des usages et les activités socio-économiques
- Un déficit structurel en eau et un équilibre fragile malgré les nombreuses retenues et la réalimentation par la Neste
- Des cours d'eau et plans d'eau menacés par le changement climatique
- Des besoins importants pour l'irrigation
- Des problèmes de pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides liés à l'activité agricole
- Une production d'eau potable vulnérable, difficile à protéger et à exploiter
- Des usages touristiques sensibles à la qualité et à la quantité de la ressource
- Des documents cadres de gestion des eaux en faveur de la préservation de la ressource qui couvrent partiellement le territoire

#### Chiffres clés

**6400 km** de cours d'eau

**21** cours d'eau réalimentés artificiellement

**2500** retenues collinaires

**79 %** des prélèvements pour l'irrigation

**78 %** des masses d'eau en état écologique moyen

**53 %** des captages d'eau potable sensibles aux pollutions diffuses par les nitrates et pesticides

#### Focus préalable sur les plans et programmes de rang supérieur en matière de gestion de l'eau

Afin de concilier les différents usages de l'eau et des milieux aquatiques et d'assurer un partage équitable de la ressource dans le respect des équilibres naturels, plusieurs outils existent sur le territoire du SCoT et permettent de constituer un cadre d'action commun dans le domaine de l'eau.

#### Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, SDAGE

Réuni en séance plénière du 1er décembre 2015, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le SDAGE pour 2016-2021 et rendu un avis favorable au programme de mesures associé. Ces documents prévoient les modalités pour atteindre d'ici 2021 le bon état des eaux pour l'ensemble des milieux superficiels et souterrains, les autres objectifs fixés par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau), ainsi que les objectifs spécifiques au bassin (maîtrise de la gestion quantitative, préservation et restauration des zones humides, préservation et restauration des poissons migrateurs, ...). Le SDAGE Adour-

Garonne fixe pour le territoire des objectifs en matière d'amélioration de l'état des masses d'eau ;

**Orientation A** « Gérer les conditions de gouvernance favorables » ;

**Orientation B** « Réduire les pollutions » ;

**Orientation C** « Améliorer la gestion quantitative » ;

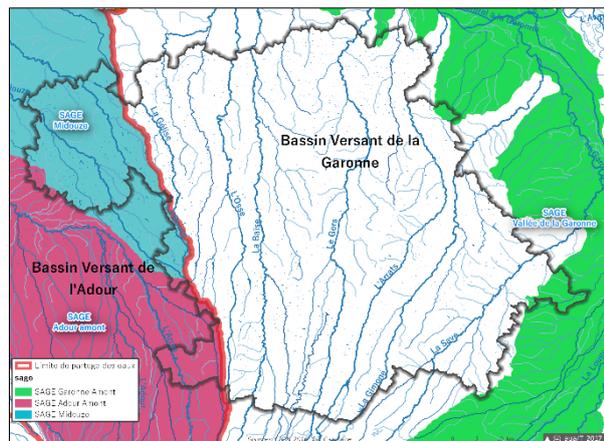
**Orientation D** « Préserver et restaurer les milieux aquatiques (zones humides, lacs, rivières...) ».

#### Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux, SAGE

Trois SAGE sont recensés dans le Gers sur les bassins versants de l'Adour et de la Garonne et couvrent partiellement le territoire du SCoT. Ils donnent les orientations de la politique de l'eau au niveau local, s'inscrivent dans un rapport de compatibilité avec le SDAGE Adour Garonne, et posent des dispositions et des règles avec lesquelles le SCoT et les PLU devront être compatibles. Une étude d'opportunité pour la réalisation d'un SAGE sur la Neste et les rivières de Gascogne réalisée en mai 2017, pose des éléments d'enjeux sur le reste du territoire du SCoT dans toutes les dimensions de la ressource (qualité, quantité, biodiversité, économie, cadre de vie) et

réfléchit aux conditions d'un débat multi-acteurs en vue de l'émergence d'un projet de SAGE.

### Périmètres des SAGE



Source : AEAG

### Les SAGE du SCoT de Gascogne

Opposable depuis le 29 janvier 2013, le **SAGE du bassin de la Midouze** constitue la partie Nord du bassin de l'Adour. Son périmètre couvre toute la partie ouest de l'Armagnac autour des cours d'eau de la Douze et la Midouze et pose plusieurs règles :

- **Améliorer les rejets des stations d'épurations domestiques ou industrielles** pour les paramètres altérant la qualité de l'eau du milieu récepteur ;
- **Raisonner et optimiser la création de plans d'eau**, limiter leur impact sur les cours d'eau à l'aval ; A cet effet, tous les nouveaux plans d'eau, soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau ne doivent pas être créés directement sur un cours d'eau ou dans les bassins versants des cours d'eau en très bon état écologique au sens du SDAGE<sup>1</sup>.

Le **SAGE Adour Amont** approuvé depuis le 19 mars 2015, concerne les communes les plus à l'ouest de l'Astarac autour du cours de l'Arros et règlemente comme sur le bassin de la Midouze la création de plans d'eau.

Le **SAGE de la vallée de la Garonne** actuellement en cours de réalisation concerne 7 communes en limite est du SCoT sur le PETR des portes de Gascogne ; Montpezat, Auradé, Pujaudran, Fontenilles, et Ias pour la partie Arrats-Save, Castéron et Mauroux pour la Lomagne. Le projet de stratégie du SAGE doit être examiné à l'automne 2017. Les éléments de diagnostics territoriaux des commissions 2, 3 et 4 développés ci-avant guideront l'analyse de compatibilité du SCoT et des PLU avec le futur SAGE vallée de la Garonne.

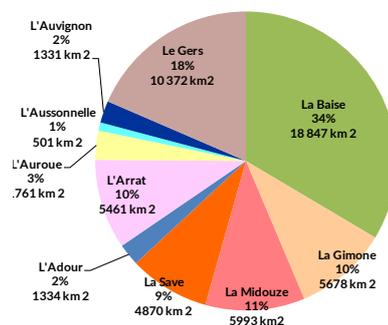
## Réseau hydrographique

*Un réseau dense, largement aménagé et alimenté artificiellement par le système Neste*

Avec 6400 km de cours d'eau, le SCoT de Gascogne dispose d'un réseau hydrographique très dense dû aux sols argileux et imperméables. Le territoire appartient à deux grands ensembles : le bassin de l'Adour à l'ouest, qui couvre 13 % de la superficie du SCoT (732 km<sup>2</sup>), et le bassin de la Garonne qui draine la grande majorité des rivières gersoises issues du plateau de Lannemezan (4882 km<sup>2</sup>, soit 87 % du territoire). L'écoulement est orienté de façon générale du sud au nord, avec des rivières drainant des bassins très effilés et des affluents latéraux nombreux mais très courts. Le caractère globalement imperméable du sous-sol et donc l'absence de nappe connectée aux cours d'eau souligne l'attention particulière à apporter à la gestion du sol, seul réservoir capable de soutenir naturellement les débits des cours d'eau.

Sur les 6400 km de cours d'eau, plus de 60 % sont recensés comme intermittent selon la base de données Carthage<sup>2</sup>. Au sein de ce réseau hydrographique dense, les principaux cours d'eau disposés en éventail drainent l'ensemble du territoire : la Baïse, le Gers et la Save pour les plus importants, l'Arros, la Midouze, la Douze, la Gélise, l'Auzouze, l'Osse, l'Auvignon, l'Aurouze, l'Arrats, la Gimone, et la Bouès. Au total, les rivières de Gascogne sont regroupées en dix sous-bassins versants, dont l'aménagement historique induit de nombreuses interactions hydrauliques, par un système dense de canaux et de transferts (canaux de la Neste, de l'Arrats, de la Gimone ...).

### Répartition des sous-bassins versants sur le SCoT

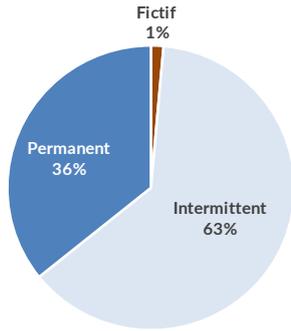


Source : BD Carthage

<sup>1</sup> Règlement du SAGE Adour Amont

<sup>2</sup> BD CARTHAGE® : Base de Données complète du réseau hydrographique français.

Etat des cours d'eau sur le SCoT

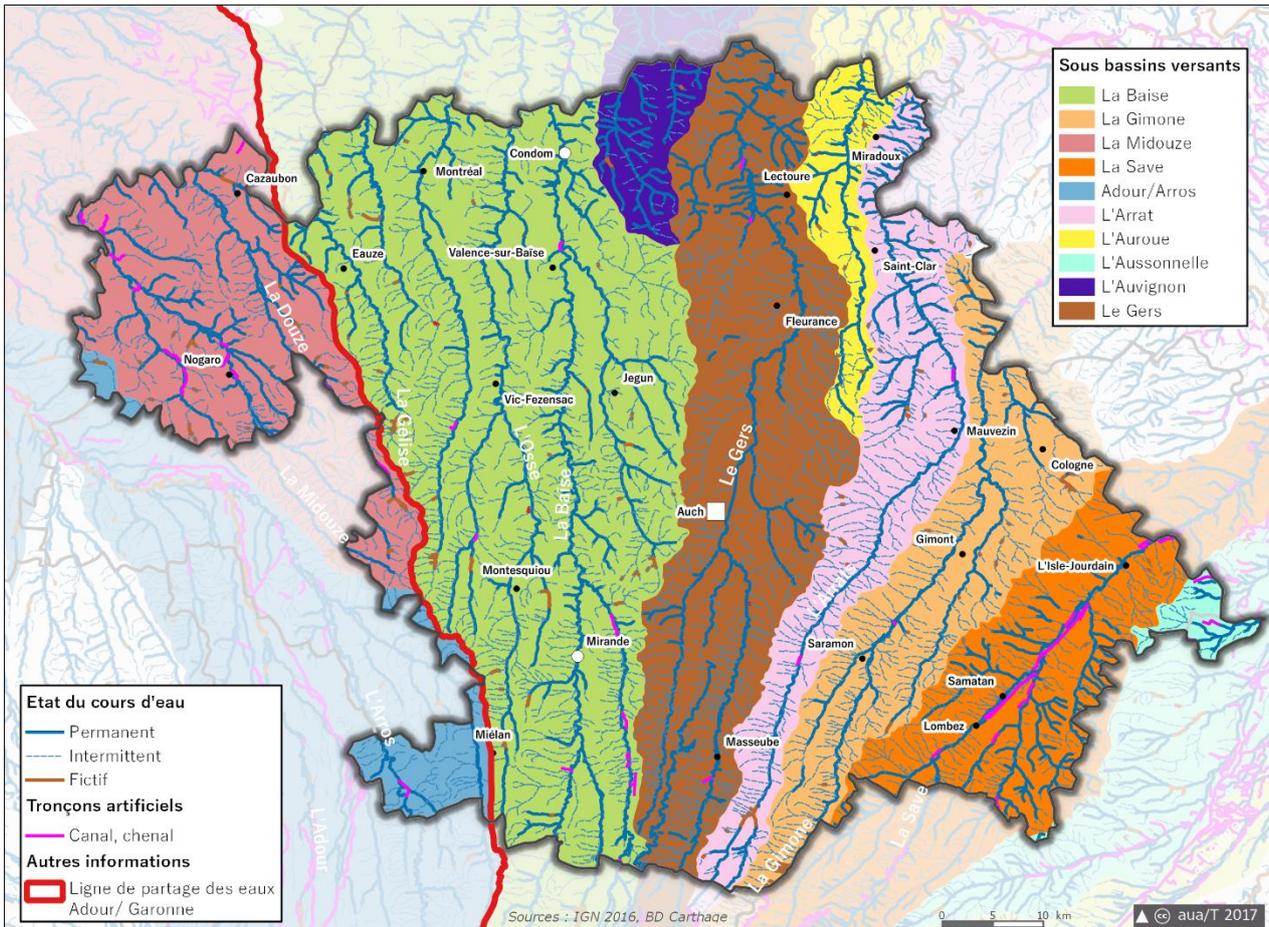


Source : BD Carthage

C'est un territoire où les cours d'eau ont été largement aménagés. En effet, la configuration physique du bassin, fait que les rivières de Gascogne ne bénéficient pas naturellement de l'abondance de la ressource en eau du haut bassin pyrénéen et présentent naturellement des étiages

sévères. C'est pourquoi, le canal de la Neste a été construit au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle afin de relier hydrauliquement l'eau des sommets pyrénéens à la zone de source des principales des rivières gasconnes au niveau du plateau de Lannemezan, dans le cadre de ce qui fût appelé le « **Système Neste** ». Plus tardivement, ce système a été complété par la création d'aqueducs et renforcé depuis 30 ans par la construction d'un chapelet de barrages-réservoirs en tête de bassins (lacs de Miélan, de Thoux-Saint-Cricq, de Pessoulens, de l'Astarac, de la Gimone...), ainsi que d'une multitude de retenues collinaires dispersées dans les vallons de toute la Gascogne (près de 2500 retenues d'après la DDT32).

Répartition des sous- bassins versants et état des cours d'eau



Source : IGN BD Carthage

### Le « Système Neste » : Un ensemble hydraulique de réseaux artificiels et naturels indissociable



Canal de la Neste et barrage réservoir de la Gimone.

Le système Neste est un complexe hydraulique qui achemine, par des voies artificielles et naturelles, l'eau des Pyrénées vers la Gascogne. Cet ensemble hydraulique géré par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, CACG, n'a pas de définition réglementaire et regroupe :

- 29 km de canal et 90 km de rigoles construits à partir de 1848 pour acheminer une partie de l'eau détournée de la rivière Neste jusqu'au plateau de Lannemezan et réapprovisionner les cours d'eau Gascons,
- 14 réservoirs de haute montagne (Orédon, Cap de Long, Oule, Caillaouas, Aubert pour les plus importants ...), et 54 réservoirs collectifs qui stockent 120 Millions de m<sup>3</sup>,
- 17 rivières réalimentées (dont 12 inscrites sur le territoire du SCoT),
- Les affluents et sous-affluents des rivières réalimentées et leurs retenues.

L'optimisation hydraulique de ce système complexe mobilise l'expertise de la CACG qui travaille sur l'efficacité hydraulique de la réalimentation des cours d'eau.

Au total ce système représente un linéaire de 2000 km de rivière et un bassin versant de près de 7000 km<sup>2</sup> implanté sur cinq départements, situé pour plus de 50 % sur le territoire du SCoT. Cet ensemble est complété par des bassins dits « autonomes » hydrauliquement indépendants du système Neste qui ne peuvent compter que sur les apports naturels de leurs bassins versants : La Midouze et la Douze, la Gélise, l'Auzoue, l'Auvignon et l'Auroue.

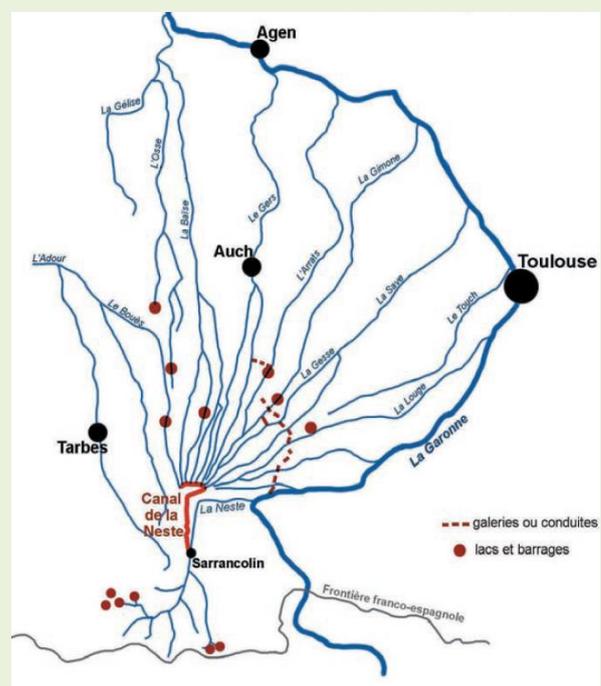
Les transferts d'eau importants réalisés via le canal de la Neste au service des cours d'eau Gascons et des populations qui en dépendent, très pénalisés par la géographie qui les privent des ressources pyrénéennes, se font donc au détriment des débits de la Garonne amont.

Le cadre de gestion du canal est fixé par décret mais, la solidarité hydraulique Garonne Gascogne reste un sujet important avec une obligation de coadaptation aux évolutions climatiques.

Aujourd'hui ce système et ses nombreuses ramifications ont permis de développer une agriculture riche et diversifiée plaçant le département du Gers au rang de deuxième département agricole dans l'ex Région Midi-Pyrénées en termes de Surface Agricole Utile, SAU. Cette activité représente le 2<sup>ème</sup> secteur économique du département.

Outre son usage agricole, cette eau des Pyrénées permet également l'alimentation en eau potable aux populations, aux industries, garantit le développement du tourisme et des loisirs et le maintien des débits dans des rivières qui représenteraient, sans cette ressource, des assècs réguliers.

#### Schéma de ce qui compose le « système Neste »



Source : Etude d'opportunité de SAGE Neste et Rivières de Gascogne, Eaucéa, mai 2017

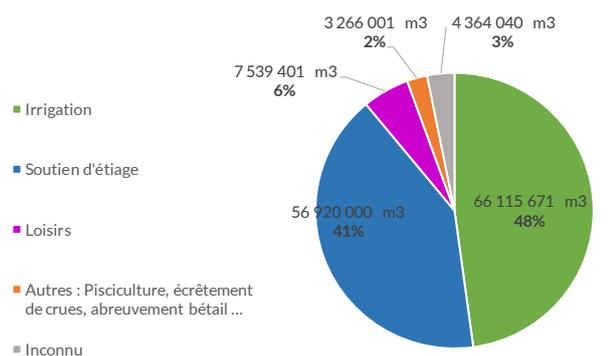
## Un déficit structurel en eau

### Un équilibre fragile malgré les retenues et la réalimentation par le système Neste

D'un point de vue quantitatif, le territoire du SCoT est déficitaire et présente une sensibilité forte vis-à-vis de la ressource en eau notamment en période d'étiage. Les pénuries sont fréquentes en été et les risques de sécheresse, entendue comme un déséquilibre entre le besoin de ressource en eau et sa disponibilité, sont amenés à s'accroître. A ce titre, tout le département du Gers est classé en Zone de Répartition des Eaux, ZRE<sup>3</sup>, caractérisé par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. Ce classement a pour conséquence de soumettre à autorisation tout prélèvement supérieur à 8 m<sup>3</sup>/h. En période de crise, des arrêtés préfectoraux permettent de restreindre certains usages pour concilier satisfaction des besoins et bon fonctionnement du milieu aquatique.

De nombreuses retenues artificielles ont été réalisées pour permettre le stockage de l'eau et assurer le soutien d'étiage afin de répondre à différents usages (respects du débit réservé, irrigation, ...). Plus de 2500 lacs sont ainsi recensés par la DDT32. Ces retenues totalisent sur le territoire du SCoT un volume de stockage de 138 millions de m<sup>3</sup> principalement dédié à l'irrigation (48 %), mais également au soutien d'étiage (41%). Le principe est de remplir les retenues d'eau lors des épisodes pluvieux (hiver et printemps) pour une utilisation estivale.

#### Répartition des volumes par usage des retenues sur le SCoT

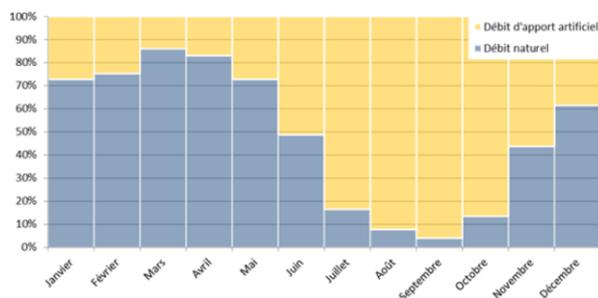


Source : DDT 32\_2017

21 cours d'eau, soit 896 km de cours d'eau sur le territoire du SCoT sont également considérés comme réalimentés par le système Neste dans le cadre du soutien d'étiage. Cette réalimentation

constitue la garantie d'une sécurisation des usages et de l'activité socio-économique.

#### Proportion du débit artificiel dans les débits totaux des rivières de Gascogne



Source Etude d'impact AUP OUGC 2015

Sur les rivières de Gascogne d'août à septembre, plus de 90 % du débit est constitué par les apports régulés du système de réalimentation. Cette part est supérieure à 80 % pour les mois de juillet et octobre. La part des débits « naturels » est donc extrêmement faible en période estivale et les cours d'eau les plus dépendants de la réalimentation sont la Baise et l'Arrats.

Malgré ces retenues et les réalimentations, l'équilibre reste fragile au regard des besoins importants (irrigation, eau potable, industrie, loisirs ...) et la ressource peut être déficitaire lors de périodes de sécheresse.

### Des Débits d'Objectif d'Etiage, DOE, non respectés l'été et l'hivers

Les débits d'étiage sur toutes les rivières de Gascogne sont faibles, très marqués et ne respectent pas individuellement les Débits d'Objectif d'Etiage, DOE<sup>4</sup>, définis par le SDAGE, l'été au niveau de la station de Montestruc-sur-Gers, sur l'Arrats à St Antoine et sur l'Osse à Andiran. Ces mêmes cours d'eau ne respectent pas non plus les objectifs d'hiver, ainsi que la Gimone. cf. Annexe : Suivi des DOE sur les rivières de Gascogne.

Les débits d'étiage n'ont cessé de diminuer en lien avec l'augmentation des prélèvements (en particulier les prélèvements agricoles) dans les cours d'eau ou les nappes d'accompagnement. Par exemple en 2005, sur le bassin de la Midouze, il a été montré une chute des débits d'étiage de 33% en 35 ans sur la Midouze et dans le même ordre de grandeur pour le Midou.

<sup>3</sup> Décret n°94-354 du 29 avril 1994.

<sup>4</sup> Débit d'Objectif d'Etiage, DOE : Valeur seuil de débit d'étiage fixée par le SDAGE au-dessus de laquelle il est considéré que l'ensemble

des usages (activités, prélèvements, rejets ...) en aval est en équilibre avec le bon fonctionnement du milieu aquatique.

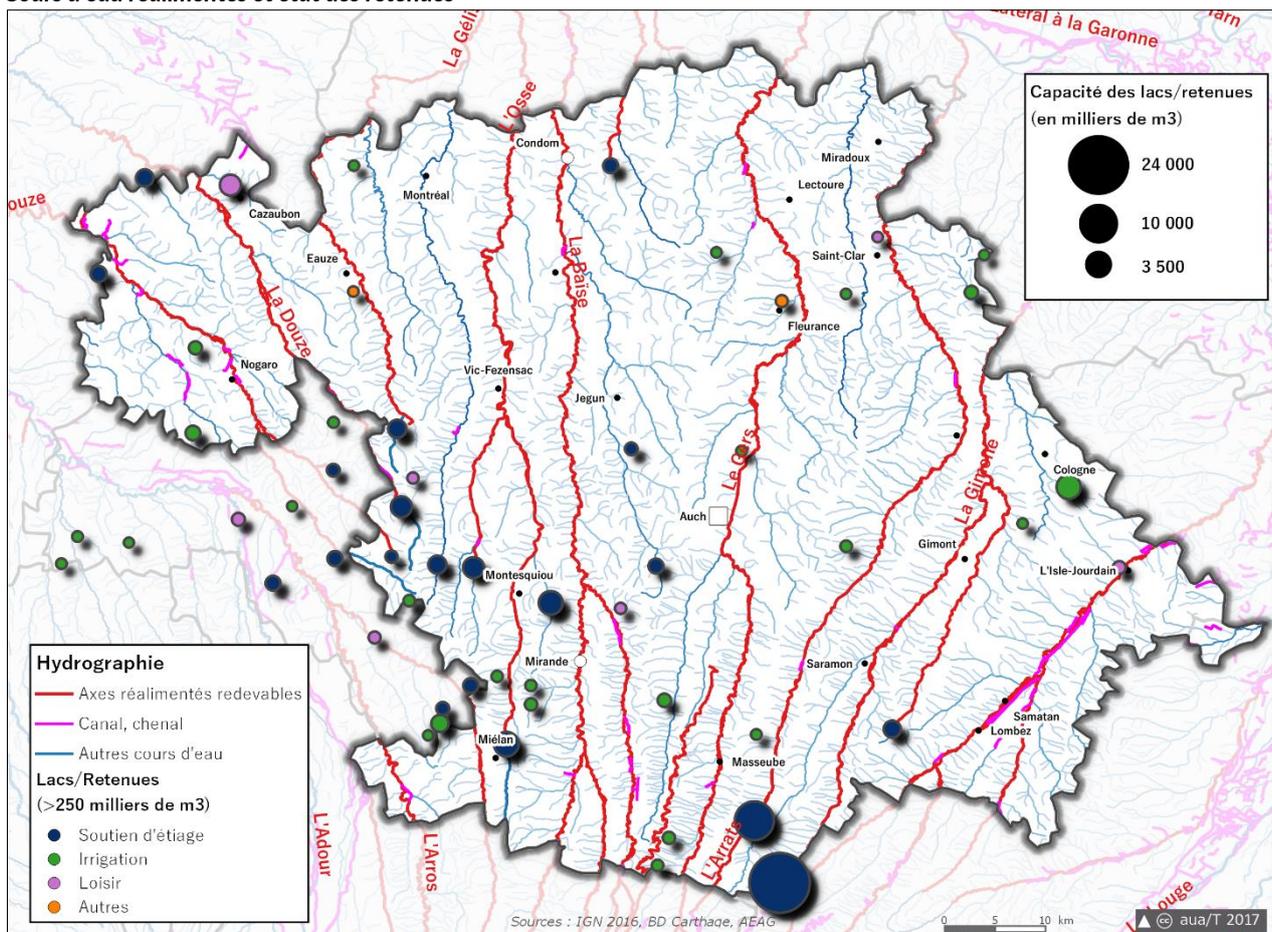
*Des cours d'eau non réalimentés par la Neste fréquemment en assecs sous surveillance*

De nombreuses rivières, n'ont pu, pour des raisons techniques ou simplement géographiques, être reliées au dispositif de réalimentation par la Neste. Ces cours d'eau non réalimentés artificiellement constituent la plus grande part du réseau hydrographique (86%), soit environ 5 600 km sur les 6 400 km recensés dans la BD Carthage sur le territoire du SCoT. Leur taille est très variable mais l'on distingue généralement :

- **Les cours d'eau permanents**, affluents directs de la Garonne (Auroue, Auvignon), ou affluents internes aux rivières principales (Gélise, Auzoue...). Ces bassins dits « autonomes » au titre du Plan de Gestion des Etiages, PGE, font aujourd'hui l'objet d'une surveillance particulière lors des périodes d'étiage.
- **Les petits cours d'eau intermittent**, constitués de drains issus des coteaux, de faible longueur et avec des écoulements souvent interrompus.

Leur fonctionnement hydrologique est à ce jour mal connu, mais ils sont fréquemment en assec. Ces cours d'eau intermittents représentent le petit chevelu dont la prise en compte est essentielle, mais parfois difficile étant donné l'importance du linéaire. Leur fonctionnement écologique particulier invite à la plus grande prudence en termes de gestion. En effet, un cours d'eau en assec n'est pas un cours d'eau mort. La vie perdure dans les sédiments et le retour de conditions favorables est rapidement accompagné d'une recolonisation du cours d'eau. L'association Arbre et Paysage (AP32) est à ce titre un acteur local impliqué dans la mise en œuvre d'actions favorables à la rétention et la régulation de l'eau dans le sol sur ces bassins versants (création de haies, évolution des pratiques culturales, agroforesterie...). Une ferme expérimentale existe également à Masseube, afin de progresser vers une agronomie permettant une moindre consommation en eau.

**Cours d'eau réalimentés et état des retenues**

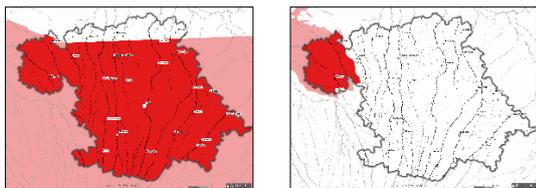


Source : BD Carthage, AEAG, DDT32

## Un mauvais état quantitatif des masses d'eau souterraines

5 masses d'eau souterraines sur 18 recensées sur le territoire du SCoT sont identifiées en mauvais état quantitatif. Toutefois, la plupart de ces masses d'eau dépassent largement le département du Gers ou concernent à minima le territoire du SCoT. cf. *Annexe : Etat quantitatif de la ressource en eau*. La masse d'eau des sables Calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG (FRFG082) constitue une ressource importante pour le Gers notamment pour l'alimentation en eau potable et apparaît comme un enjeu fort pour le territoire. Elle couvre plus de 90 % du territoire du SCoT. Toutefois, son mauvais état quantitatif n'est pas lié à un excès de prélèvement, mais à des fluctuations du niveau de la nappe provoquées par des stockages de gaz dans le sous-sol. 41 % de la masse d'eau des sables fauves BV Adour (FRFG066) recensée à l'Ouest du SCoT est également en mauvais état quantitatif et doit être préservée.

### Principales masses d'eau souterraines en mauvais état quantitatif



**FRFG082** : Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG

**FRFG066** : Sables fauves BV Adour région hydro q

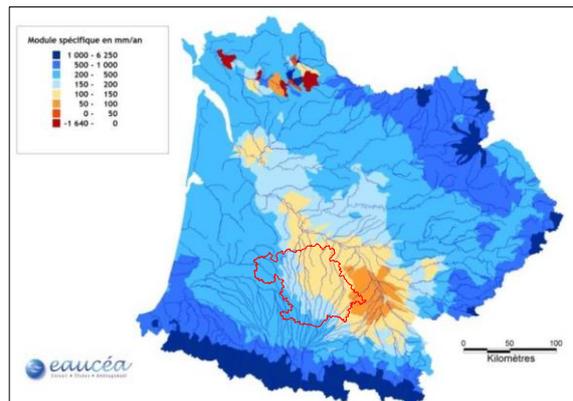
Source : AEAG\_SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013) / Sandre 2016

## Une ressource menacée par le changement climatique

L'ensemble du territoire du SCoT est directement menacé par les changements climatiques avec des conséquences hydrologiques perceptibles sur la fréquence des assecs et la perte de volume annuel ruisselé. Les secteurs dont le bilan hydrique (pluie-EvapoTranspiration Potentielle<sup>5</sup>) est le plus faible verront leur situation s'aggraver. Ces conséquences seront aussi très importantes pour le remplissage des réservoirs qui assurent le soutien d'étiage. En montagne, l'hydrologie des cours d'eau va varier, avec des fontes de neiges tardives qui pourront avoir un impact sur les réservoirs de haute montagne associés au système Neste.

<sup>5</sup> Une EvapoTranspiration Potentielle, EVP, est la quantité d'eau susceptible d'être évaporée sous un climat donné par un couvert végétal continu bien alimenté en eau. Elle s'exprime en hauteur d'eau.

## Vulnérabilité hydrologique du sud-ouest face au changement climatique



Source : Etude d'opportunité de SAGE Neste et Rivières de Gascogne, eaucéa, mai 2017

L'étude de vulnérabilité des bassins versants au risque climatique fait apparaître un corridor très vulnérable qui encadre la Garonne autour de Toulouse et se prolonge à l'ouest vers l'aval de bassins- versants du Gers. Les petits cours d'eau de ce corridor seront menacés d'assecs très réguliers. Dans les secteurs en jaune, une augmentation annuelle de 1 mm de l'évapotranspiration réelle<sup>6</sup> se traduira par une perte d'environ 1 % du débit annuel. En 10 ans, 10 % de la ressource peut ainsi disparaître. Dans la zone bleu foncé du piémont pyrénéen, la même augmentation se traduira par une réduction de seulement 0,1% en un an, soit une diminution peu perceptible de 1 % en 10 ans. Même si ce bilan en montagne sera moins visible, c'est le régime de la neige qui imposera un nouveau calendrier des débits.

Il convient donc de sécuriser la ressource en eau face au changement climatique pour permettre le maintien, dans les meilleures conditions possibles, des différents usages de l'eau en tenant compte des contraintes de l'économie gersoise.

## Des prélèvements dans les eaux de surface dominés par les besoins d'irrigation

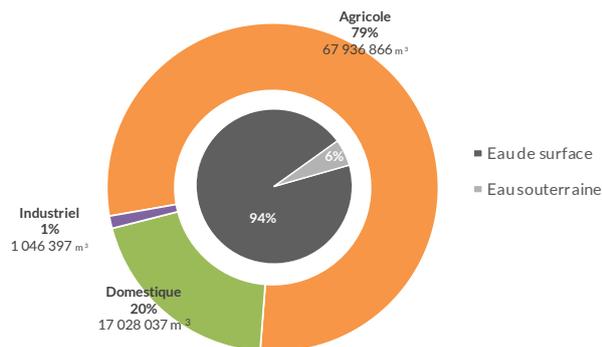
Sur le territoire du SCoT, les eaux de surface et eaux souterraines sont sollicitées pour satisfaire les besoins agricoles (79%), domestiques (20%) et dans une moindre mesure pour l'industrie (1%).

Ces prélèvements sont aujourd'hui indispensables pour alimenter les populations en eau potable, garantir une économie agricole productive et faire fonctionner les autres activités du territoire (tourisme, loisirs...). Ces prélèvements sont toutefois largement dépendants du

<sup>6</sup> Une EvapoTranspiration Réelle, EVR, est la quantité totale d'eau qui s'évapore du sol ou du substrat et des plantes lorsque le sol est à son taux d'humidité naturelle.

réapprovisionnement par le système Neste, puisque 94 % d'entre eux sont réalisés dans les eaux superficielles. Les prélèvements dans les eaux souterraines ne représentent que 6 % des prélèvements totaux. Au total, c'est près de 86 millions de m<sup>3</sup> d'eau qui sont prélevés en 2015<sup>7</sup>, largement dominés par les besoins d'irrigation de l'activité agricole, représentant près de 68 millions de m<sup>3</sup> en 2015, soit 79 % des prélèvements sur le SCoT.

**Répartition des volumes prélevés par usage et par type de ressource sur le SCoT en 2015**



Source : AEAG, Données prélèvement 2013-2015

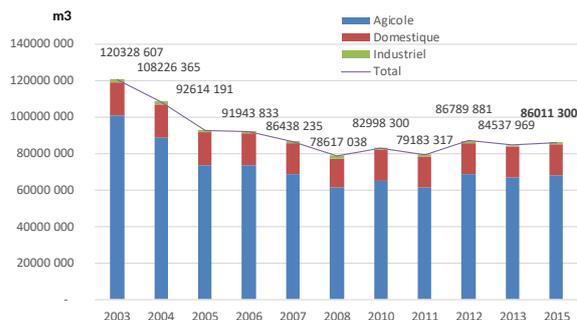
Nb : Ces données concernent les volumes prélevés, à ne pas confondre avec les volumes consommés (différence entre le volume prélevé et le volume retournant au milieu).

**Des prélèvements plus importants sur le PETR d'Auch**

Les répartitions des volumes prélevés par usage ou par type de ressources sont similaires à l'échelle des 3 PETR avec des pressions plus importantes sur les bassins versant du PETR d'Auch (à l'amont du Gers, de l'Arrats et de la Baïse). En 2015, près de 50 % des volumes prélevés totaux du SCoT s'effectuent sur le PETR d'Auch. Celui-ci regroupe à lui seul 47 % des prélèvements en eau potable du SCoT et 50 % des prélèvements agricoles du SCoT. Par ailleurs, le PETR d'Armagnac regroupe 50 % des prélèvements industriels du SCoT.

Les évolutions de prélèvements font état d'une tendance générale à la baisse entre 2003 et 2008 pour ces trois usages et une certaine stabilité des volumes prélevés entre 2008 et 2013.

**Evolution des volumes prélevés ente 2003 et 2015 sur le SCoT (en m³)**



Source : AEAG, Données prélèvement 2003-2015

Toutefois, les pressions qui s'exercent sur la ressource en eau dues aux prélèvements devient de plus en plus importante chaque année car les besoins en eau des cultures seront accrus par le réchauffement climatique qui accentue les phénomènes d'évapotranspiration.

**Des outils de gestion quantitative : une réglementation renforcée pour encadrer la gestion des prélèvements**

Ces déficits quantitatifs ont abouti à la mise en place de mesures de gestion quantitatives qui s'expriment notamment à travers le Plan de Gestion des Etiages, **PGE, Neste Rivières de Gascogne** et une réglementation renforcée pour encadrer la gestion des prélèvements. Le PGE constitue un protocole d'accord entre différents partenaires dans le domaine de la gestion quantitative de la ressource en eau en période d'étiage. Il vise à retrouver une situation d'équilibre entre les usages de l'eau et le milieu naturel, traduite par le respect des objectifs d'étiage du SDAGE. Sur le SCoT, le PGE Neste Rivières de Gascogne de 2002 couvre 87 % du territoire. Conformément au SDAGE 2016-2021 dans sa disposition C5, l'équilibre de la ressource en eau est respecté sur le territoire du SCoT en raison d'une habitude administrative stricte des autorisations d'irrigation qui sont soumises à des accords de compensation (convention de restitution)<sup>8</sup>.

Trois Organismes Uniques de Gestion Collective, OUGC, sont actuellement chargés du renouvellement des autorisations de prélèvement d'irrigation sur le territoire du SCoT : **l'OUGC Neste Rivières de Gascogne**, porté par la Chambre d'Agriculture du Gers, **l'OUGC Garonne Amont**,

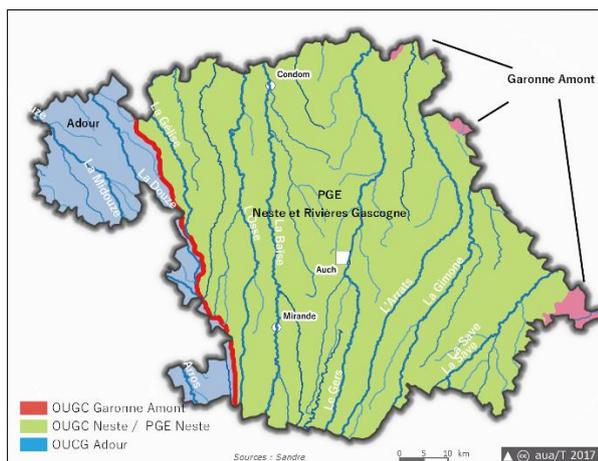
<sup>7</sup> Données analysées à partir de l'assiette de la redevance "prélèvement" de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur la période 2003-2015.

<sup>8</sup> Cette convention détermine les modalités d'accès à la ressource en fonction des conditions hydrologiques locales, des surfaces

irriguées. La somme de ces autorisations doit être compatible avec la ressource en eau. Ce dispositif mis en place sur le territoire du PGE Neste Rivières de Gascogne contingente donc l'accès à la ressource et est à l'origine du principe de liste d'attente qui a inspiré la nouvelle réglementation sur les volumes prélevables.

porté par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne et l'**OUGC Irrig Adour** sur le bassin de l'Adour, porté par le syndicat mixte ouvert composé de l'Institution Adour. Actuellement, les demandes exprimées sont largement inférieures aux volumes prélevables autorisés par les OUCG. Les prélèvements d'irrigation ont donc été de nouveau autorisés jusqu'au 31 mai 2022 sur le bassin de la Neste, mais restent largement dépendants de la réalimentation par le canal de la Neste.

#### **Périmètres du PGE Neste Rivières de Gascogne et des organismes chargés des autorisations de prélèvement**



Source : AEAG

### Une qualité de l'eau contrastée

Dans le cadre de la Directive européenne Cadre sur l'Eau, DCE, l'Etat a défini des objectifs de bon état des eaux à atteindre pour les masses d'eau<sup>9</sup> superficielles (149 sur le SCoT), souterraines (18) et les plans d'eau (9) et donne des informations sur leur qualité et les pressions qui s'y exercent. Le territoire du SCoT regroupe 149 masses d'eau superficielles, 18 masses d'eau souterraines et 9 masses d'eau lacs.

Au titre de la DCE, 95 % des cours d'eau du territoire sont ainsi considérés comme des masses d'eau « naturelles » aptes à atteindre le bon état au sens des objectifs européens. Seuls, la Baïse, la Gimone et quelques affluents sont reconnus au titre du SDAGE comme des Masses d'Eau Fortement Modifiées (MEFM) pour lesquelles les objectifs ont été ajustés et doivent atteindre un bon potentiel écologique. Le SDAGE a prévu un report de délai pour atteindre le bon état à 2021 et 2027 sur plus de 90 % des masses d'eau du SCoT. Ce calendrier permet de tenir compte du temps d'actions à enclencher ou à poursuivre et du temps de réponse du milieu aquatique. Les actions de lutte contre les pollutions diffuses identifiées et mises en œuvre au sein des Programmes d'Actions Territorialisés, PAT, et des SAGE viennent préciser les priorités du territoire en termes de qualité de l'eau.

### Un état écologique des masses d'eau superficielles moyen altéré par les pesticides et les nitrates

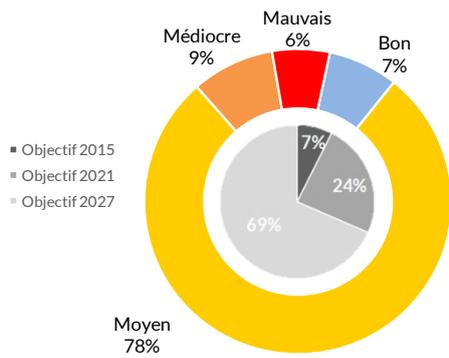
Ce qui caractérise les rivières de Gascogne, c'est un état moyen généralisé pour 78 % des masses d'eau superficielles. Seules 7 % des rivières du territoire peuvent être considérées en bon état écologique et concernent quelques affluents de l'Osse, de la Baïse et de la Save. Les principaux paramètres causant le déclassement sont les pesticides, pour 135 masses d'eau et les nitrates pour 101 masses d'eau du SCoT<sup>10</sup>. Ce constat traduit principalement des problèmes de pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides majoritairement liés à l'activité agricole et en particulier à la production en grandes cultures qui altère de manière significative la qualité des eaux superficielles de nombreuses rivières (Baïse, Gers, Arrats, Gimone, Save et affluents).

#### **Etat écologique actuel et objectifs de qualité des 149 masses d'eau superficielles du SCoT**

<sup>9</sup> Masse d'eau : découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la Directive Cadre sur l'Eau, 2000/60/CE. Les masses d'eau sont regroupées en types

homogènes qui servent de base à la définition de la notion de bon état.

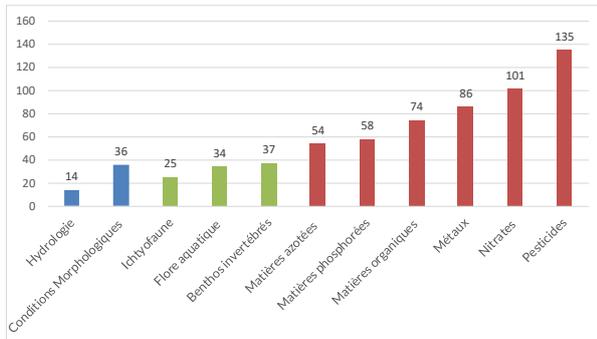
<sup>10</sup> Source : Données SDAGE 2016-2021 - Etat des masses d'eau superficielles, version 2016.



Source : AEAG\_SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013)

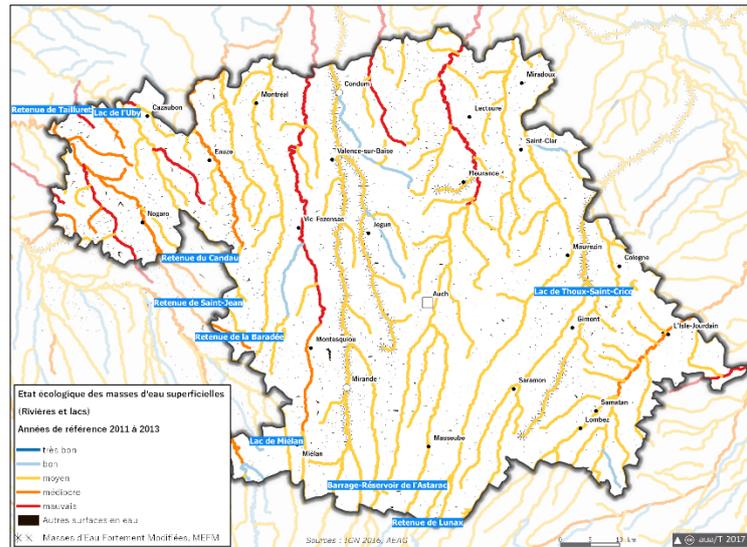
Des pollutions d'origine industrielle et agroalimentaire par les métaux sont également relevées pour 86 masses d'eau et sont principalement liées aux activités d'abattage, de conserverie ou d'anciens sites industriels. Des pollutions urbaines liées aux rejets d'eaux usées et d'apports par les eaux pluviales se retrouvent également dans plus d'un tiers des masses d'eau du SCoT sous forme de matières organiques, phosphorées et azotées. Ces dernières étant en partie à l'origine des phénomènes d'eutrophisation des cours d'eau. 9 masses d'eau sont plus spécifiquement classées en mauvais état au titre de la DCE ; l'Isaute, le ruisseau du Bergeron, l'Osse, l'Auvignon, le Gers en aval de Fleurance et l'Aussonnelle en raison de mauvais indices biologiques. cf. Annexe : Etat qualitatif de la ressource en eau.

**Analyse des paramètres déclassants sur les masses d'eau du SCoT**



Source : AEAG\_SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013)

**Etat écologique des 149 masses d'eau superficielles**



Source : AEAG\_SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013)

**Des actions de prévention en direction de l'agriculture pour limiter les pollutions par les nitrates**

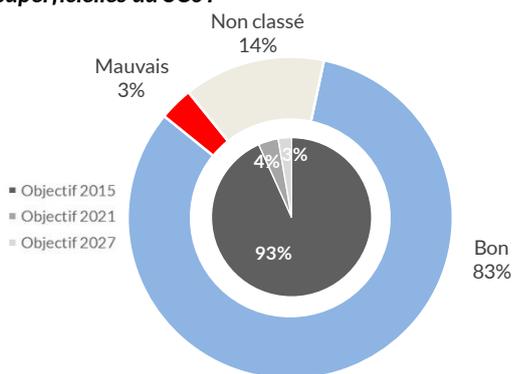
En vue de limiter progressivement les phénomènes d'eutrophisation, la directive européenne « nitrates » du 12 décembre 1991 prévoit la définition de zones vulnérables et des actions de prévention en direction de l'agriculture. Ainsi le territoire du SCoT est concerné par une **Zone vulnérable à la pollution par les nitrates** d'origine agricole (arrêté du 31/12/12 et 13/03/2015) pour la quasi-totalité du SCoT. Sur cette zone, les programmes d'actions national et régional visent à encadrer l'utilisation de fertilisants azotés et à tendre vers une gestion adaptée des terres agricoles. Les mesures concernent principalement l'élevage (capacité de stockage et plafonnement des apports azotés organiques issus des effluents d'élevage) et les cultures (réglementation de l'épandage des fertilisants organiques et minéraux et des doses d'azote à apporter aux cultures, obligation de couverture du sol pendant l'inter-culture, mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau). Le département du Gers est en zone dérogatoire argileuse, ce qui rend la couverture des sols obligatoire uniquement sur 20 % de la surface avec en contrepartie la mise en place de bandes végétalisées le long des tous les cours d'eau et la tenue d'un bilan de fin de culture.

**Un bon état chimique des eaux superficielles**

L'état chimique des masses d'eau superficielles est globalement bon pour 82 % des masses d'eau<sup>11</sup>. Seules 5 masses d'eau présentent un état chimique mauvais, liés à la présence de cadmium (Bèze, Auvignon), de phtalates (Gélise, Gimone) ou d'Octylphenol (Aussonnelle) cf. Annexe : Etat qualitatif de la ressource en eau.

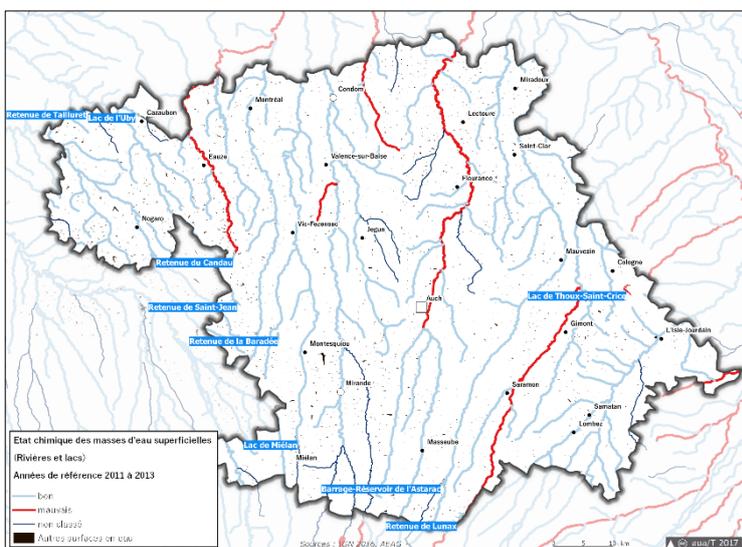
<sup>11</sup> Etat chimique des masses d'eau sans ubiquiste. Source : AEAG\_SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013)

**Etat chimique et objectifs de qualité des 149 masses d'eau superficielles du SCoT**



Source : AEAG\_SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013)

**Etat chimique des 149 masses d'eau superficielles**



Source : AEAG\_SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013)

**Des plans d'eau de qualité moyenne à bonne**

A l'image des cours d'eau, l'état écologique des 9 masses d'eau lacs est moyen avec un objectif de bon potentiel fixé à 2027 pour ces masses d'eau fortement modifiées<sup>12</sup>. Leur état chimique est bon à l'exception du lac de Thoux-Saint-Cricq (état mauvais) en raison de la présence d'une substance chimique néfaste pour les végétaux et les organismes (tributylétain, composé organostannique) cf. Annexe : Etat qualitatif de la ressource en eau.

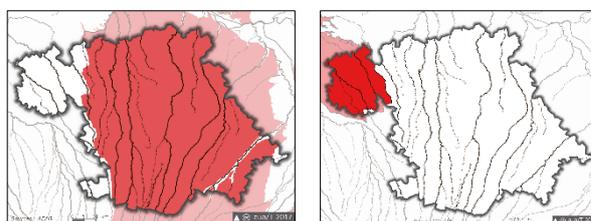
**Une masse d'eau souterraine libre d'échelle régionale sensible aux pollutions de surface**

La plupart des masses d'eau souterraines sont peu concernées par le territoire, puisqu'elles se situent à plus de 80 % en dehors du périmètre du SCoT ou bien sont en bon état chimique. Sur les 19 masses

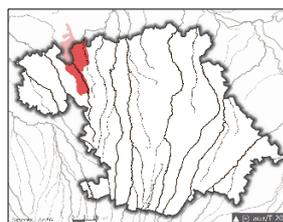
d'eau souterraines du SCoT, 8 sont identifiées en mauvais état chimique pour les nitrates et les pesticides. cf. Annexe : Etat qualitatif de la ressource en eau.

L'enjeu porte principalement sur la nappe libre des molasses d'échelle régionale (FRFG043) qui couvre 14 560 km<sup>2</sup>, pour un tiers située dans le périmètre du SCoT. Elle s'étend sur plus de 83 % du territoire du SCoT et son caractère libre la rend directement sensible et vulnérable aux pollutions de surface. Les nappes libres des sables fauves (FRFG066 et FRFG085) présentent des enjeux de qualité moins importants puisqu'elles représentent une faible part de la nappe des sables fauves du bassin Adour à laquelle elles sont en réalité rattachées.

**Principales masses d'eau souterraines en mauvais état chimique**



FRFG043 : Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont - FRFG066 : Sables fauves BV Adour région hydro q



FRFG085 : Sables fauves BV Garonne région hydro o  
Source : AEAG\_SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013) / Sandre 2016

**Une altération des cours d'eau par les particules en suspension provenant de l'érosion des sols**

Le Réseau Départemental de Surveillance des Eaux superficielles et des Milieux Aquatiques, RDSEMA 2014, enregistre également une altération des cours d'eau par les Particules en Suspension, PAES, caractérisée par la charge en Matières en Suspension (MES). 23 stations du RDSEMA sur 30 suivies sur le territoire du SCoT présentent ainsi une mauvaise qualité pour les PAES. Cette altération provient d'une érosion importante des sols sur la plupart des bassins versants des cours d'eau, combinée à leur occupation et à leur utilisation notamment en période hivernale. L'atteinte des objectifs de qualité sur le territoire du SCoT passe nécessairement par une maîtrise de l'érosion des sols sur les bassins versants.

<sup>12</sup> Source : SDAGE 2016 (Etat de référence 2011-2012-2013)

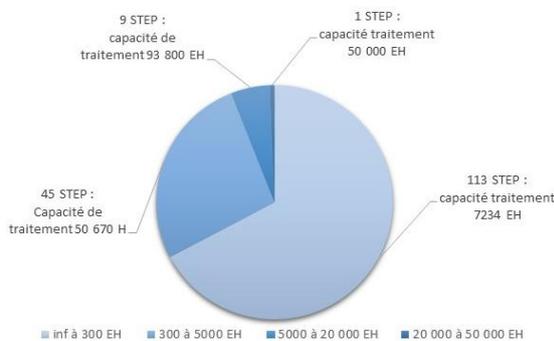
## Systèmes d'assainissement

### Des problèmes de performance et de non-conformité pour les petites stations d'épuration

Sur le territoire du SCoT, l'assainissement collectif est assuré par 168 Stations de Traitement des Eaux Usées, STEP<sup>13</sup>, qui représentent une capacité totale de traitement de 207 705 Equivalents Habitants EH<sup>14</sup>. Les deux tiers des STEP sont des petites stations d'épuration de moins de 300 EH qui représentent seulement 7 % du parc épuratoire en termes de capacité de traitement. Ce sont toutefois les plus grosses unités de traitement qui pèsent le plus, puisque les dix stations de plus de 5000 EH représentent à elles seules plus des deux tiers de la capacité de traitement du territoire du SCoT. A noter que la station d'Auch, la plus importante du territoire avec 50 000 EH, présente une non-conformité vis-à-vis de la collecte en raison de rejets directs par temps sec. Sa mise en conformité est prévue pour le 31 décembre 2020<sup>15</sup>. Sans cette dernière station, la capacité de traitement des stations d'épuration non-conformes représente moins de 7 % de la capacité totale de traitement du parc à l'échelle du SCoT. A l'exception d'Auch (50 000 EH), Nogaro et Fontenilles (3000 EH chacune), la non-conformité regroupe principalement de petites stations d'épurations de moins de 300 EH réparties sur l'ensemble des sous-bassins versants du territoire et pour lesquelles des problèmes de performance sont essentiellement relevés. Les bassins versants les plus affectés par des problèmes de non-conformité sont le Gers, la Save et la Baïse.

87 % des réseaux sont de type séparatif et collectent séparément les eaux de pluies des eaux usées domestiques ou industrielles. **Projets de STEP en attente**

### Répartition en nombre des STEP et capacité du parc épuratoire sur le SCoT

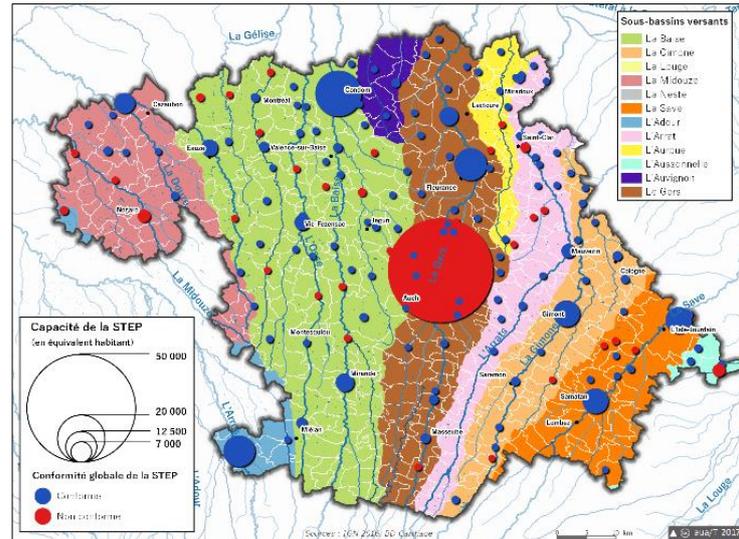


Source : Observatoire de l'assainissement 2015

<sup>13</sup> Source : Sieag 2017

<sup>14</sup> L'Equivalent Habitant (EH) est une mesure qui se base sur la quantité de pollution émise par une personne par jour, soit 1

### Capacité et conformité globale des stations de traitement des eaux usées



Source : observatoire de l'assainissement 2015

### Zonage réglementaire dans le domaine de l'assainissement urbain pour limiter l'eutrophisation des cours d'eau

Tout le territoire du SCoT, excepté le sous-bassin de la Midouze, est concerné par la **Zone sensible à l'eutrophisation** (arrêté du 23/11/97). Ce zonage n'a de portée réglementaire que dans le domaine de l'assainissement urbain. Les collectivités concernées par la gestion d'une station d'épuration urbaine d'une capacité supérieure à 10 000 EH ou envisageant une extension à plus de 10 000 EH, disposent de 7 ans pour la mise en œuvre de traitement complémentaire du phosphore et/ou de l'azote.

### Des installations d'assainissement non collectif généralisées en milieu rural pour l'habitat dispersé

Dans le Gers, c'est la moitié des foyers qui est concernée par l'assainissement non collectif. Il s'agit d'une solution technique et économique adaptée au contexte rural et dispersé. Le territoire du SCoT est couvert par 10 Services Publics d'Assainissement Non Collectif, SPANC, chargés du contrôle, du suivi et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

### Données à compter

EH= 60 g de DBO<sub>5</sub>/jour (Demande Biologique d'Oxygène en 5 jours)

<sup>15</sup> Base de Données sur les Eaux Résiduaire Urbaines, année de référence 2015

## Des usages et des milieux sensibles à l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau

### Une production d'eau potable vulnérable aux pollutions, difficile à protéger et exploiter

Au-delà des objectifs européens d'atteinte du bon état en 2021 ou 2027 sur la majorité des masses d'eau, les enjeux sanitaires sont forts sur le bassin des rivières de Gascogne, avec en premier lieu un enjeu de qualité des eaux captées pour l'eau potable. Cette ressource est très fragile, difficile à protéger et à exploiter. La sécurisation et la production d'eau potable à un prix raisonnable est actuellement un enjeu important pour le territoire.

L'eau que boivent les gersois provient pour 70 % des principales rivières (Gers, Baïse, Arros, Arrats...) ou bien pour les 30 % restants des nappes souterraines de l'Adour, des sables fauves de l'Armagnac ou encore du très profond aquifère de l'éocène.

Le SCoT est couvert par plusieurs syndicats garantissant la production et la distribution d'eau potable :

- Un syndicat mixte de production d'eau potable : TRIGONE
- 20 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable et 12 communes assurant à la fois la production et la distribution d'eau potable
- 5 syndicats intercommunaux d'AEP n'assurant que la distribution d'eau potable

#### Carte des périmètres des syndicats

Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable adopté en 2004 organise la production d'eau potable à partir de la ressource et des infrastructures existantes en procédant aux regroupements nécessaires pour diminuer les coûts et procéder à des investissements nouveaux indispensables à la maîtrise de l'évolution du prix de l'eau.

#### Secteurs présentant des problèmes d'approvisionnement

Actuellement 53 captages servent à la production d'eau potable sur le territoire du SCoT: 49 pour les besoins de la population et 2 pour des usages industriels et thermaux<sup>16</sup>. La SDAGE 2016-2012 a identifié 28 captages sensibles aux pollutions diffuses ou susceptibles de l'être pour les aspects

nitrites et/ou pour les aspects pesticides (20 en eaux superficielles et 7 en eaux souterraines).

Le fait que la production en eau potable s'appuie majoritairement sur des eaux de surface présente des difficultés pour la protection de la ressource quand il s'agit de cours d'eau (bassin d'alimentation de captage très vaste) et des contraintes qualitatives (ressource à l'air libre, directement vulnérable aux pollutions ponctuelles et diffuses et aux aléas climatiques). Ces contraintes sont réelles pour les collectivités, qui ont l'obligation de distribuer des eaux conformes, indemnes de pesticides. Ainsi l'analyse des bilans annuels de l'Agence Régionale de Santé, ARS, indique que la qualité de l'eau distribuée dans le Gers montre parfois des dépassements des normes de potabilité sur les pesticides. Concernant les **nitrites**, le traitement est aujourd'hui efficace. L'eau distribuée est globalement de bonne qualité, avec des concentrations majoritairement inférieures à 25 mg/l. Cependant, des concentrations un peu plus élevées ont été mesurées au nord du territoire avec des valeurs parfois supérieures à 40 mg/l. Les **teneurs en matières fines** des cours d'eau gascons, parfois élevées, sont une contrainte importante dans la potabilisation de l'eau : colmatage des filtres, vecteurs de polluants, ... Des problèmes de conductivité sont parfois relevés sur le Gers, en amont d'Auch. En raison de la contamination de l'eau alimentant certaines usines de production d'eau potable, l'usine de Nérac qui prend alors le relais, se retrouve parfois surchargée.

La sécurisation de l'eau potable, en premier lieu sur les pesticides et la diminution des matières en suspension (coûts de traitement) ressort donc comme un objectif majeur pour le bassin versant.

#### Données de consommation d'eau potable par commune/ interco à compléter

### Une protection des eaux captées pour l'alimentation en eau potable bien avancée

La protection de la qualité des eaux captées pour l'alimentation en eau potable passe par plusieurs outils :

- **La réglementation, via l'instauration de périmètres de protection des captages.** Elle est bien avancée dans le Gers (75, 9% en 2015) et sur le territoire du SCoT (70%). 37 captages sur 53 recensés sur le SCoT disposent ainsi d'un périmètre de protection, 9 sont avec une procédure en cours et 7 captages sont abandonnés.

<sup>16</sup> Source : Porté à Connaissance de l'Etat du SCoT actualisé en 2017.

- **L'identification de certaines ressources stratégiques** : l'enjeu de préservation de l'eau potable est identifié par le SDAGE sur les cours d'eau du Gers et la Baïse (classés en Zones à Objectifs plus Stricts, ZOS<sup>17</sup>, pour les eaux superficielles) et sur les bassins versants de la Douze et la Midouze (classés en ZOS, pour les eaux souterraines). 3 captages sont également recensés comme prioritaires par le SDAGE pour la mise en œuvre de programmes de restauration à l'échelle de leurs aires d'alimentation : le captage de la Gimone à Beaumont-de-Lomagne (situé dans le Tarn-et-Garonne), dont l'Aire d'Alimentation de Captage, AAC, concerne le territoire du SCoT, la fontaine d'Estang disposant d'une AAC, et d'un Plan d'Action Territorial en cours de renouvellement, et la source Gachiot à Eauze, dont l'AAC est en cours de définition. Les Programmes d'Actions Territoriales, PAT, de la Gimone 2016-2020 et celui de l'Estang (en cours de révision) visent à mettre en œuvre des pratiques conduisant à améliorer la qualité des milieux et de l'eau, lutter contre les pollutions agricoles ou assimilées, tout en respectant l'économie et la dynamique sociale locale.

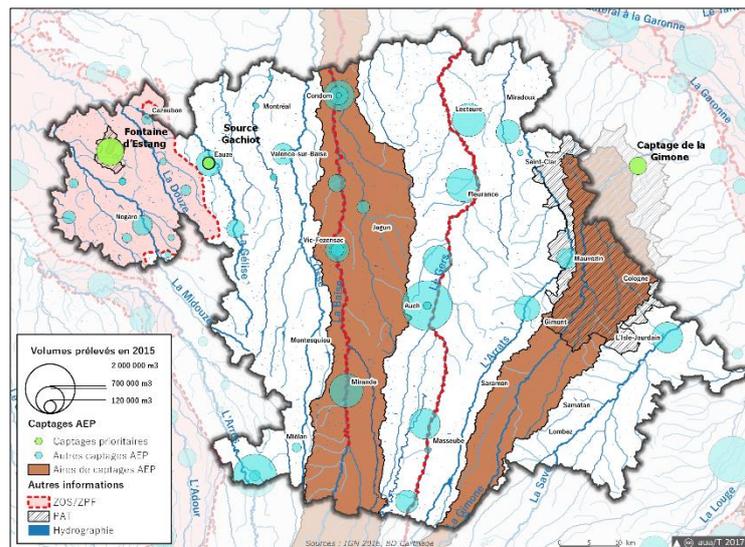
**PAT des 3 AAC à récupérer auprès de la CA32**

#### Captages prioritaires

Les réflexions environnementales issues du Grenelle de l'Environnement ont abouti au classement de captages d'eau potable dits « prioritaires ». Ces classements ont été établis eu égard aux pollutions diffuses menaçant la ressource en eau (nitrates et produits phytosanitaires) ainsi que la population desservie et le niveau stratégique du captage. Sur l'ensemble du territoire français, la protection de **507 captages** d'eau potable dits "**Captages Grenelle**" contre les pollutions diffuses a été engagée et pour lesquels des aires d'alimentation et des plans d'actions doivent être élaborés et déployés afin de participer au renforcement de la lutte contre les pollutions liées aux nitrates et aux produits phytosanitaires. Cette démarche de protection a été étendue à **1000 captages prioritaires** par la Conférence Environnementale de septembre 2013.

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, SDAGE, 2016-2021 disposent d'une liste révisée de captages d'eau destinée à la consommation humaine, dits « prioritaires » sur lesquels des actions doivent être lancées. 3 captages prioritaires sont identifiés sur le territoire du SCoT de Gascogne.

#### Captage d'eau potable et aires d'alimentation des captages prioritaires



Source : AEAG, Données prélèvement 2003-2015

#### Le Plan d'Action Territorial, PAT, de la Gimone

Le PAT Gimone II a été mis en place vis-à-vis du captage de Beaumont de Lomagne sur la Gimone dans le département du Tarn-et-Garonne. Il s'agit d'un dit « captage Grenelle ». L'objectif du PAT est de préserver la qualité de l'Eau de la rivière pour l'eau potable et la qualité du milieu aquatique. Il concerne *tout* le bassin versant de la Gimone en amont du captage depuis Beaumont de Lomagne jusqu'à Gimont. Le diagnostic initial a mis en évidence des enjeux d'érosion, de pollution diffuses (phytos, nitrates) et de préservation de la biodiversité (réseau de prairies inondables avec intérêt patrimonial). Le territoire représente 32 000 ha de SAU et concerne 775 exploitations.

L'objectif du PAT est de limiter la pollution de l'eau par les nitrates, les produits phytosanitaires et les matières en suspension (ruissellement et érosion des terres).

Les agriculteurs qui adhèrent à ces objectifs et souhaitent engager une démarche de progrès sur leur exploitation peuvent être accompagnés par l'ADASEA sur :

- Les pratiques agricoles (successions culturales, fertilisation, phytos, couverts végétaux, techniques de travail du sol),
- la conversion à l'agriculture biologique,
- l'agroforesterie,
- le développement du maillage de zones tampons,
- la préservation des prairies inondables.

<sup>17</sup> Le niveau national et européen identifie des Zones d'Alimentation en Eau Potable Future (ZAEPF). Parmi celles-ci des Zones à Objectifs plus Stricts (ZOS) viennent préciser certains objectifs comme celui de réduire les coûts de traitement

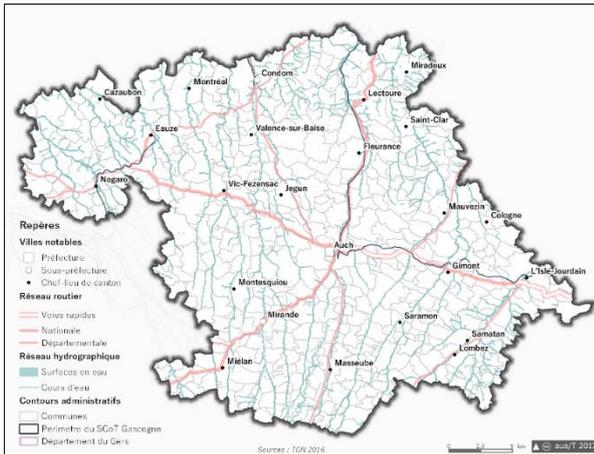
de l'eau potable au sein d'espaces stratégiques pour l'alimentation à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

## Des usages touristiques sensibles à la qualité et quantité de la ressource en eau

Le poids du tourisme dans l'économie du territoire est loin d'être négligeable : 1,2 millions de personnes sont venues visiter le département du Gers en 2014, dépensant environ 213 millions d'euros (6% du PIB Gersois). Le tourisme est donc une composante importante de l'usage de l'eau à ne pas négliger.

le département du Gers. Une convention spécifique de soutien d'étiage est portée par le département pour sécuriser cet usage.

### Principales activités touristiques liées à la ressource en eau



**Carte à créer : localisation des stations thermales, bases nautique / qualité des eaux de baignade suivies par l'ARS)**

Les sites de baignades et bases nautiques suivis par l'ARS sont généralement de bonne qualité. L'enjeu est davantage sur la transparence de l'eau, du point de vue de la santé, mais aussi de la sécurité.

Les activités nautiques se développent en rivière (canoë-kayak, aviron, paddle...) notamment sur les cours d'eau de la Gélise aval, de la Baïse aval, du Gers et de la Save, mais également sur le lac de l'Uby. L'état sanitaire de ces secteurs touristiques n'est pas connu puisqu'ils ne rentrent pas dans le champ du suivi pour la qualité des eaux de baignade. La pêche fait également partie des usages récréatifs, mais aucun référentiel ne permet actuellement de qualifier l'enjeu sanitaire pour les pêcheurs.

Les centres thermaux (Barbotan-les-Thermes à Cazaubon, Castéra-Verduzan, Valvidal à Lectoure) exploitent des ressources dont l'excellente qualité et les propriétés naturelles assurent l'image de marque. Préserver l'image de marque de l'activité thermique passe essentiellement par la maîtrise de la qualité bactériologique de ces ressources souterraines (ce qui se joue dans l'environnement immédiat des captages) et par le maintien d'une ressource en eau souterraine suffisante.

La Baïse est navigable à partir de Valence-sur-Baïse sur 63 km vers la confluence avec la Garonne. Cette activité est importante sur le plan économique pour





# GASCOGNE HABITEE



## 2.1 Dynamiques démographiques

### Ce qu'il faut retenir :

- Une légère reprise démographique depuis les années 1980, principalement liée à l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire.
- Une dynamique démographique très inégalement répartie :
  - Un secteur sous influence toulousaine en forte croissance démographique
  - Les principaux chefs-lieux de canton, à l'exception d'Auch et des bourgs sous influence métropolitaine, en déclin de population (Condom, Mirande, Vic-Fezensac, Masseube, Fleurance, Eauze, Lectoure, Nogaro)
  - Une frange Ouest en léger regain démographique, tout comme les communes proches des chefs-lieux de canton
- Des dynamiques de vieillissement et de desserrement des ménages compensées par l'arrivée de familles, en particulier sur le PETR du pays Portes de Gascogne

### Chiffres clés

178 670 habitants en 2014

+925 habitants / an depuis 2009

34 habitants au km<sup>2</sup>

30% de + 60 ans

35% de + de 65 ans en 2050

0,67 habitant de moins de 20 ans pour 1 de plus de 60 ans

2,2 personnes par ménage en 2014

32% des ménages composés d'une personne seule

A l'image de la dynamique départementale, le territoire du SCoT de Gascogne connaît, depuis plus d'une trentaine d'années, un **redressement démographique**. Celui-ci est cependant à relativiser. Le **regain de population reste modéré** et ne profite pas à l'ensemble des communes. La partie Est du territoire, portée par l'influence de Toulouse, bénéficie d'une forte attractivité. A l'inverse, certains secteurs cumulent les effets du vieillissement de population et de l'éloignement des centres urbains dynamiques qui se traduisent par une diminution continue du nombre d'habitants. D'autres, enfin, voient leur population stagner ou légèrement augmenter.

### Un territoire rural faiblement peuplé dans l'aire d'influence de Toulouse

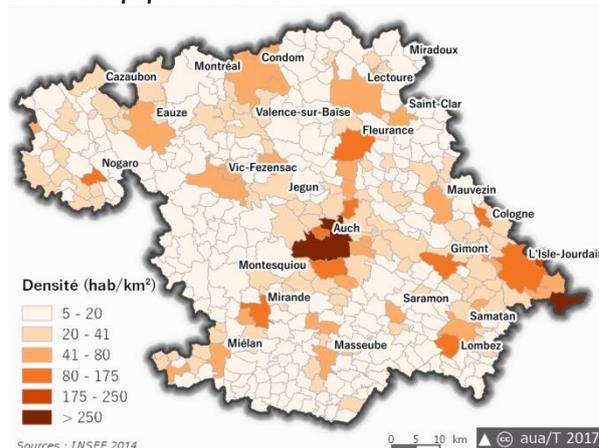
#### Une faible densité de population

Les **178 670 habitants** du SCoT de Gascogne (population municipale) représentent, en **2014**, 3,1 habitants sur 100 de la Région Occitanie.

La densité brute de population sur le territoire est globalement très basse : 34 habitants par km<sup>2</sup>. A titre de comparaison, elle est de 80 habitants par km<sup>2</sup> à l'échelle de l'Occitanie et de 104 habitants par km<sup>2</sup> à l'échelle nationale. Sur le territoire du

SCoT, une quinzaine de communes seulement ont une densité comprise entre 80 et 175 habitants par km<sup>2</sup>. En tête, seules Auch et Fontenilles dépassent les 250 habitants au km<sup>2</sup>.

#### Densité de population en 2014



Source : Insee, recensement

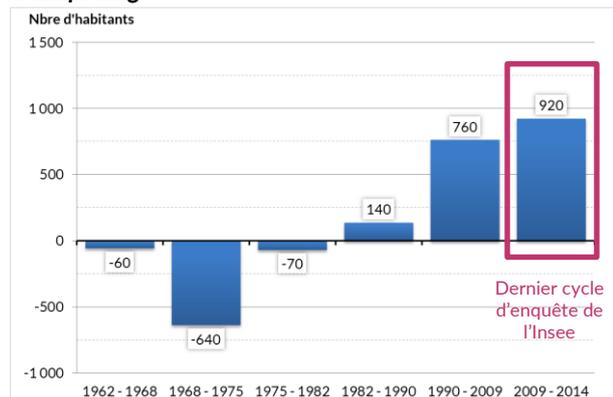
#### Une reprise démographique modérée

A l'échelle du territoire, les années 1960-1970 sont marquées par la poursuite du déclin de population entamé depuis le début du siècle. Les grandes communes du territoire, telles Auch,

Condom, Fleurance, Eauze, gagnent malgré tout des habitants.

Sur la fin des années 1970, la population se stabilise. C'est à cette période qu'une couronne périurbaine se forme autour de la ville d'Auch se forme. Certains pôles ruraux commencent à perdre des habitants au profit de leur périphérie. A partir du **début des années 1980**, le territoire connaît une **reprise démographique** en lien avec l'attractivité de la métropole toulousaine, le long de la RN124 notamment. Cette dynamique s'intensifie légèrement à partir des années 1990 et se généralise à l'Est. Malgré une augmentation continue de population depuis 1982, le rythme de croissance ralentit progressivement à partir de 2006 traduisant une tendance au fléchissement sur la période récente. Depuis 2009, le territoire a « gagné » 4 600 habitants, soit un rythme moyen de 920 habitants supplémentaires par an (contre 1 250 habitants supplémentaires par an entre 2008 et 2013 et même 1730 de plus entre 2006 et 2011).

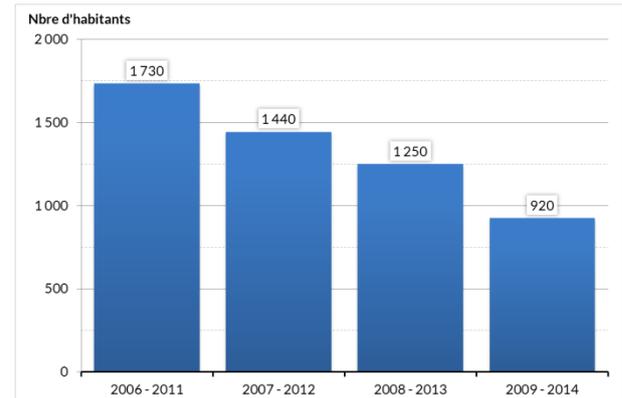
**Évolution annuelle moyenne de la population du SCoT sur le temps long**



Source : Insee, recensements

A l'échelle du SCoT, le taux d'évolution annuel moyen de la population de **+0,5 % entre 2009 et 2014** est équivalent à celui de la France métropolitaine mais inférieur à la moyenne régionale (+ 0,9 %).

**Évolution annuelle moyenne de la population\* du SCoT sur la période récente**



Source : Insee, recensements

\* Les périodes retenues correspondent aux cycles quinquennaux du recensement rénové. Depuis 2009, l'Insee met à disposition les données du nouveau recensement. Il faut désormais attendre un cycle complet de cinq ans pour pouvoir les comparer. Les recensements précédents apportaient un portrait complet à une date précise alors que désormais le recensement constitue davantage un « film » avec des séquences de données correspondant à des cycles d'enquêtes.

**Note méthodologique**

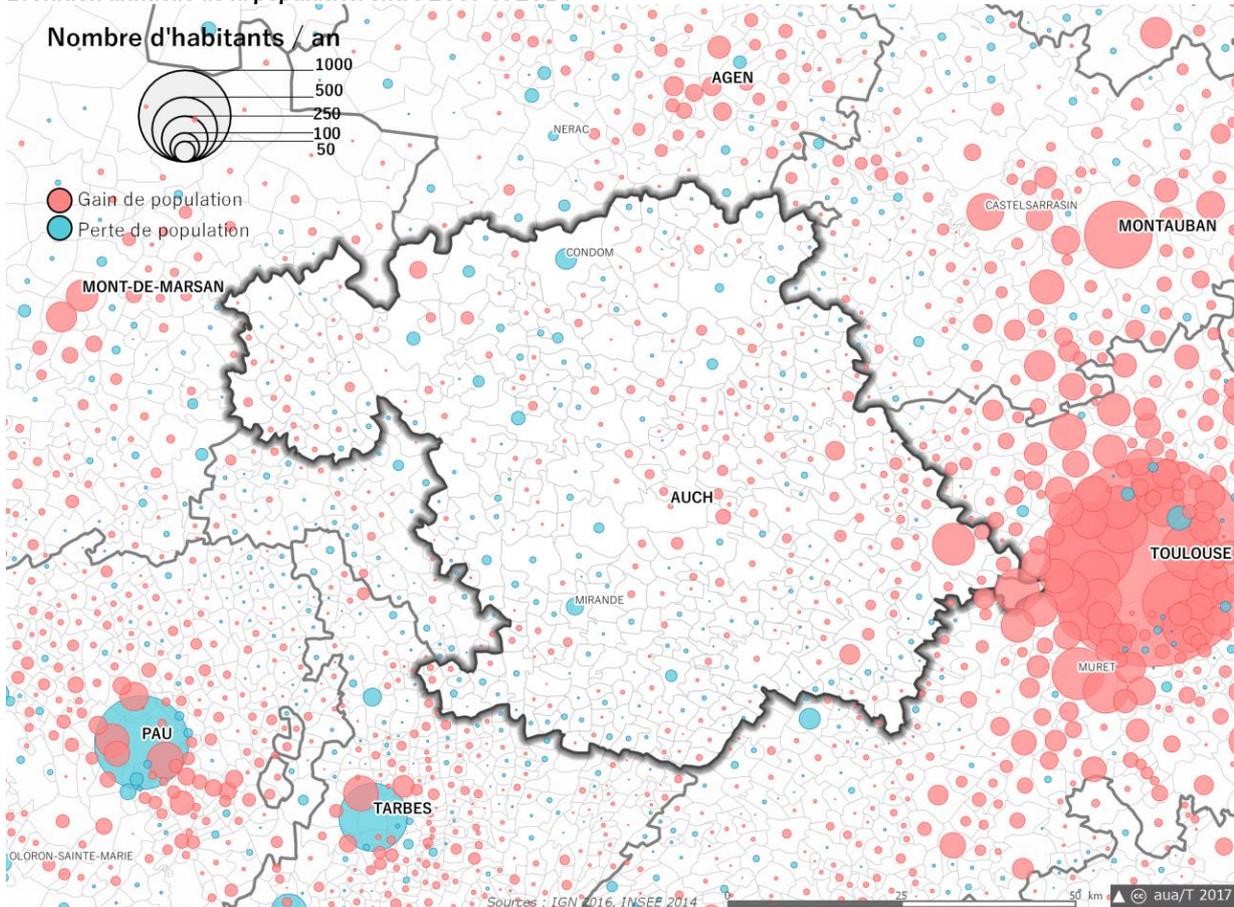
La population municipale comprend l'ensemble des habitants ayant leur résidence habituelle au sein du territoire communal. Sont notamment comprises les populations hors ménage, c'est-à-dire « vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maison de retraite, résidences universitaires, maisons de détention).

La population totale est égale à la somme de la population communale et de la population comptée à part (qui comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune).

## Une croissance de population inégalement répartie

La croissance démographique est marquée par d'importantes disparités territoriales.

### Evolution annuelle de la population entre 2009 et 2014



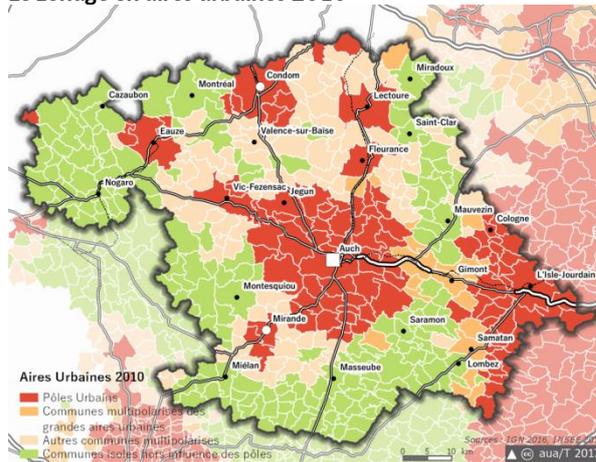
Source : Insee, recensements

Le développement périurbain de l'aire urbaine toulousaine se traduit, à l'Est du territoire du SCoT de Gascogne, par un accueil de familles, avec pour corollaire un rajeunissement de la population. Dans d'autres secteurs, des communes de taille importante perdent des habitants (Condom, Eauze, Vic-Fezensac...).

L'aire urbaine est définie comme un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes périurbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le **PETR du pays Portes de Gascogne** représente à lui seul **94 % de la croissance démographique du territoire** des cinq dernières années. Celle-ci est surtout favorable à la CC<sup>1</sup> de la Gascogne Toulousaine, entièrement comprise dans la couronne de l'aire urbaine toulousaine, avec un

### Le zonage en aires urbaines 2010



Source : Insee

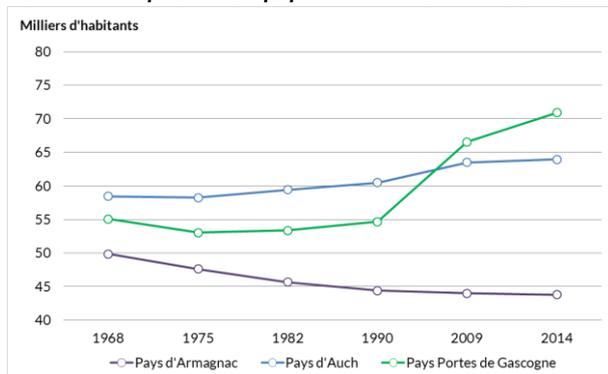
taux d'évolution annuel moyen de +3 %. A l'échelle du SCoT, Fontenilles et l'Isle-Jourdain (deuxième commune du département) avec une moyenne de 200 habitants supplémentaires par an, sont les communes qui gagnent le plus de population. Elles représentent à elles deux 48 % de la croissance démographique du territoire du SCoT. Lombez et Mauvezin avec plus de 40 nouveaux habitants par an représentent à elles deux 10 % de la croissance

<sup>1</sup> CC : Communauté de Communes

démographique des cinq dernières années. Avec 40 % de la population totale du SCoT en 2014, le PETER du pays Portes de Gascogne dépasse désormais la population du PETER du pays d'Auch (38 % de la population totale). Ce rapport s'est inversé au début des années 2000.

Le **PETER du pays d'Auch** qui s'inscrit dans une dynamique de croissance démographique sur la période 1990-2009 (+ 0,25 %) connaît depuis un **important ralentissement** même si son taux d'évolution reste positif (+ 0,14 % entre 2009 et 2014). L'**aire urbaine d'Auch** représente 23 % de la population du SCoT, soit 41 560 habitants en 2014. Dans l'influence de Toulouse, l'Est de l'aire urbaine est, là aussi, la plus dynamique. Après avoir perdu plus de 1500 habitants entre 1990 et 2006 la population de la ville centre tend à se stabiliser. Au sud, la CC Cœur d'Astarac en Gascogne perd des habitants avec un taux d'évolution de - 0,7 % entre 2009 et 2014 qui atteint les -1 % pour la commune de Mirande. Les CC Val de Gers et Astarac Arros en Gascogne voient leur population globale stagner même si de nombreuses communes, à l'image de Masseube, perdent des habitants.

#### Evolution comparée de la population des PETER du SCoT



Source : Insee, recensements

Depuis plusieurs décennies, le **PETER du pays d'Armagnac connaît une baisse continue de population**. Cette tendance s'atténue cependant à partir des années 1990. Si les principales villes continuent de perdre des habitants (Condom, Vic-Fezensac, Eauze, Cazaubon, Nogaro, Valence-sur-Baïse), plusieurs communes en périphérie de ces dernières gagnent de la population, sur la partie Ouest notamment. Depuis les années 2000, la CC du Bas Armagnac gagne de nouveau des habitants. De nombreuses communes (Perchède, Sainte-Christie-d'Armagnac, Lanne-Soubiran...) connaissent un fort regain démographique bénéficiant notamment de la mise en service de l'autoroute A65 reliant Langon à Pau en 2010 et de la proximité d'Aire-sur-l'Adour.

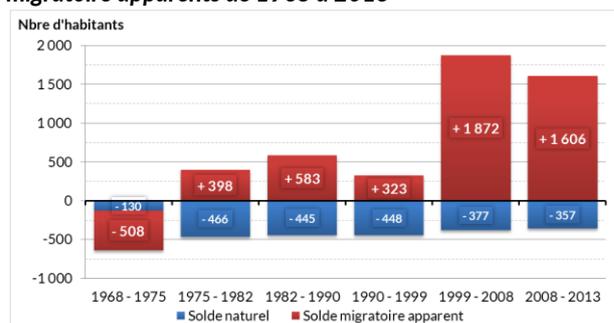
## Une croissance démographique tirée par le solde migratoire

La croissance démographique est tirée par le solde migratoire qui y contribue à hauteur de +0,9 % en moyenne par an, soit l'équivalent de 1 600 nouveaux « arrivants » entre 2008 et 2013. Près des deux tiers participent à la croissance démographique du PETER du pays Portes de Gascogne. Le reste profite aux deux autres PETER à hauteur de 17 % pour le PETER du Pays d'Armagnac et de 19 % pour le PETER du Pays d'Auch. A l'échelle des EPCI, seule la CC Cœur d'Astarac en Gascogne connaît un solde migratoire négatif.

Le solde migratoire apparent établit l'apport de nouveaux habitants sur un territoire. Il est déduit (d'où le terme « apparent ») en comparant l'évolution « nette » de la population et le solde naturel du territoire, mesurant l'écart entre les naissances et les décès au cours de la période.

A contrario, la croissance du territoire du SCoT est freinée par un solde naturel « déficitaire » (plus de décès que de naissances) de -360 habitants, entre 2008 et 2013. La situation a tendance à s'améliorer sur le long terme du fait de l'arrivée de familles, sur les communes sous influence toulousaine en particulier, qui compense le vieillissement général de la population.

#### Évolution annuelle moyenne des soldes naturel et migratoire apparents de 1968 à 2013\*

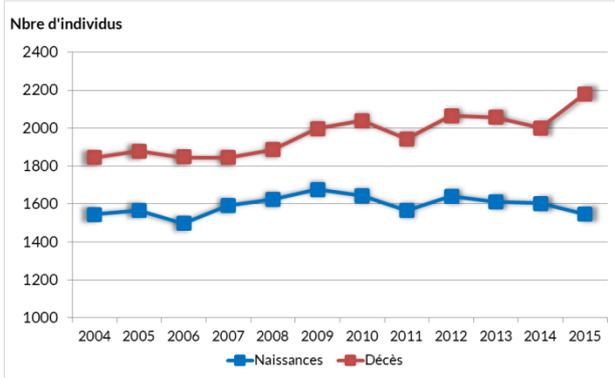


Source : Insee, recensements

\*Données qui seront actualisées dans la version finale du Diagnostic

A l'échelle du SCoT, les données de l'état civil sur la dernière période (2011-2015) montrent cependant un léger fléchissement de la natalité alors que la mortalité est globalement en hausse au cours de la dernière décennie.

Evolution des naissances et des décès de 2004 à 2015



Source : Insee, état civil

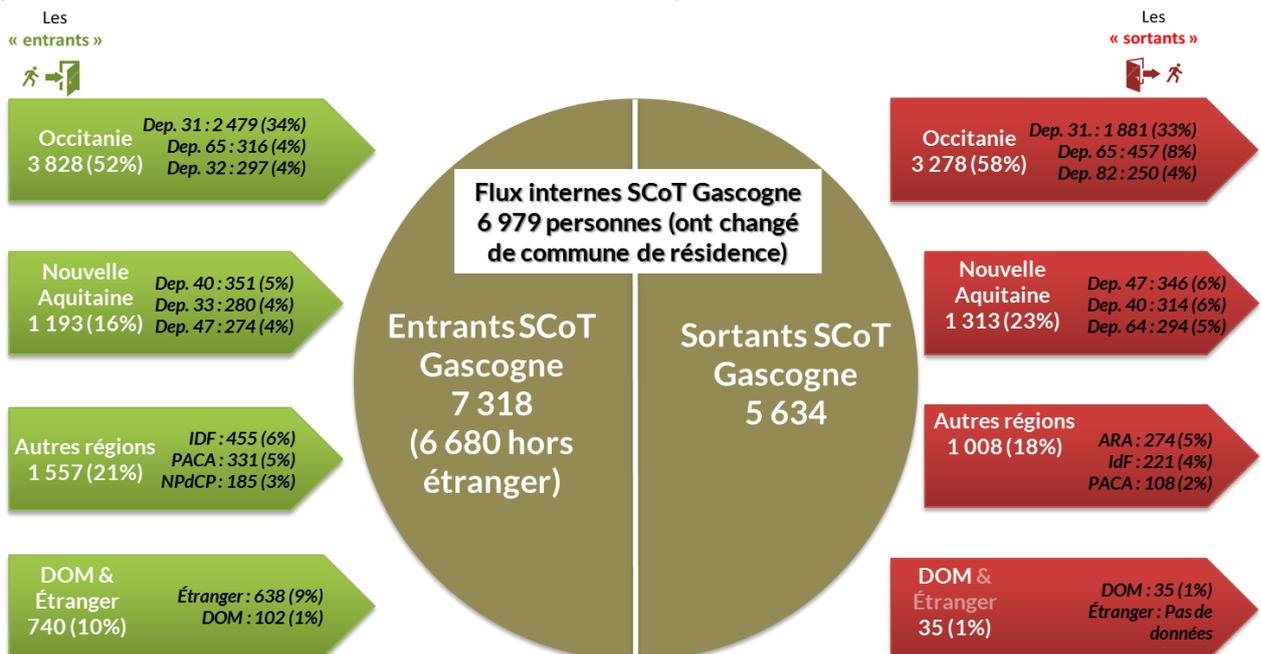
Des mouvements migratoires qui s'accompagnent d'un fort renouvellement de la population

Les mouvements résidentiels internes au territoire sont relativement peu nombreux, ils concernent 4 % de la population, soit près de 7 000 habitants. Ce sont les CC Grand Auch Cœur de Gascogne et de la Lomagne Gersoise au sein desquelles les changements de commune de résidence ont été le plus importants, et représentent respectivement 793 et 478 habitants.

C'est la CC du Grand Auch qui compte le plus grand nombre de nouveaux arrivants (851) en provenance des autres EPCI du territoire, soit 25 % des habitants ayant changé d'EPCI.

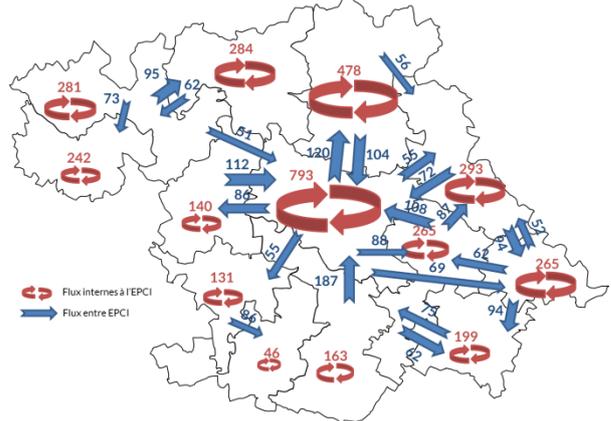
En 2014, environ 7 300 habitants ne résidaient pas sur le territoire du SCoT un an auparavant. Un entrant sur deux résidait ailleurs en région Occitanie et 16 % habitait en région Nouvelle-Aquitaine.

Migrations résidentielles (entre 2013 et 2014) pour le SCoT de Gascogne



Source : Insee, recensement 2014

Migrations résidentielles internes\* au territoire du SCoT



Source : Recensements

\*Seuls sont représentés les flux supérieurs à 50 ménages.

Les destinations privilégiées sont les CC de la Gascogne Toulousaine et Grand Auch Cœur de Gascogne. (Voir carte n°XX fiche n°XX).

Le renouvellement de la population, de +7 % sur un an est élevé, de 3 points de supérieur au taux de renouvellement régional pourtant important (+4 %).

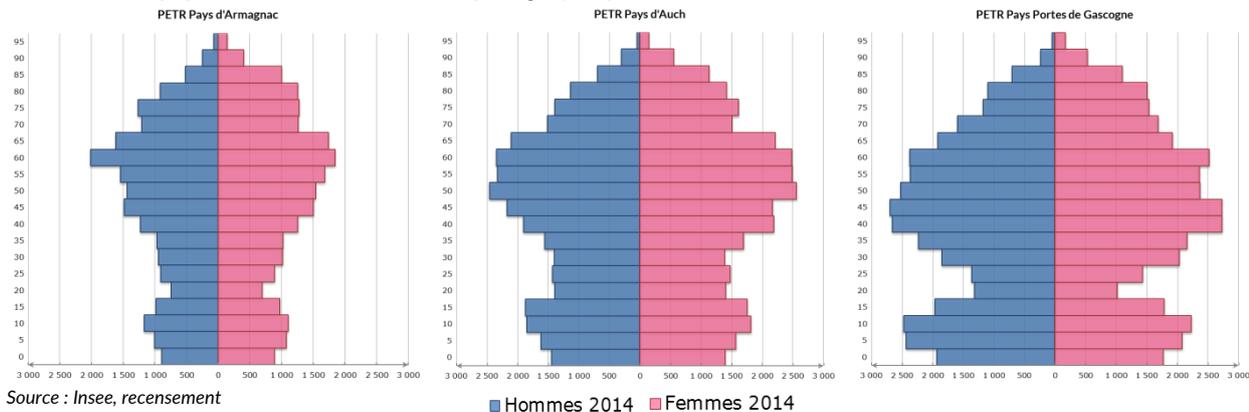
Parmi les 5 630 personnes qui ont quitté le territoire 58 % sont partis s'installer dans un autre département d'Occitanie (33 % en Haute-Garonne) et 23 % en Nouvelle-Aquitaine. Arrivent ensuite les régions Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Le taux de renouvellement de la population correspond au rapport entre le nombre total de flux migratoires avec l'extérieur (entrants + sortants) et le nombre d'habitants.

## Une population vieillissante qui se renouvelle à l'Est avec l'emménagement de familles

A l'image des dynamiques démographiques, le profil de la population est spatialement très contrasté comme l'illustrent les différentes configurations de pyramides des âges des trois PETR. L'arrivée de familles sur certains secteurs compense en partie les dynamiques conjuguées de vieillissement et de desserrement des ménages qui s'opèrent sur l'ensemble du territoire.

### Structure de la population des PETR en 2014 (par âge quinquennal)



### Un vieillissement structurel de la population

Le département du Gers est l'un des plus âgés de France métropolitaine. A l'échelle du SCoT, près d'un habitant sur trois a plus de 60 ans en 2014 (30 %), soit 2 points de plus qu'en 2009, 3 de plus qu'en Occitanie (27 %) et 6 de plus qu'à l'échelle nationale (24 %). Les 75 ans et plus représentent 14 % (11 % en Occitanie, 10 % en France métropolitaine). L'indice de jeunesse est bas. On compte seulement 0,67 habitant de moins de 20 ans pour un habitant de plus de 60 ans. Cette moyenne atteint 0,83 en Occitanie, elle est de 0,98 en France métropolitaine. Avec un taux d'évolution annuel de +0,2 % sur la dernière période, les moins de 20 ans progressent très légèrement. Ils représentent 20,5 % de la population en 2014.

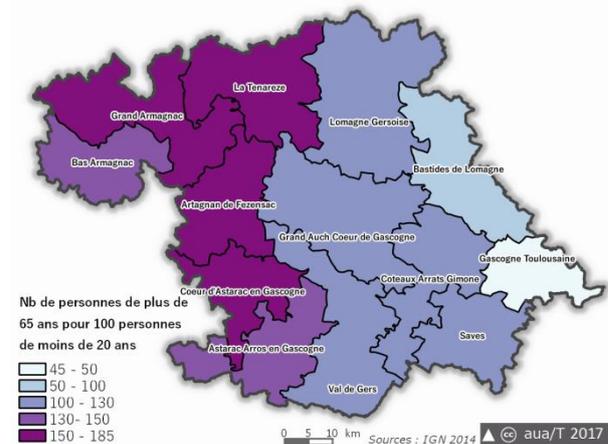
L'indice de jeunesse établit le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux personnes âgées.

L'indice de vieillesse exprime le rapport entre la population âgée de 65 ans et plus et la population de moins de 20 ans. Plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes.

L'indice de vieillesse est particulièrement élevé pour le **PETR du pays d'Armagnac** à raison d'1,6 habitant de plus de 65 ans pour 1 habitant de moins de 20 ans en 2014. Les moins de 20 ans représentent moins de 18 % de la population dans les CC du Grand Armagnac et d'Artagnan de

Fezensac. Le rétrécissement de la base de la pyramide des âges traduit un **déficit de natalité** et en élargissement au sommet une **forte proportion de personnes âgées**. Le renouvellement de la population n'est plus assuré comme l'indique le solde naturel largement déficitaire sur cette partie du territoire (-280 en moyenne par an entre 2009 et 2014).

### Indice de vieillesse



Sur les deux autres PETR, les plus de 40 ans sont en plus grand nombre que les classes les plus jeunes ce qui annonce également un vieillissement de la population. Celui-ci devrait être en partie compensé à l'est avec une base (enfants, pré-adolescents et adolescents) plus large qu'ailleurs. La pyramide des âges du **PETR du pays Portes de Gascogne** révèle ainsi une **importante dynamique de renouvellement de la population**. Les 20-30 ans sont cependant sous-représentés. La faible dotation du territoire en établissements d'enseignement supérieur et formations post-bac

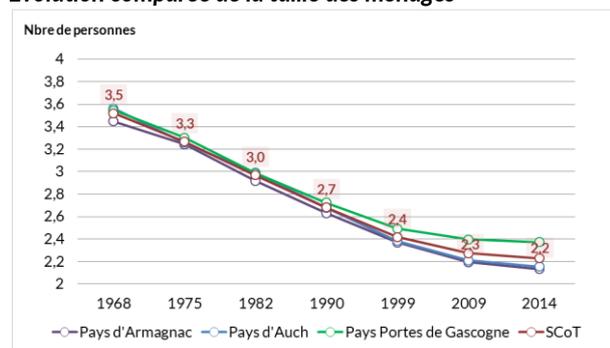
(avec une offre pléthorique sur Toulouse et son agglomération) et le manque d'emplois qualifiés pour ce type de population sont autant de facteurs d'explication. Cette classe d'âge est légèrement mieux représentée sur le **PETR du pays d'Auch**, notamment du fait de la concentration des établissements d'enseignement supérieurs sur la préfecture du département. La dynamique de renouvellement de la population y est, en revanche, moins importante.

*Une dynamique de desserrement des ménages qui se stabilise progressivement*

Les évolutions sociodémographiques à l'œuvre depuis plusieurs décennies (à l'échelle nationale) se traduisent par une diminution constante de la taille moyenne des ménages, c'est-à-dire du nombre moyen de personnes vivant sous un même toit. Cette dynamique traduit un phénomène de décohabitation (départ des enfants ; installation tardive en couple/habitat séparé ; séparations/familles monoparentales ; veuvage/maintien à domicile de personnes âgées...).

Au sens statistique du terme, un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement et peut être composé d'une seule personne. Ces personnes ne sont pas nécessairement unies par des liens de parenté (ex : cohabitation). Le nombre de ménage est égal au nombre de résidences principales.

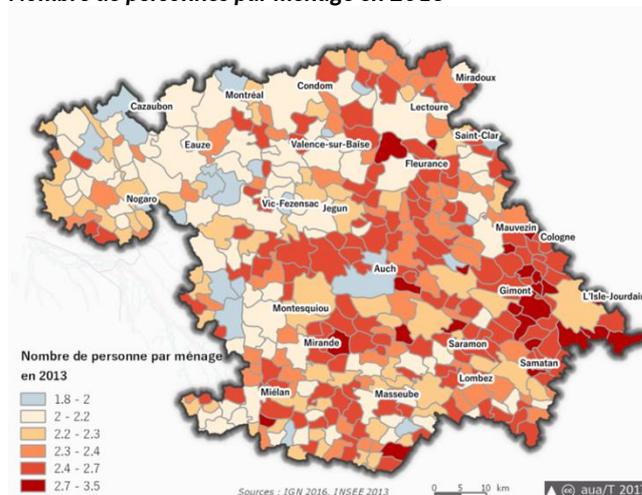
**Evolution comparée de la taille des ménages**



A l'échelle du SCoT, depuis plus d'un demi-siècle, le desserrement des ménages est continu. Avec 2,2 personnes par ménage en 2014, le territoire présente désormais une taille moyenne équivalente aux moyennes régionale et nationale. Cette taille moyenne apparaît plus élevée pour le

**PETR du pays Portes de Gascogne** et plus généralement pour les communes qui connaissent une importante attractivité résidentielle se traduisant le plus souvent par l'accueil de familles. Le nombre moyen de personnes par ménage diminue en direction de l'Ouest. Une vingtaine de communes, dont plusieurs localités de l'Armagnac, présentent en 2013 une taille moyenne des ménages inférieure à 2. Le poids des personnes âgées vivant seules impacte de fait la taille moyenne des ménages sur ces territoires. La commune d'Auch avec 1,95 personnes par ménage héberge de nombreuses personnes seules (population âgée, étudiants, célibataires, jeunes actifs...) en raison des fonctions de centralité qu'elle remplit.

**Nombre de personnes par ménage en 2013**

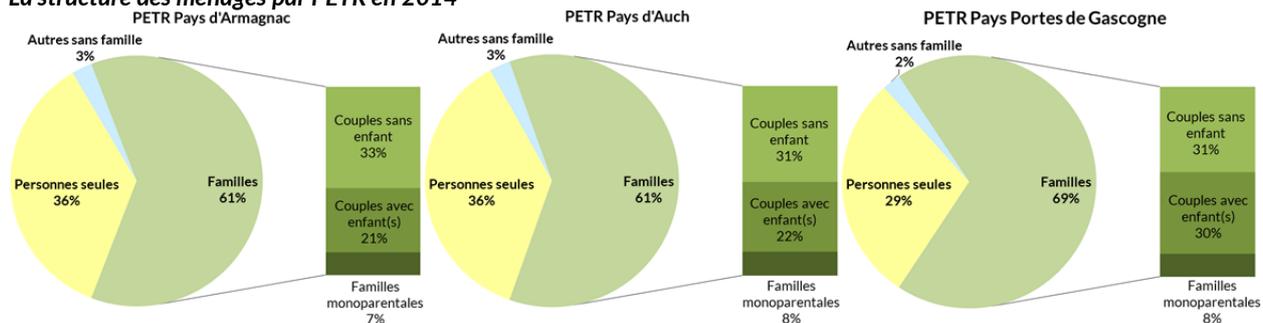


Source : Insee, recensements

La structure des ménages diffère entre PETER. En 2014, la part de personnes vivant seules ainsi que le nombre de familles sont équivalents aux moyennes régionales (respectivement 36 % et 61 %) pour les **PETER du pays d'Armagnac** et du **pays d'Auch**. En termes de composition familiale, la part de couples sans enfants est en revanche plus élevée (5 points de plus pour le pays d'Armagnac, 3 pour le pays d'Auch).

La structure des ménages du **PETER du pays Portes de Gascogne** se distingue assez nettement, une fois de plus : la part des familles (69 %) est de 8 points supérieure à la moyenne régionale (celle des couples avec enfants de 5 points).

### La structure des ménages par PETR en 2014



Source : Insee, recensements

### Projections de population

Les projections de population réalisées par l'Insee (modélisation **OMPHALE 2017**) donnent un éclairage sur les évolutions démographiques à venir, à l'**horizon 2050**. Elles proposent des projections au « fil de l'eau » du nombre d'habitants basées sur les chiffres de population au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Onze scénarios sont établis qui diffèrent en fonction des hypothèses retenues (évolution de la fécondité, de la mortalité et des échanges migratoires). **Ces projections ne constituent en aucun cas des prévisions** puisqu'il n'est pas possible d'associer une probabilité aux différentes hypothèses retenues.

En prolongeant les tendances démographiques des derniers recensements à l'horizon 2050, le département du **Gers** compterait **26 000 habitants supplémentaires**, soit une population totale de 216 300 habitants (d'après le scénario central). Cela correspondrait à un taux d'évolution annuel moyen de +0,34 %. Le Gers représenterait 2,1 % de la croissance démographique régionale. Le poids des plus de 65 ans représenterait près de 35 % de la population gersoise en 2050 (contre 25 % en 2013). **L'âge moyen passerait ainsi de 45 à 50 ans.**

## 2.2 Dynamiques socio-économiques

### Répartition territoriale de l'emploi

#### Ce qu'il faut retenir :

- Une concentration de l'emploi autour de 3 pôles principaux et 7 pôles secondaires
- Des pôles d'emplois qui présentent tous, à l'exception de L'Isle Jourdain, un ratio emploi/actif >1
- Des emplois stables à l'échelle du SCoT, mais en forte croissance sur la partie Est du territoire
- Une contraction de certains pôles d'emplois, notamment Auch et les pôles localisés au Nord du SCoT
- Un renforcement de la fonction économique de l'agglomération Auscitaine

#### Note méthodologique

L'emploi dans cette partie est appréhendé à travers l'emploi total au lieu de travail, qu'il soit salarié ou non.

L'analyse des secteurs d'activités, des fonctions économiques et de l'emploi salarié privé est traitée dans la partie « Gascogne active ».

#### Un emploi polarisé

Regroupant 65 440 emplois en 2014, le SCoT de Gascogne représente 3% de l'emploi régional.

Du point de vue de leur répartition territoriale, les emplois apparaissent très concentrés autour de certains pôles tels qu'Auch, L'Isle Jourdain ou Condom.

10 communes du SCoT concentrent près de 60 % des emplois, tandis que sur le reste du territoire, plus rural et moins peuplé, les communes sont faiblement pourvues en termes d'emplois et d'activités : 83 % d'entre elles regroupent moins de 100 emplois sur leur territoire communal.

Mais quasiment toutes les communes du territoire regroupent quelques emplois, laissant apparaître un emploi très diffus dans le secteur rural.

#### Des pôles d'emplois principaux et secondaires qui rayonnent

La ville d'Auch constitue le plus gros important pôle d'emplois du territoire : elle rassemble près de 16 200 emplois, soit 25 % de l'emploi total du SCoT.

#### Chiffres clés

**65 440** emplois, + 130 emplois entre 2009 et 2014

**60 %** des emplois concentrés dans 10 communes

**65 000** emplois en 2014, + 130 emplois depuis 2009

**58 %** des emplois concentrés dans 10 communes

**16 200** emplois à Auch, soit 25 % des emplois

Elle est suivie des communes de **L'Isle Jourdain** (3800 emplois) et de **Condom** (3 300 emplois) qui rassemblent chacune un peu plus de 5% de l'emploi du territoire.

En dehors de ces trois communes les plus pourvoyeuses d'emplois pour le SCoT de Gascogne, d'autres bourgs comme Fleurance, Eauze, Mirande, Lectoure, Gimont, Vic Ferenzac, et Nogaro regroupent plus de 1 000 emplois et constituent des pôles d'emplois secondaires au sein du périmètre de SCoT.

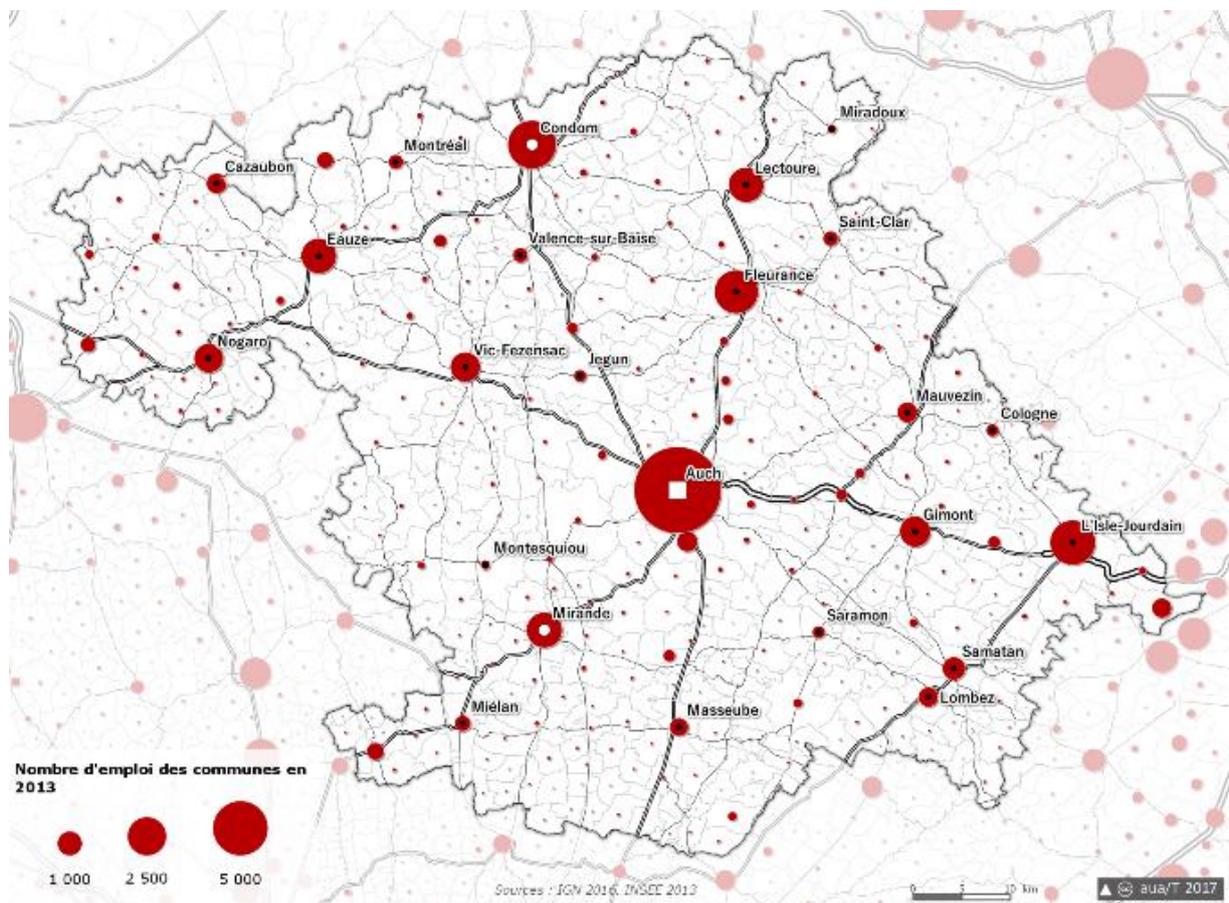
Ces communes bénéficient d'une attractivité économique et rayonnent sur leur bassin de vie. L'analyse du ratio emplois/actifs montre en effet que sur ces 10 communes qui regroupent le plus grand nombre d'emplois, 9 d'entre elles présentent un ratio supérieur à 1, c'est-à-dire qu'elles regroupent davantage d'emplois que d'actifs. Avec respectivement 2 et 1,7 emplois par actif en 2014, Nogaro et Auch présentent les ratios les plus élevés.

En dehors de ces pôles principaux et secondaires, quelques communes se distinguent par un nombre d'emplois très important par rapport aux actifs résidents, c'est le cas notamment :

- de la commune de Blanquefort qui, avec 220 emplois pour 26 actifs, présente de loin le ratio le plus important du territoire : 8 emplois pour 1 actif. La présence de l'entreprise Prolinat, spécialisée dans la fabrication de glaces et de sorbets explique ce phénomène ;

- des communes de Bézéril (120 emplois pour 54 actifs), Monguilhem (235 emplois pour 121 actifs) et Saint-Blancard (232 emplois pour 128 actifs) qui présentent elles aussi des ratios importants, proches de 2 emplois/actif.

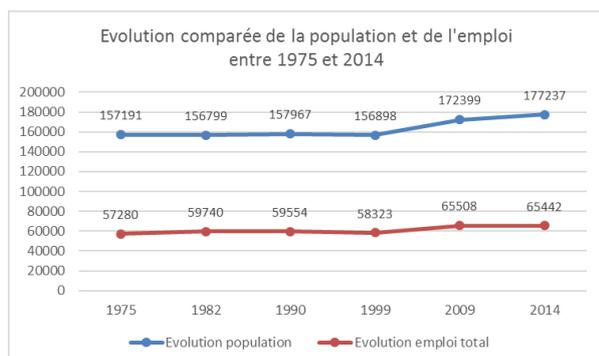
Répartition du nombre d'emploi total par commune en 2013



Une évolution de l'emploi qui suit celle de la population

Depuis les années 1970, on constate que l'évolution de l'emploi sur le territoire est corrélée à l'évolution que la population.

Ainsi après avoir connu une période de croissance dans les années 2000 (+ 7 185 emplois entre 1999 et 2009), l'emploi du SCoT de Gascogne se caractérise sur la période plus récente par une stabilité de ses effectifs (+ 130 emplois entre 2009 et 2014).

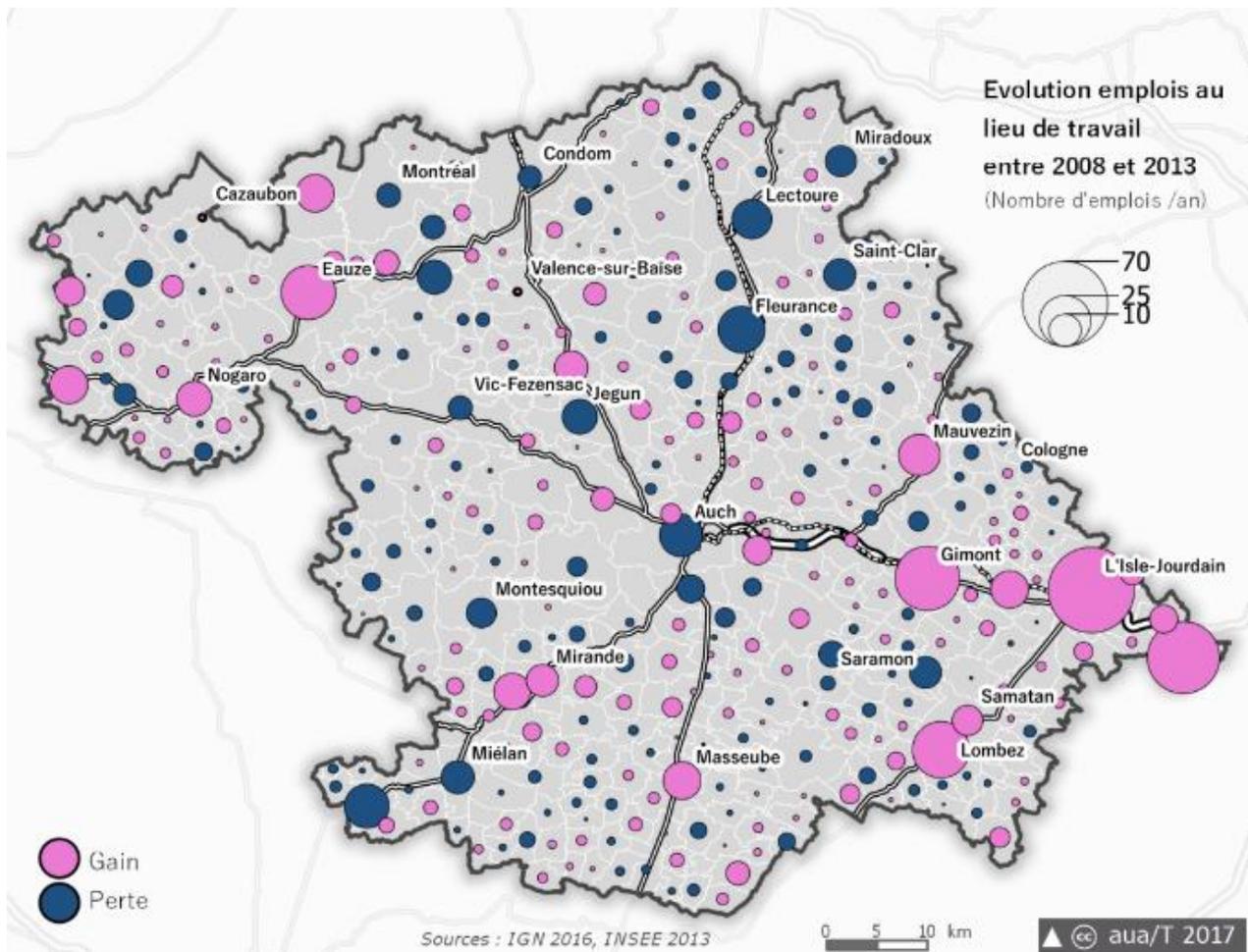


Une évolution de l'emploi plus particulièrement marquée au Sud-Est du territoire

La stabilité de l'emploi à l'échelle du SCoT masque des disparités importantes quant aux dynamiques économiques territoriales.

En effet, l'analyse infra-territoriale de l'évolution de l'emploi montre que la frange Sud-Est du territoire, sous influence toulousaine, connaît une croissance importante des emplois, notamment sur les communes de L'Isle-Jourdain (+ 490 emplois entre 2009 et 2014), Fontenilles (+ 210 emplois), Lombez (+ 100 emplois) et dans une moindre mesure sur les communes de Masseube et Samatan (+ 50 emplois chacune).

A l'inverse, le pôle d'emploi principal du territoire, Auch, se « contracte » (-3 %), tout comme certains autres pôles d'emplois secondaires localisés sur la partie Nord du territoire tels que Lectoure (- 9 %), Fleurance (- 9%) ou Condom (- 7%).



### Un déséquilibre territorial à l'Est entre la localisation des emplois et la localisation des actifs occupés

Malgré l'accroissement du nombre d'emplois à l'Est du territoire, on constate sur cette partie du SCoT un déséquilibre entre les emplois et les actifs occupés résidents, ces derniers connaissant aussi une augmentation importante.

L'analyse du nombre d'emplois offerts sur le territoire montre que la CC de la Gascogne Toulousaine présente un ratio très faible (0,5 emplois/actif). Même l'Isle-Jourdain qui constitue l'une des communes les plus pourvoyeuses d'emplois du SCoT de Gascogne présente un ratio emplois/actifs inférieur à 1 (3 600 emplois et 4 175 actifs résidents). Ainsi, sur les 14 communes de l'EPCI, seule la commune de Monferran-Savès regroupe davantage d'emplois que d'actifs.

Ce déséquilibre entre les emplois et les actifs résidents illustre la forte influence de l'agglomération toulousaine sur ce secteur, et le phénomène de périurbanisation qui engendre de nombreux déplacements quotidiens d'actifs vers la Haute-Garonne.

### Une évolution générale des équilibres territoriaux

Même si depuis 1975 l'équilibre emploi / habitant s'est maintenu à l'échelle du SCoT de Gascogne, l'analyse de son évolution par EPCI permet de mettre en évidence certaines évolutions illustrant des tendances de fond à l'œuvre sur le territoire :

- **Le renforcement de la fonction économique de la CA Grand Auch Cœur de Gascogne** : même si le nombre d'emplois sur la ville-centre diminue (- 300 emplois entre 2009 et 2014), la CA offre 51 emplois pour 100 habitants et présente le ratio le plus élevé et le plus en augmentation depuis 1975.

- **La CC Cœur d'Astarac en Gascogne et la CC du Bas Armagnac** connaissent, elles aussi, une forte croissance de leur ratio emploi / habitant liée à l'accroissement des emplois sur les communes de Mirande pour la première et Eauze pour la seconde ;

- **L'effritement de la fonction économique sur les CC Astarac Arros en Gascogne, Bastide de Lomagne et Val de Gers** avec une forte baisse du ratio emploi / habitant sur ces deux EPCI. La CC Bastide de Lomagne présente d'ailleurs en 2014 le ratio le plus faible du SCoT (24 emplois pour 1 000 habitants).

**Evolution du nombre d'emplois pour 1 000 hab. par EPCI entre 1975 et 2014**

	1975	1982	1990	1999	2009	2014
CA Grand Auch Coeur de Gascogne	41	46	48	50	52	51
CC Artagnan de Fezensac	35	35	35	33	34	31
CC Astarac Arros en Gascogne	37	37	35	33	28	29
CC Bastides de Lomagne	33	35	32	30	26	24
CC Coeur d'Astarac en Gascogne	35	43	40	40	43	43
CC de la Gascogne Toulousaine	30	30	28	26	30	29
CC de la Lomagne Gersoïse	37	35	35	35	37	35
CC de la Tenareze	38	37	38	37	38	37
CC des Coteaux Arrats Gimone	32	36	35	33	37	32
CC du Bas Armagnac	32	37	36	35	40	39
CC du Grand Armagnac	39	37	35	37	40	41
CC du Saves	31	36	36	32	30	31
CC Val de Gers	33	32	29	27	24	26

Source : Insee

## Population active et conditions d'emplois

### Ce qu'il faut retenir :

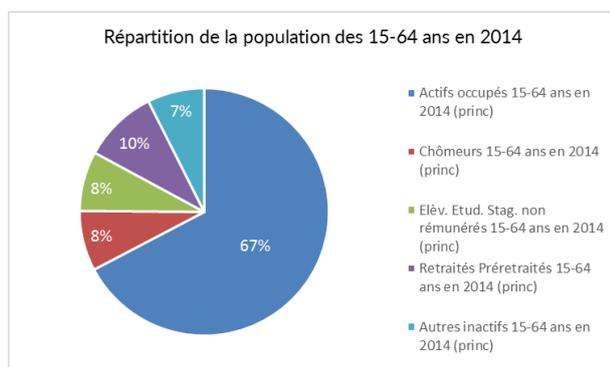
- Une croissance des actifs plus importante que celle des emplois
- Un profil d'actifs relativement modeste qui évolue au profit des professions intermédiaires et des cadres, reflet de la mutation de la structure économique du territoire et de la tertiarisation de l'économie
- Des fragilités socio-économiques liées aux conditions d'emplois et au niveau de formation

### Note méthodologique

La population active correspond à l'ensemble des personnes en âge de travailler (15-64 ans) qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou qu'elles soient au chômage.

### Une population active qui croît plus rapidement que les emplois

La population active du SCoT de Gascogne représente, en 2014, 79 375 personnes, soit 44 % de la population résidente du territoire, tout âge compris, et 75 % de la population en âge de travailler (15-64 ans). Les inactifs représentent 25 % des 15-64 ans, dont 10% de retraités et 8 % d'étudiants.



Parallèlement à l'accroissement des habitants observé sur le territoire entre 2009-2014 (+ 2,5%), la population active a, elle aussi, connu une augmentation importante sur cette même période (+ 3 %). Cette progression du nombre d'actifs sur le SCoT est quasi exclusivement liée à l'augmentation de la population active observée sur le PETR du

### Chiffres clés

**79 400** actifs résidents en 2014, +2.5% depuis 2009

**11 %** de cadres

**8 300** demandeurs d'emplois déclarés, soit 10,5% des actifs

**+ 1 730** demandeurs d'emplois déclarés entre 2009 et 2014

pays Portes de Gascogne, où près de 2 500 actifs supplémentaires sont dénombrés entre 2009 et 2014, reflétant l'attractivité résidentielle, et dans une moindre mesure, économique de cette partie du territoire sous influence métropolitaine.

Il faut noter que l'accroissement du nombre d'actifs résidents sur le territoire du SCoT de Gascogne (+ 2 500 actifs entre 2009 et 2014) est plus important que le nombre d'emplois créés pendant cette même période (+ 1 250 emplois), ces derniers ayant connu un rythme de progression plus modéré. Sur le SCoT de Gascogne, la fonction d'accueil résidentiel de la population prend aujourd'hui le pas sur la fonction économique, traduisant là le phénomène de périurbanisation à l'œuvre sur une partie du territoire.

### Une évolution générale du profil des actifs

L'analyse des catégories socio-professionnelles (CSP) montre que le SCoT de Gascogne se caractérise par un profil d'actifs relativement modeste : les employés et les ouvriers représentent près de la moitié des salariés (47 %) tandis que les cadres ne représentent que 11 % d'entre eux.

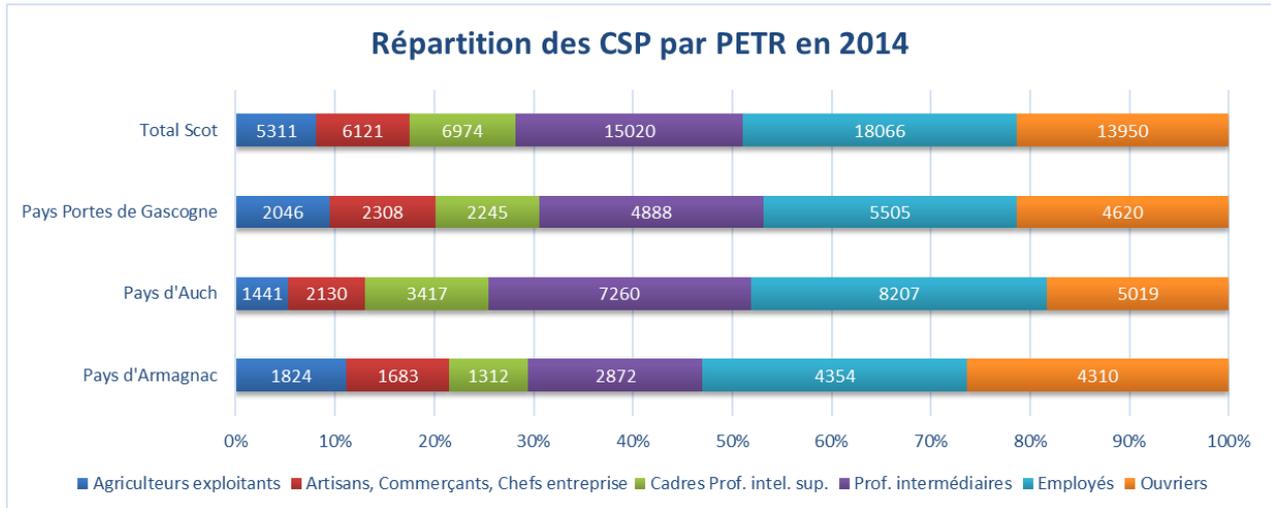
Entre 2009 et 2014, une évolution importante des profils est cependant à noter. Elle se traduit par une forte diminution des ouvriers et des agriculteurs au profit des cadres et des professions intermédiaires. Cette mutation des CSP traduit, d'une part, une baisse des effectifs agricoles, et d'autre part, une transformation de l'économie du territoire qui s'oriente davantage vers les services (services de proximité, action sociale, santé...).

L'analyse du profil socio-économique des habitants du territoire montre cependant des différences notables au sein du SCoT de Gascogne.

Même si le PETR du pays d'Armagnac suit les mêmes tendances que celles observées à l'échelle du SCoT (diminution des ouvriers et des agriculteurs), il se distingue néanmoins des autres PETR par un profil de population active regroupant une proportion encore importante d'agriculteurs (11 % contre 8 % à l'échelle du SCoT) et d'ouvriers

(26 % contre 21 %). A l'inverse, en lien avec les fonctions de centralité que la ville d'Auch regroupe, le PETR de ce secteur se caractérise, lui, par une présence importante des professions intermédiaires, et concentre la proportion de cadres la plus importante du territoire de Gascogne (13 %). Celle-ci est d'ailleurs en augmentation sur la période 2009 - 2014 (+ 2 points).

#### Répartition de la population active par CSP en 2014



Source : Insee

## Un chômage peu élevé mais qui s'accroît

### Note méthodologique

L'indice de chômage ressenti, au sens du recensement Insee, correspond au nombre de personnes se déclarant au chômage rapportés à la population active. Le taux de chômage officiel n'est disponible qu'à l'échelle des zones d'emploi.

Au sein du SCoT de Gascogne, la population active regroupe, en 2014, 8 300 demandeurs d'emplois déclarés, soit 10,5 % des actifs, ce qui place le territoire dans une situation nettement plus favorable que celle de la région Occitanie où l'on observe un taux de chômage de 15,2 %, ou même de l'échelle nationale où se sont 14 % d'actifs au chômage qui sont dénombrées.

Toutefois, alors que l'on observe une augmentation du nombre d'emplois sur le SCoT (+ 1 250 emplois depuis 2009), le territoire se caractérise aussi par une forte évolution du nombre de personnes en

recherche d'emploi : +2 points, soit + 1 730 personnes entre 2009 et 2014.

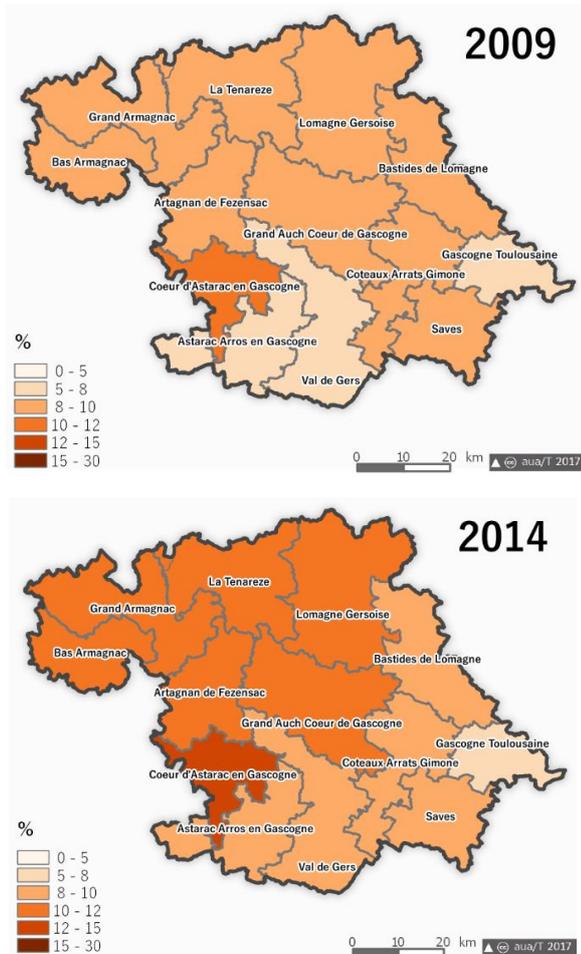
L'analyse de l'évolution du chômage sur le territoire montre que cette forte augmentation n'impacte pas tous les secteurs du SCoT de la même manière.

Avec une proportion de chômeurs de 14,1 % en 2014 et une forte croissance de ces derniers depuis 2009 (+ 3 points), la CC Cœur d'Astarac en Gascogne se démarque par une problématique du chômage particulièrement prégnante. Les secteurs centre et Nord-Ouest apparaissent également très concernés, notamment la CA<sup>1</sup> Grand Auch Cœur de Gascogne, qui, avec un niveau de chômage de 12 % en 2014, a connu une évolution importante des demandeurs d'emploi (+ 2,8 points depuis 2009).

A l'inverse, le Sud et l'Est du territoire apparaissent plus épargnés avec un niveau de chômage plus faible et surtout un accroissement plus modéré des demandeurs d'emplois depuis 2009. La CC de la Gascogne Toulousaine semble particulièrement préservée avec une faible proportion de chômeurs (7,9 %) et une très faible augmentation de ces derniers sur la période 2009-2014 (+ 0,6 points).

<sup>1</sup> CA : Communauté d'Agglomération

Indice de chômage ressenti par EPCI



Source : Insee

Des conditions d'emploi sources de fragilités

Le SCoT de Gascogne se caractérise par un emploi non salarié important par rapport à la moyenne régionale (22 % des actifs non-salariés sur le SCoT contre 17 % en Occitanie). Reflet du tissu économique où l'agriculture et l'artisanat sont encore très présents, les actifs indépendants sont effectivement relativement nombreux sur le territoire (cf partie sur les caractéristiques du tissu économique : 74 % d'établissements n'ont pas de salarié).

Parmi les actifs salariés, 85 % d'entre eux ont un emploi stable (CDI) et 10 % sont en CDD.

L'analyse infra-territoriale des conditions d'emploi montre que l'Armagnac se distingue des autres territoires du SCoT avec une fragilité économique

plus marquée. La proportion d'actifs en contrats à durée déterminée (CDD) est plus importante sur cette partie du territoire que sur le SCoT de Gascogne (14 % de CDD contre 10 %). Ces spécificités peuvent s'expliquer par la prégnance encore forte de l'activité viticole sur le PETR du pays d'Armagnac qui se traduit par un nombre important de chefs d'exploitation non-salariés et de nombreux emplois saisonniers.

Un niveau de formation de la population relativement faible

Du point de vue du niveau de formation, le SCoT de Gascogne regroupe une proportion importante de personnes sorties du système scolaire sans diplôme. Ce constat constitue le corollaire d'une structure de population vieillissante.

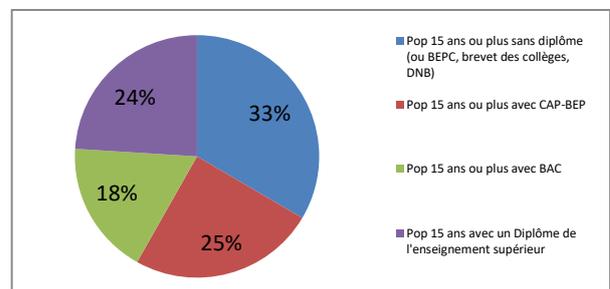
En effet, 58% des personnes de plus de 15 ans non scolarisées sur le territoire sont sans diplôme ou avec une faible qualification (CAP ou BEP).

A l'inverse, les personnes diplômées de l'enseignement supérieur sont, elles, peu représentées sur le territoire (24 %).

Comme pour le profil socio-économique de la population active, avec un niveau de formation peu élevé, le PETR du pays d'Armagnac se distingue particulièrement. Il regroupe en effet une proportion importante de personnes sans diplôme (39 %) et une faible proportion de personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur (19 %).

Le PETR du Pays d'Armagnac se distingue particulièrement avec un niveau de formation peu élevé. Il regroupe en effet une proportion importante de personnes sans diplôme (39%) et une faible proportion de personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur (19%).

Niveau de formation des personnes ayant finies leurs études sur le SCoT de Gascogne



Source : Insee, Recensements de la population, 2014

## Dynamiques sociales

### Ce qu'il faut retenir :

#### Une diversité de situations sociales :

- Des signes de fragilité sociale sur les espaces situés au nord et à l'ouest du SCoT
- Des espaces sous influence toulousaine plutôt épargnés par les difficultés sociales
- Des inégalités de revenus importantes dans la ville-centre liées à l'importance du parc locatif et à la présence des fonctions de centralité

### Note méthodologique

Les analyses sur le revenu disponible des habitants présentées ci-après sont issues du dispositif Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) de l'Insee. Les données qui en sont issues permettent de disposer d'un ensemble d'indicateurs sur les revenus après redistribution, c'est-à-dire du revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Les données sont soumises au secret statistique et sont aussi limitées sur les petites zones (inférieures à 1 000 ménages et 2 000 personnes), c'est le cas de l'ex CC des Hautes Vallées. C'est pourquoi quelques données, notamment liées à la pauvreté, apparaissent incomplètes.

### Un niveau de vie relativement favorable par rapport au contexte régional

Le SCoT de Gascogne présente un niveau de vie médian de 19 756 €, supérieur de 300 € au niveau régional.

A l'échelle du SCoT, les revenus médians des ménages diminuent d'Est en Ouest.

Le niveau de vie de la CC de la Gascogne Toulousaine apparaît particulièrement élevé (revenu médian de 23 500 €) par rapport au reste du territoire, et notamment aux secteurs Nord et Ouest (environ 18 000 €).

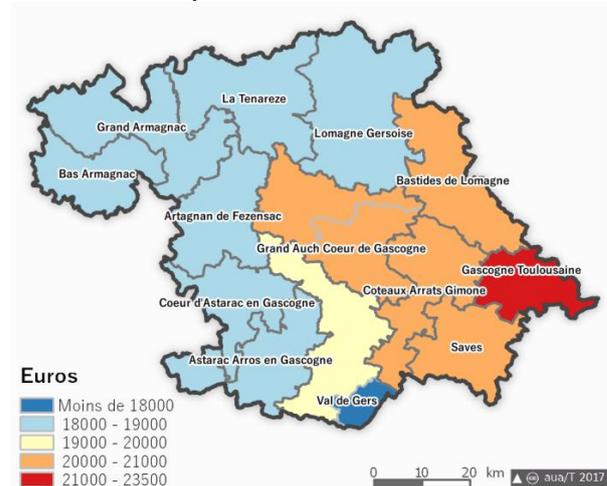
### Chiffres clés

19 756 € de revenu médian

14 % de ménages pauvres

64 % des revenus issus des salaires

### Revenus médians par EPCI en 2014



Source : FiLoSoFi 2014 - géographie en vigueur au 01/01/2015

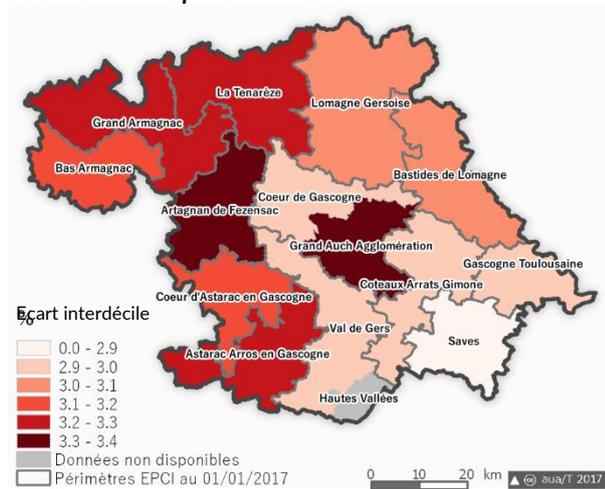
Les écarts de revenus entre les ménages les plus modestes et les ménages les plus aisés sont également moins inégalitaires sur le SCoT de Gascogne que sur d'autres territoires. En effet, les revenus des 10 % les plus riches sont 3,2 fois plus élevés que ceux des 10 % les plus pauvres, alors qu'à l'échelle de la Région et de la France ce rapport est de 6,2.

Cette comparaison avec la Région Occitanie, à priori favorable au territoire gersois, est toutefois à relativiser du fait du niveau de pauvreté important de la région (une des plus pauvres de France) et des écarts de revenus très forts entre les anciennes régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Sur le territoire du SCoT, la CC du Savès se révèle la plus égalitaire en matière de revenus, tandis que la CC d'Artagnan de Fezensac et la CA du Grand Auch se caractérisent par des écarts de revenus importants.

A l'échelle communale, c'est dans la ville d'Auch que l'on observe les écarts de revenus les plus forts (3,6). En effet, les populations les plus pauvres cohabitent avec les ménages les plus riches du territoire. Cela s'explique, d'une part, par la présence d'un parc locatif social important (2 170 logements sociaux) et d'autre part, par la présence des fonctions de centralité liées au rôle de ville-centre qui attirent des CSP plus aisées.

#### Ecart de revenus par EPCI en 2014



Source : FiLoSoFi 2014 - géographie en vigueur au 01/01/2015

#### Une pauvreté plus forte dans les territoires ruraux

La pauvreté sur le SCoT de Gascogne est bien moindre que celle observée en Occitanie (14 % pour le SCoT contre 17,2 % pour la Région).

Elle touche particulièrement les personnes âgées, et de manière très forte les plus de 75 ans, mettant en évidence un enjeu fort lié à la précarité et à la prise en charge de la dépendance.

Les centralités et les zones les plus densément peuplées du territoire du SCoT de Gascogne ne sont pas forcément celles où le niveau de vie est le plus faible. Les ménages les plus exposés à la précarité se trouvent principalement dans les secteurs ruraux où l'accès à l'emploi, aux transports, et aux services publics est rendu difficile.

L'analyse du niveau de vie au sein des différents EPCI montre des disparités importantes, qui mettent en lumière une dichotomie territoriale Est /Ouest.

La frange Ouest du territoire (notamment les CC d'Artagnan de Fezensac, de Ténarèze, du Grand Armagnac, et Cœur d'Astarac en Gascogne) se caractérise par une population particulièrement modeste et précaire avec un taux de pauvreté supérieur à 18 %. Sur cette partie du territoire, les

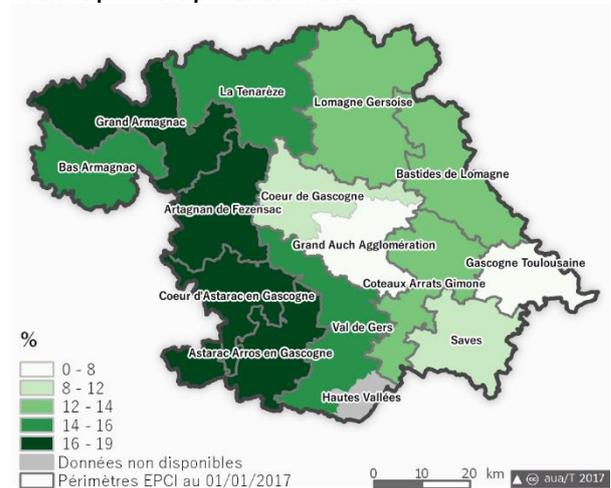
communes de Condom et d'Eauze sont particulièrement concernées par les fragilités sociales (respectivement 20,3 % et 18,7 % de taux de pauvreté).

A l'inverse, la frange Sud-Est du territoire, en forte croissance démographique du fait de l'influence toulousaine, apparaît plutôt favorisée, avec des ménages aisés et un taux de pauvreté inférieur à 10 %. Les communes de L'Isle Jourdain et Samatan, accueillent peu de ménages précaires.

#### Une proportion importante de revenus issus des retraites et des prestations sociales

Les revenus des ménages du territoire du SCoT de Gascogne sont majoritairement issus des salaires, mais dans une moindre mesure qu'à l'échelle régionale (64 % contre 68 %).

#### Taux de pauvreté par EPCI en 2014



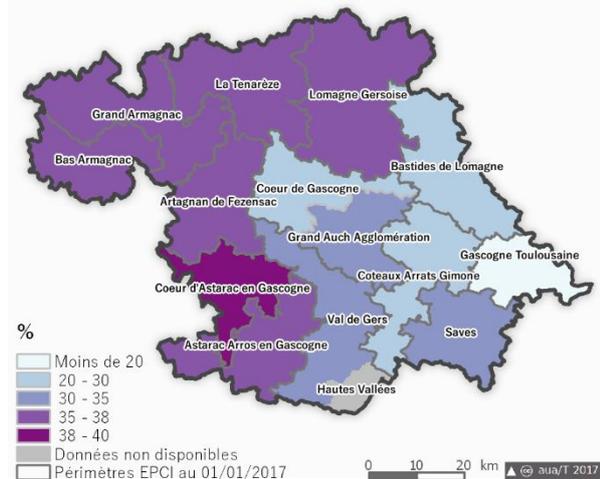
Source : FiLoSoFi 2014 - géographie en vigueur au 01/01/2015

En effet, de manière concomitante à la proportion importante des plus de 60 ans présente sur le territoire, les ressources issues des retraites constituent une part conséquente des revenus.

Ce constat apparaît particulièrement marqué sur les franges Nord et Ouest du SCoT, notamment sur la CC Cœur d'Astarac en Gascogne, où le vieillissement de la population est plus prononcé, avec une part des revenus issue des pensions et des retraites supérieures à 35 %.

A l'inverse, la frange Sud-Est du territoire se caractérise, elle, par une part importante de revenus issue de l'activité : 78 % pour la CC du Savès, et 84 % pour la CC de la Gascogne Toulousaine.

**Part des pensions et retraites dans les revenus des ménages**



Source : FiLoSoFi 2014 - géographie en vigueur au 01/01/2015

A l'échelle du département du Gers, selon les données issues de la CAF, le montant moyen des prestations légales perçues par les allocataires (428 € en 2016) est légèrement inférieur par rapport à la moyenne régionale (437 €) et à la moyenne nationale (435 €).

Les prestations sociales perçues par les ménages (prestations familiales, minima sociaux, prestations logement) constituent une part significative des ressources, principalement dans les communes d'Auch, Fleurance, Condom, Mirande et Vic-Fezensac. Ce sont précisément ces communes qui présentent le taux de pauvreté le plus important.

Il faut noter que le département du Gers se distingue par une forte proportion d'allocataires isolés et une proportion importante de bénéficiaires du minimum vieillesse : ils représentent 4,5 personnes pour 100 habitants de 60 ans et plus, alors qu'à l'échelle nationale ce ratio est de 3,5 bénéficiaires pour 100 habitants de 60 ans et plus.

**Tableau de synthèse des principaux indicateurs sociodémographiques liés au niveau de vie**

	PETR pays d'Auch	PETR pays Porte de Gascogne	PETR pays d'Armagnac	SCoT de Gascogne	Occitanie
Taux de pauvreté	14,8 %	11,2 %	18%	14,6 %	17,2 %
Niveau de vie médian	19 745 €	20 690 €	18 382€	19 756 €	19 457 €
Part des chômeurs déclarés	11,5 %	9,3 %	10,9%	10,5 %	15,2 %
Part des ménages dont la CSP est « employé » ou « ouvrier »	48 %	47 %	53 %	49 %	49,7 %

Source : FiLoSoFi 2014, INSEE 2014

## 2.3 Habitat

### Caractéristiques et évolutions du parc existant

#### Ce qu'il faut retenir

- Une augmentation inégale des résidences principales due à l'arrivée de nouvelles populations, essentiellement sur la partie Est du territoire, et au desserrement des ménages
- Une croissance forte du logement vacant sur la période récente, avec des problématiques plus marquées auprès de certains chefs-lieux de canton et de leur centre-bourg.
- Une prédominance de grands logements anciens et de propriétaires occupants
- Un parc locatif limité et concentré au sein de certains bourgs-centres et centres-villes

#### Chiffres clés

Près de **100 000** logements en 2014

Plus de **80 %** de logements individuels

**80 000** résidences principales

**1 logement sur 3** datant d'avant 1946

Plus de **10 000** logements vacants (+ 15,6 de vacance entre 2009 et 2014)

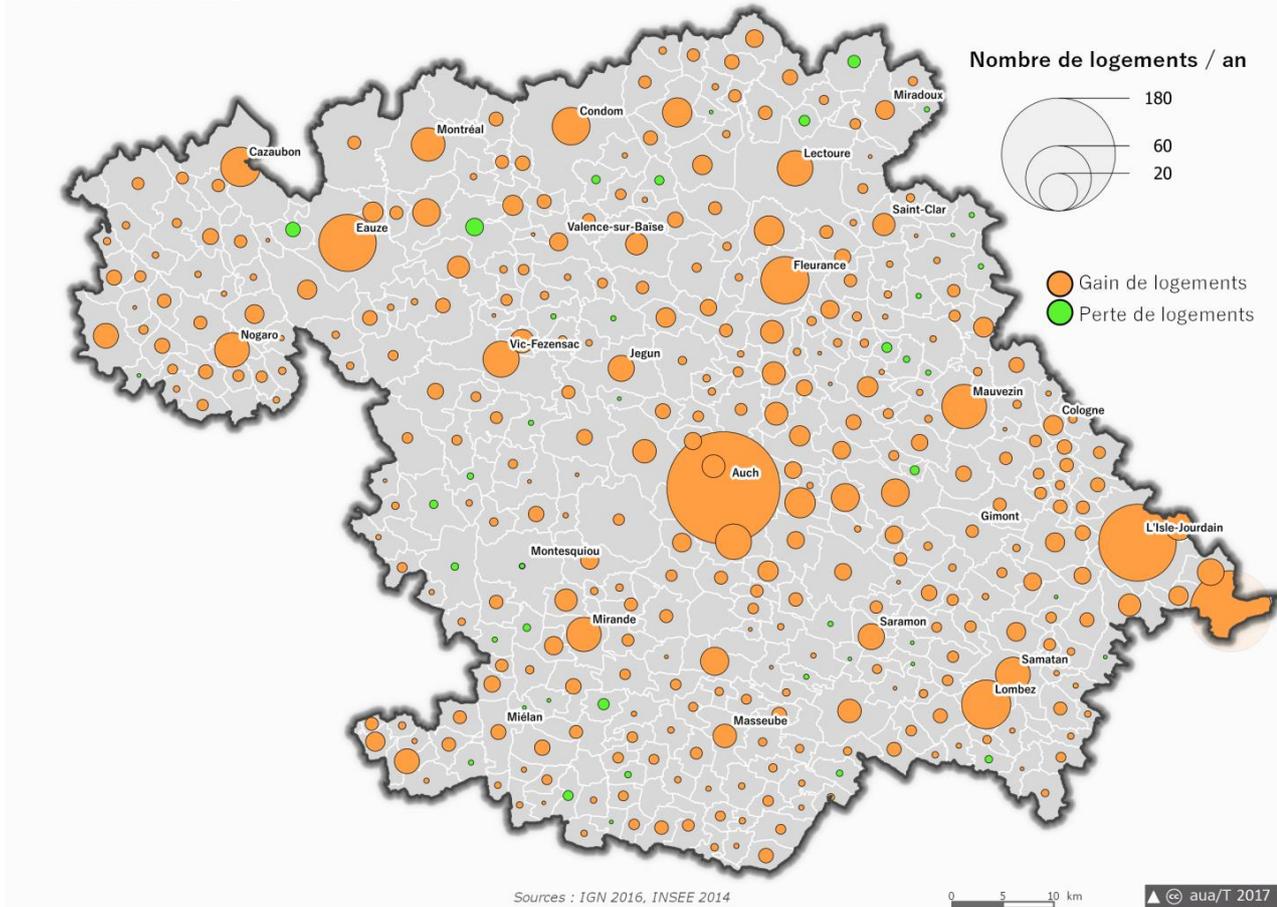
**50 %** de la vacance concentrée dans les 10 communes les plus peuplées du territoire

### Une évolution différenciée du parc de logements

	Nombre de logements												Evol. 2009-2014
	SCoT			PETR pays d'Armagnac			PETR pays d'Auch			PETR pays Portes de Gascogne			
	2009 (% parc total)	2014 (% parc total)	Evol. 2009 2014	2009	2014	Evol. 2009 2014	2009	2014	Evol. 2009 2014	2009	2014	Evol. 2009- 2014	
Résidences principales	76 453 (81,7%)	80 096 (80,6%)	+4,5%	20 022 (75,7%)	20 526 (73,8%)	+2,5%	28 647 (85,7%)	29 677 (83,8%)	+4,5%	27 784 (82,4%)	29 893 (82,9%)	+7,1%	+6,5%
Logements vacants	8 722 (9,3%)	10 331 (10,4%)	+15,6%	2 626 (9,9%)	3 271 (11,8%)	+19,6%	2 824 (8,5%)	3 610 (10,2%)	+21,8%	3 272 (9,3%)	3 450 (9,6%)	+5,2%	+15,4%
Résidences secondaires*	8 384 (9%)	8 899 (8,9%)	+5,8%	3 795 (14,4%)	4 020 (14,5%)	+5,6%	1 938 (5,8%)	2 144 (6,1%)	+9,6%	2 651 (7,7%)	2 735 (7,6%)	+3,1%	+4,6%
Ensemble logements	93 559	99 322	+5,8%	26 443	27 817	+4,9%	33 409	35 428	+5,8%	33 707	36 077	+6,6%	+6,9%

\*et logements occasionnels

**Evolution du parc de logements entre 2009 et 2014**  
 Source : Insee RP 2014

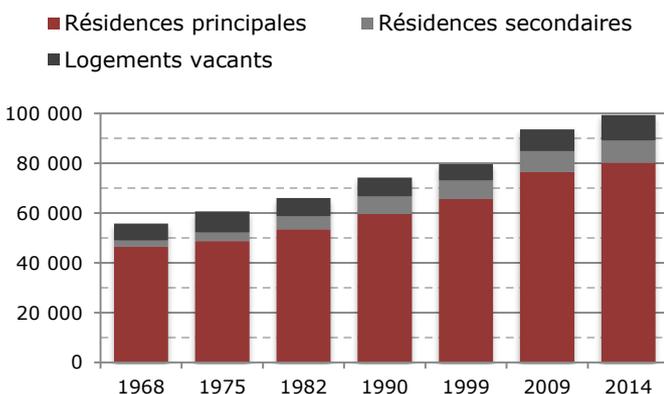


Le territoire du SCoT comptabilise au total près de **100 000 logements en 2014**. 81 % de ces derniers sont occupés à titre de résidence principale, soit un peu plus de 80 000 logements. Si cette proportion s'avère légèrement inférieure à celle affichée à l'échelle régionale (83,5 % de résidences principales), la différence semble pouvoir en partie s'expliquer par le poids des logements vacants sur le territoire qui est de 2 points supérieur à la moyenne régionale.

Sur la période longue, la croissance la plus importante semble s'être amorcée au tournant du siècle à partir de la fin des années 1990 (+ 1,5 % de croissance annuelle entre 1999 et 2009), moment qui correspond aux regains de croissance démographique enregistrés sur le SCoT.

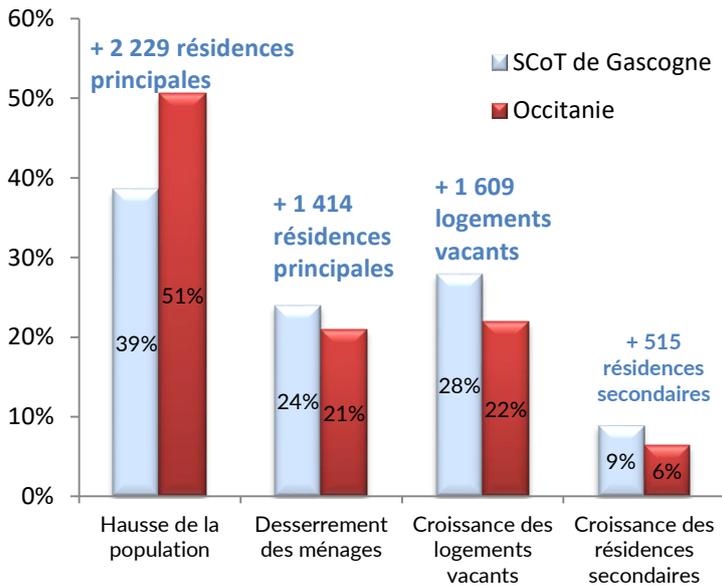
Sur la période récente, entre 2009 et 2014, le développement du parc apparaît moins important avec un rythme de croissance annuelle s'établissant à 1,16 %. Plus du quart de cette croissance est cependant dû à l'accroissement du parc vacant qui semble en particulier appuyé sur les PETR du pays d'Auch et du pays d'Armagnac. A contrario, le PETR du pays des Portes de Gascogne présente une forte dynamique en termes d'accroissement du parc de résidences principales. A l'échelle du SCoT, 3 nouvelles résidences principales sur 5 ont été ainsi réalisées sur le PETR du pays Portes de Gascogne entre 2009 et 2014, ce qui tend à confirmer la dynamique démographique et l'attractivité résidentielle qui marquent cette partie du territoire.

**Évolution des logements depuis 1968**



Source : RP 1968-2014

### Facteurs contribuant à la croissance des logements entre 2009 et 2014



Source : RP 2009-2014

En décomposant la hausse du nombre de logements selon ses facteurs explicatifs, divers enseignements peuvent être tirés.

La croissance des résidences principales s'explique ainsi à la fois par la croissance démographique et par le desserrement des ménages. En combinant la moyenne de 2,2 personnes par ménages en 2014 aux quelques 4 800 nouveaux habitants enregistrés sur le SCoT entre 2009 et 2014, il est possible d'induire que la hausse de la population a entraîné la production d'un peu plus de 2 200 résidences principales supplémentaires, soit 39% de la production. Cette proportion s'avère nettement inférieure à celle de l'Occitanie où 1 logement sur 2 a été produit pour accueillir de nouveaux habitants.

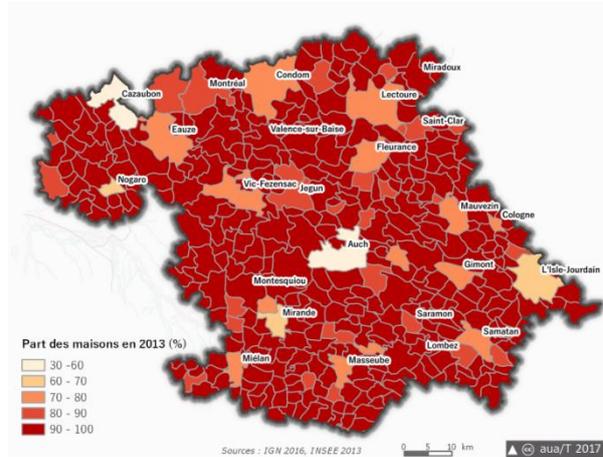
La part restante, qui correspond à un peu plus de 1 400 résidences principales, apparaît quant à elle induite par le desserrement des ménages, phénomène qui explique donc près du quart de la croissance en logements sur le territoire (contre 21% à l'échelle de l'Occitanie et 28% à l'échelle nationale).

Un peu plus du quart de la hausse totale est en outre dû à la vacance, ce qui représente une proportion supérieure de plus de 6 points à la moyenne régionale. La contribution des résidences secondaires apparaît enfin relativement marginale même si elle apparaît en proportion plus importante qu'à l'échelle de l'Occitanie.

### Un parc de grands logements en maisons individuelles, plutôt ancien

#### Proportion des maisons par communes en 2013

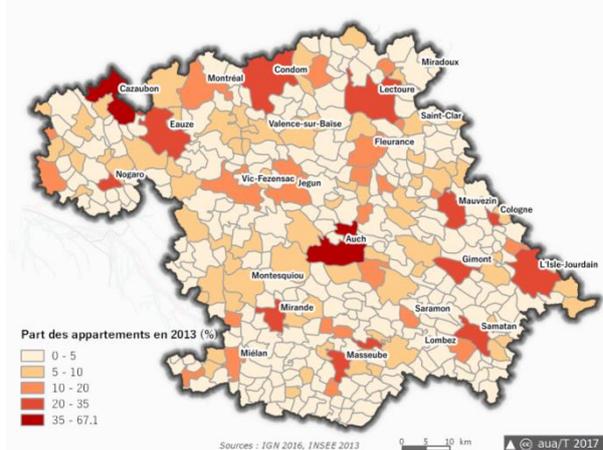
Source : Insee RP 2013



Le parc de logements apparaît largement dominé par les maisons individuelles qui constituent 83% du parc total en 2013, soit 80 000 logements environ. Sur une large partie du SCoT correspondant aux communes les plus rurales, ce type d'habitat représente entre 90% et 100% de leur parc respectif.

#### Proportion des appartements par communes en 2013

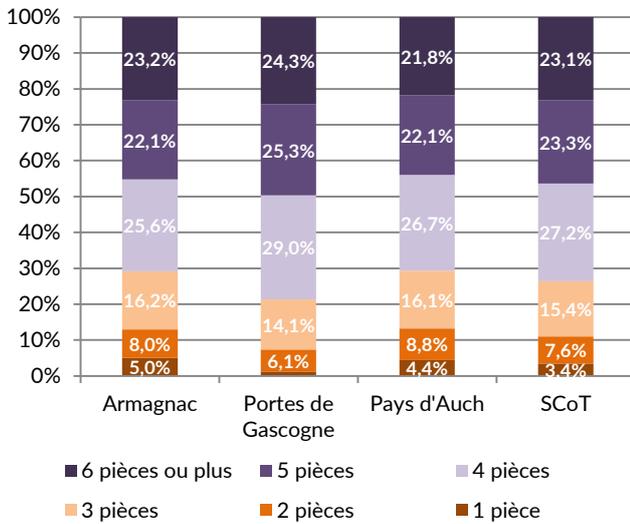
Source : Insee RP 2013



Le parc collectif apparaît comparativement restreint, représentant un peu plus de 18 000 logements dont environ 40% recensés sur la seule commune d'Auch. Les proportions les plus importantes d'appartements par communes s'observent à Cazaubon (67,5% de ses logements en 2013) et sur la préfecture gersoise (54% de ses logements en 2013). Pour la première, cette forte présence du collectif semble avant tout s'expliquer par son statut de ville thermale et touristique majoritairement composée d'appartements

meublés. Pour la seconde, cette proportion majoritaire illustre son statut de principale polarité urbaine du territoire.

Le parc de logements selon le nombre de pièces

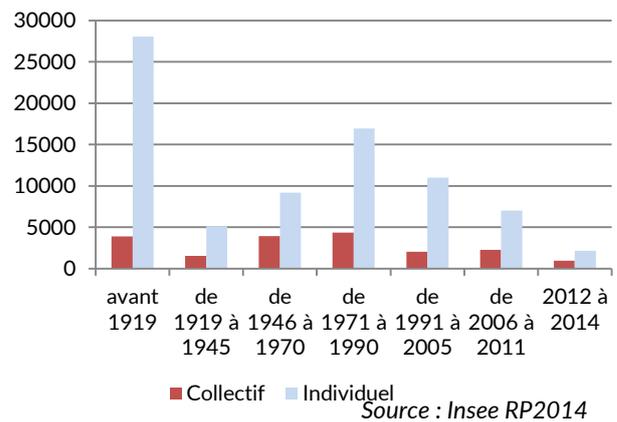


Source : Insee RP2014

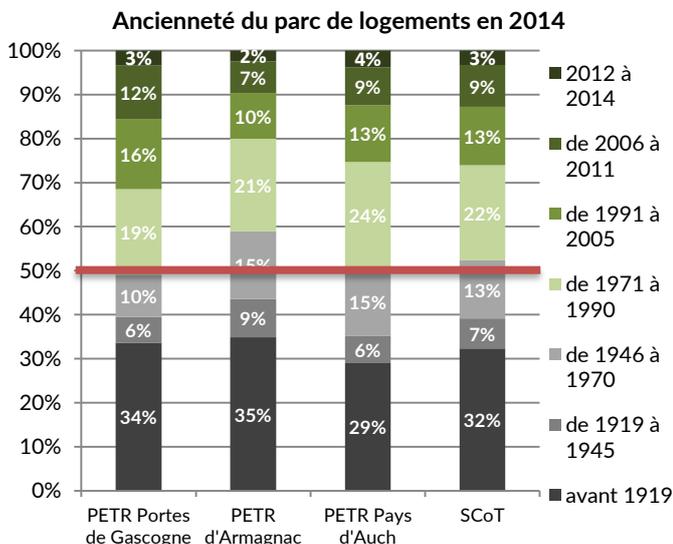
En lien avec ce constat d'une typologie de logements largement dominée par l'individuel, près de la moitié des logements du SCoT sont constitués d'au moins 5 pièces. Cette forte proportion de grands logements peut interroger au regard des évolutions démographiques qui donnent à voir un vieillissement important de la population, un accroissement de la part des personnes vivant seules ainsi qu'un desserrement continu de la taille moyenne des ménages. Ce potentiel décalage entre l'offre d'habitat et la population s'observe plus particulièrement sur le PETR du pays d'Armagnac, espace qui présente près de 80 % de logements composés de 4 pièces ou plus et où la taille moyenne des ménages est la plus faible du SCoT.

Le parc de logements apparaît dans sa globalité vieillissant. Sur le SCoT, on recense ainsi 32 % de logements datant d'avant 1946 et près de 50 % d'avant 1971 contre respectivement 25 % et 42 % à l'échelle régionale. Ces données rapprochent le territoire du SCoT d'autres départements limitrophes à dominante rurale tels que le Lot et Garonne où 35% du parc total date d'avant 1946. Des disparités importantes sont en revanche visibles selon les PETR. Le PETR du pays d'Armagnac regroupe ainsi une part plus importante de logements anciens avec environ 44 % d'entre eux construits avant 1946. Le Pays d'Auch se distingue quant à lui par des constructions plus importantes réalisées durant les années 1970 et 1980. Conformément aux données relatives à l'évolution démographique, les logements apparaissent plus récents sur le PETR du pays des Portes de Gascogne où près d'un logement sur trois est achevé depuis les années 1990.

Ancienneté du parc selon le type d'habitat

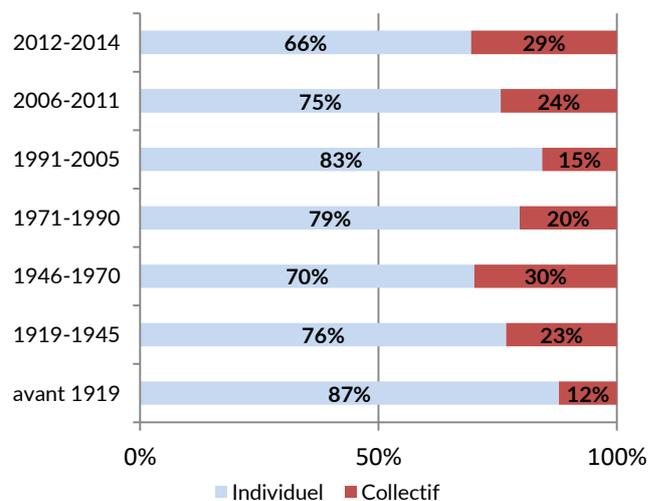


Source : Insee RP2014



Source : Insee RP 2014

Poids de l'individuel et du collectif par périodes de réalisation des logements



Source : Insee RP2014

L'ancienneté du parc apparaît en outre contrastée selon qu'il relève du logement individuel ou collectif.

Il apparaît ainsi que plus d'une maison sur 3 au sein du SCoT date d'avant 1919 contre à peine plus d'un logement collectif sur 5. En termes de répartition territoriale, le quart de ces maisons anciennes construites avant 1919 sont recensées sur les deux intercommunalités de la Lomagne Gersoise et de la Ténarèze, territoires où l'habitat ancien est à la fois présent au sein des bourgs-centre comme Condom ou Lectoure ainsi qu'au sein des secteurs ruraux plus isolés.

Le parc collectif est quant à lui plus récent avec une période de réalisation particulièrement importante de 1946 à 1970 (30 % des logements réalisés sur ce cycle). Cette période symbolise

notamment l'émergence du parc social et en particulier la naissance du quartier Grand Garros à Auch au cours des années 60. Les périodes les plus récentes, de 2006 à 2014, présentent également une part non négligeable de logements collectifs puisque plus du quart de la production totale de logements sur ces années est attribuable à cette typologie d'habitat.

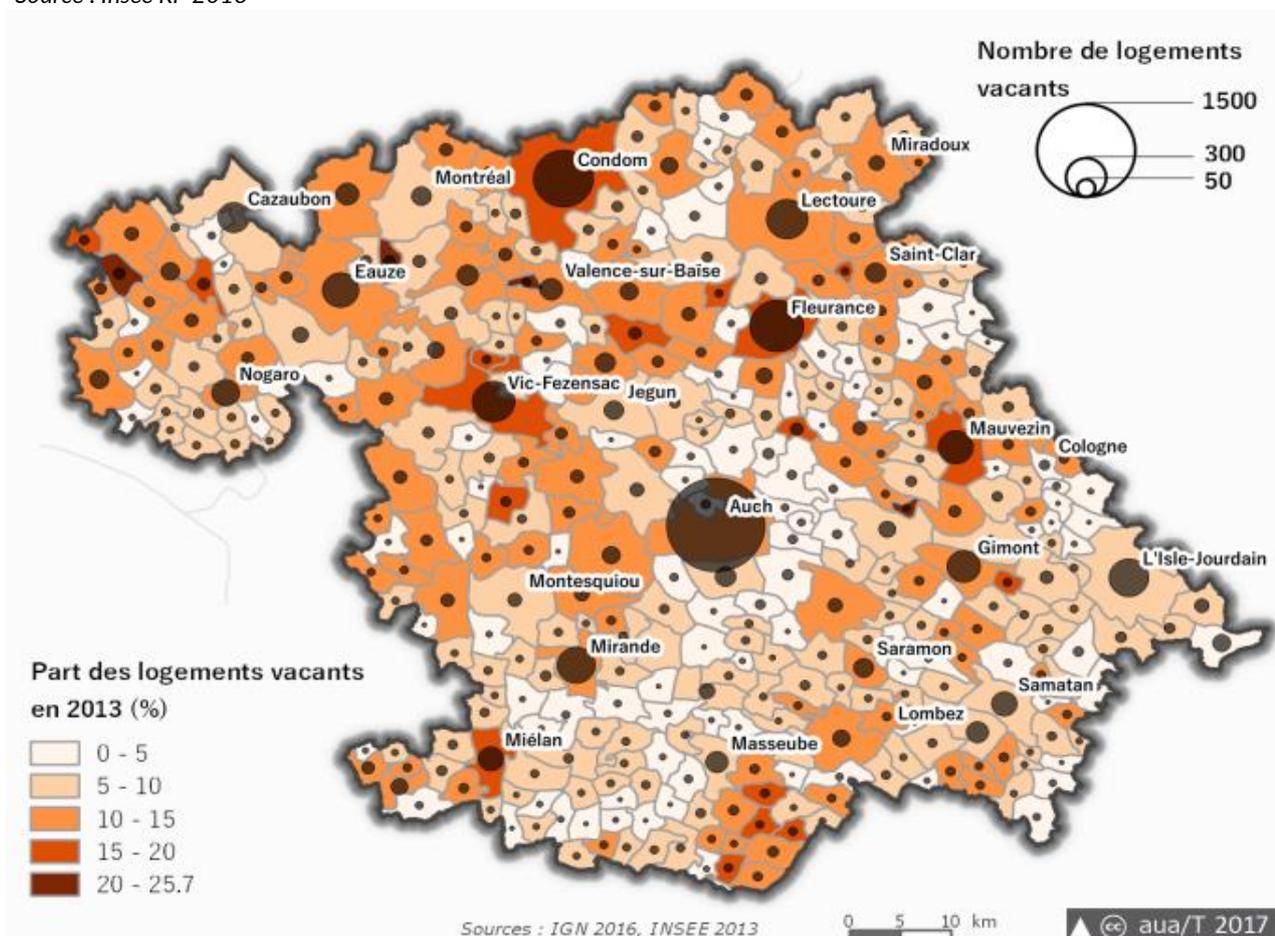
La question de l'ancienneté du logement apparaît en outre comme un facteur déterminant dans l'estimation des performances énergétiques et thermiques du parc. Avec 61,5 % des logements datant d'avant 1975, date de la première réglementation thermique, le territoire présente un nombre potentiellement important de logements énergivores et susceptibles d'abriter des situations de précarité énergétique.

## Un poids important des logements vacants et des résidences secondaires

*Une vacance multiforme, représentée plus fortement dans l'habitat ancien et les centres-bourgs*

### Répartition des logements vacants par communes en 2013

Source : Insee RP 2013



**Note méthodologique :**

Selon l'INSEE, est considéré comme vacant tout logement sans occupant à la date du recensement. Trois catégories principales sont à distinguer :

- Les logements disponibles proposés sur le marché, neufs ou ancien
- Les logements provisoirement indisponibles faisant l'objet de travaux ou en attente de règlement de succession
- Les logements hors marché, destinés à disparaître (désaffectation, démolition) ou sans affectation définie

Un peu plus d'un logement sur 10 est vacant sur le territoire du SCoT, ce qui représente notamment une proportion plus importante qu'aux échelles nationale ou régionale avec des taux de vacance respectifs de 7,9 % et 8,3 %. Ce résultat se rapproche en revanche d'autres départements limitrophes tels que les Hautes-Pyrénées, le Tarn-et-Garonne et le Lot-et-Garonne.

La proportion de logements vacants varie fortement selon les territoires considérés. Ainsi, à l'échelle des PETR, le PETR du pays d'Armagnac apparaît comme l'espace le plus touché par ce phénomène avec près de 12% de vacance en 2014 contre 10,2% pour le PETR du pays d'Auch et 9,5% pour les Portes de Gascogne. Au sein même de ces PETR, des contrastes forts sont visibles. En ce qui concerne le PETR du pays d'Armagnac, ce sont les communautés de communes de la Ténarèze et d'Artagnan de Fezensac qui enregistrent les taux de vacance les plus importants (plus de 13% chacune) tandis que celles du Bas Armagnac et du Grand Armagnac affichent des niveaux d'environ 10,5%.

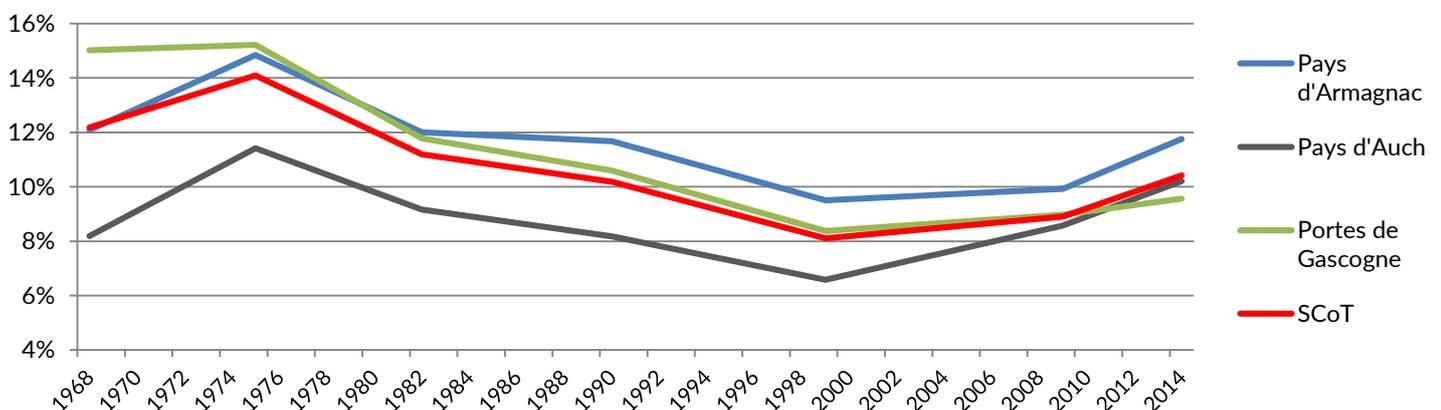
**Taux de vacance comparés**

SCoT	10,4 %
Lot-et-Garonne	11 %
Tarn-et-Garonne	9,7 %
Hautes Pyrénées	9,6 %
Landes	7,7 %
Haute-Garonne	7,3 %

Au sein du PETR du pays d'Auch, les taux de vacance varient de 12,2 % au sein des communautés de communes d'Astarrac en Gascogne à 6,8% sur l'Astarac Arros en Gascogne en passant par 11% pour le Grand Auch. La situation des PETR du pays Portes de Gascogne apparaît également très contrastée avec un niveau de vacance qui varie de 12,2 % pour la Lomagne Gersoise à 5,6 % seulement pour la Gascogne toulousaine.

En l'espace de 5 ans, de 2009 à 2014, le taux de vacance enregistré sur le SCoT s'est accru de près de 16 %, ce qui représente plus 1 600 logements supplémentaires intégrés dans cette catégorie. Sur le temps long l'accroissement de la vacance, tous PETR confondus, apparaît continu depuis la fin des années 1990 après une longue période de diminution amorcée depuis le milieu des années 1970.

**Evolution du taux de vacance par PETR**



Source : Insee RP 1969 à 2014

Les bourgs-centres ou chefs-lieux de canton apparaissent particulièrement touchés par l'accroissement du phénomène, avec certaines communes qui ont vu croître de façon préoccupante leur taux de vacance sur la dernière période intercensitaire (2009-2014) : + 37 % à Vic-Fezensac, +31% à Fleurance, + 26 % à Mirande, + 19 % à Nogaro, + 18,4 % à Condom etc.

La préfecture auscitaine a également connu une hausse de 21,6% de sa vacance sur la période. Au sein de ces communes, les centres-bourgs apparaissent comme les espaces urbains les plus touchés par le phénomène. S'y conjuguent en effet de nombreux facteurs propices à son apparition : ancienneté du bâti, problématiques de dégradation, coûts de rénovation et de mise aux normes conséquents etc.

Il peut sembler paradoxal que cette augmentation globale des logements vacants depuis une vingtaine d'années survienne de façon conjointe à la reprise démographique enregistrée sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, le parc vacant n'apparaît pas sollicité afin de répondre aux demandes des nouveaux arrivants. En outre, l'offre nouvelle, le plus souvent périphérique, peut également concourir à une dynamique de départ des centres anciens en direction des nouveaux quartiers et contribuer à leur dévitalisation progressive.

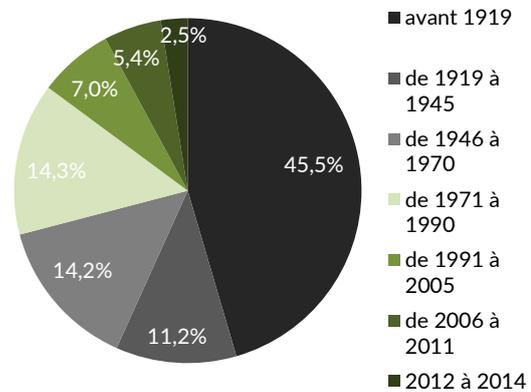
**La vacance au sein des 10 communes les plus peuplées**

	Nombre de logements vacants		% Parc communal vacant	
	2014	2009	2014	2009
<b>Auch</b>	1 688	1322	12,6%	10,4%
<b>L'Isle-Jourdain</b>	269	386	6,7%	10,6%
<b>Condom</b>	698	569	16,7%	14,9%
<b>Gimont</b>	222	199	14,4%	13,3%
<b>Fleurance</b>	550	379	15,4%	10,9%
<b>Lectoure</b>	328	354	14,6%	16,2%
<b>Eauze</b>	251	235	10,7%	10,9%
<b>Mirande</b>	288	212	13,4%	10,2%
<b>Vic-Fezensac</b>	378	234	17,3%	11,4%
<b>Fontenilles</b>	55	48	2,8%	3,2%

Source : Insee RP2014

Les motifs de vacance ainsi que ses caractéristiques territoriales apparaissent plurielles : vacance de centre-bourg, périurbaine ou rurale, zones de déprise démographique, biens volontairement laissés hors-marché, offre ne correspondant plus aux attentes résidentielles (taille, vétusté, situation etc.).

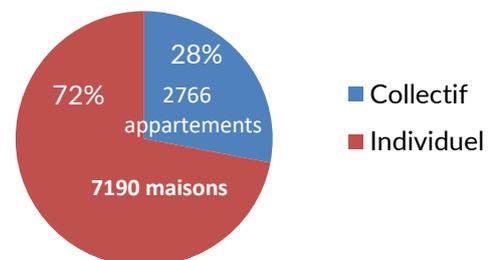
**Ancienneté du parc vacant**



Source : Insee RP2014

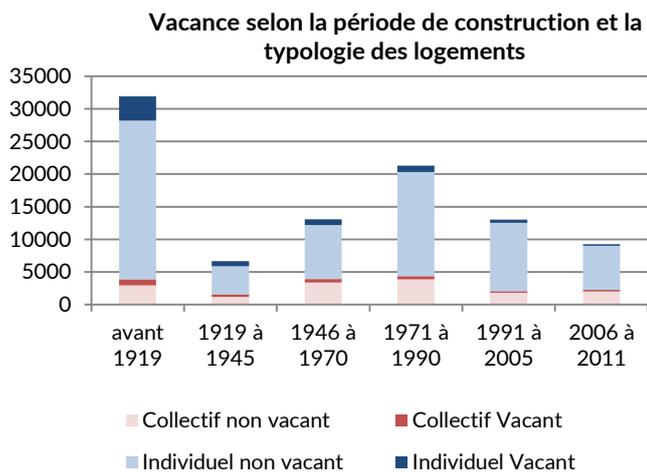
Les logements vacants présentent une proportion plus forte d'habitat ancien que le parc de logements dans sa globalité (près de la moitié des logements de cette catégorie datent d'avant 1919 contre 32% des logements au total).

**Parc vacant selon la typologie du logement**



Source : Insee RP2014

Si la majorité des logements vacants sur le territoire sont des maisons, la part du collectif y apparaît plus importante qu'au sein du parc dans sa globalité : 28 % des logements vacants appartiennent ainsi au parc collectif contre 19 % des logements au total. Ce facteur vient souligner l'idée selon laquelle une facette importante de la vacance imprègne les territoires les plus urbains du SCoT. Les 10 communes les plus peuplées du territoire regroupent ainsi près de la moitié des logements vacants.



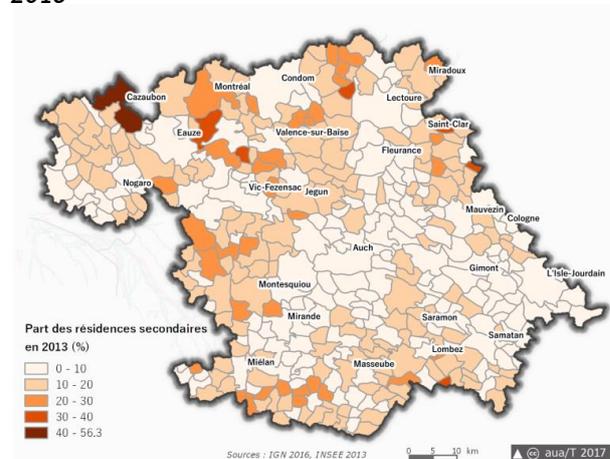
	Logements individuels	Logements individuels vacants (volume et % du parc individuel sur la période)	Logements collectifs	Logements collectifs vacants (volume et % du parc collectif sur la période)
Avant 1919	24 293	3 748 (15,4%)	2 969	910 (30,6%)
1919 - 1945	4 348	779 (17,9%)	1 175	378 (32,1%)
1946 - 1970	8 262	911 (11%)	3 370	549 (16,3%)
1971 - 1990	15 978	974 (6%)	3 864	480 (12,4%)
1991 - 2005	10 503	497 (4,7%)	1 834	206 (11,2%)
2006 - 2011	6 726	281 (4,2%)	2 018	243 (12%)

Source : Insee RP2014

En croisant la vacance avec les dates de construction des logements et leur typologie, différents enseignements permettent d'affiner les caractéristiques de cette problématique sur le territoire. L'hypothèse d'une désertification au sein des centres-bourgs et de leur cœur urbain apparaît ici renforcée à travers un niveau de vacance qui atteint près d'un logement collectif sur trois pour ceux datant d'avant 1945. Les niveaux de vacance apparaissent également relativement important auprès de l'individuel de 1919-1945 ainsi qu'auprès du collectif des années 1946-1970. En volume, ce sont toutefois les maisons individuelles datant d'avant 1919 qui pèsent le plus et représentent au total plus d'un logement vacant sur trois. A contrario le parc individuel récent apparaît très peu vacant, signe de l'attractivité résidentielle forte auprès de ce dernier.

## Les résidences secondaires : entre attractivité touristique et situations de vacance partielle

### Proportion des résidences secondaires par communes en 2013



Source : INSEE RP 2013

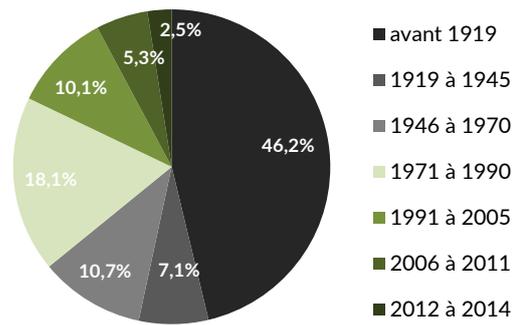
Le territoire du SCOT comptabilise près de 9 000 résidences secondaires pour 9 % de son parc total de logements. La répartition de ces dernières apparaît particulièrement concentrée sur un quart nord-ouest du territoire. Le PETR du pays d'Armagnac recense ainsi la moitié de ces logements, phénomène qui semble s'expliquer par la présence sur son territoire des communes liées au thermalisme au premier rang duquel figure Cazaubon qui concentre à elle seule 16 % des résidences secondaires du SCOT. L'attractivité touristique du territoire s'illustre également à travers la présence saisonnière de ménages étrangers, en particuliers britanniques, qui investissent et rénovent notamment d'anciens corps de ferme faisant office de résidences secondaires.

Un autre élément d'interprétation quant à la présence et à la répartition des résidences secondaires peut enfin rapprocher certains cas enregistrés à des situations de vacance partielle : maisons de famille peu ou plus occupées, en indivision suite à un héritage etc.

A l'image du parc vacant, les résidences secondaires apparaissent anciennes avec près de la moitié de ces logements datant d'avant 1919.

En recoupant avec les données concernant le parc vacant, il s'avère ainsi qu'un logement sur 4 datant d'avant 1946 apparaît soit vacant, soit partiellement occupé à titre de résidence secondaire ou de logement occasionnel.

Ancienneté du parc de résidences secondaires et logements occasionnels



Source : Insee RP 2014

### Une majorité de propriétaires occupants

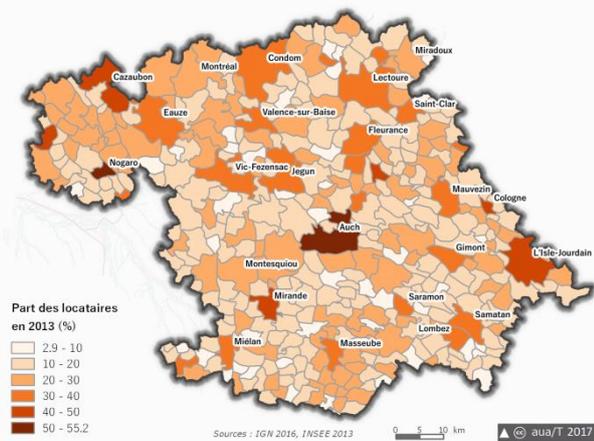
Ensemble des résidences principales	Propriétaires (nombre)	% des RP	Locataires	% des RP	Dont HLM	% des RP	Logé gratuitement	% des RP
80 096 résidences principales 174 352 personnes	54 796 ménages 125 035 personnes	68,4 %	22 956 ménages 44 846 personnes	28,7 %	4 329 ménages 9 167 personnes	5,3 %	2 344 ménages 4 473 personnes	2,6 %

Source : Insee 2014

Le territoire du SCoT recense en 2014 près de 55 000 résidences principales occupées par leurs propriétaires, soit un peu plus de 68 % du total. 29 % des résidences principales sont occupées par des locataires et 3 % par des personnes logées gratuitement. La proportion de propriétaires apparaît ainsi très importante, notamment en comparaison de l'échelle régionale où ceux-ci représentent 59,5 % des résidences principales.

La prédominance du statut de propriétaire reflète le caractère majoritairement rural du SCoT. Les données recensées sur ce critère le rapprochent d'ailleurs d'autres départements ruraux d'Occitanie tels que l'Ariège (66 % de propriétaires), le Lot (69,5 %) ou encore l'Aveyron (69,7 %).

### Proportion de propriétaires par communes au sein du SCoT

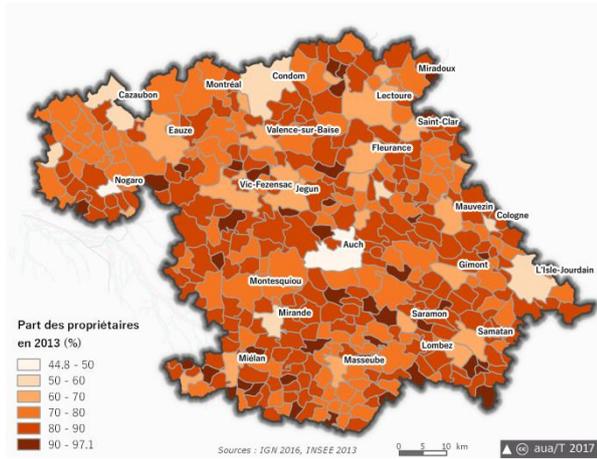


Source : Insee RP 2013

En termes de répartition interne au SCoT, les proportions de propriétaires les plus importantes ressortent au sein des communes les plus excentrées des principales zones urbaines avec des taux compris entre 70 % et 90 % de propriétaires.

A contrario, les communes les plus peuplées du territoire se distinguent au regard de leur proportion plus importante de locataires. Le parc locatif est ainsi tout particulièrement important à Auch où il pèse pour 55 % des résidences principales. Ce dernier est également important sur l'Isle-Jourdain (43 %) et Condom (38,2 %). Le parc locatif privé est donc fortement concentré sur quelques communes : la ville d'Auch représente près du quart des logements locatifs privés du SCoT et les 2/3 des logements locatifs se situent dans 15 communes du SCoT.

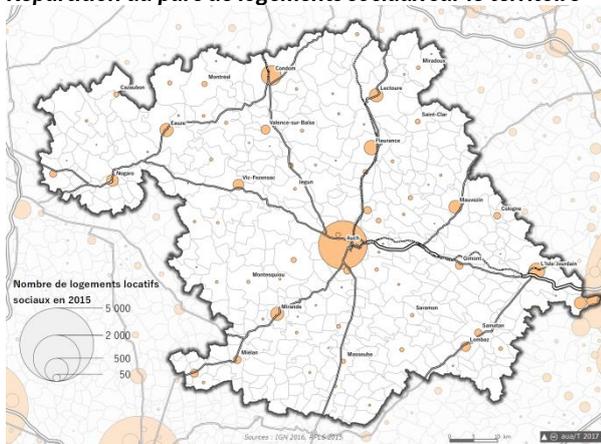
**Proportion de locataires par communes au sein du SCoT**



Source : Insee RP 2013

Au sein du parc locatif, la proportion de logements sociaux apparaît relativement restreinte. A travers le fichier RPLS qui comptabilise l'ensemble du parc des bailleurs sociaux, ce sont un peu plus de 5 200 logements aidés qui sont recensés en 2015 sur le territoire, soit environ 7 % des résidences principales. Le poids de ce parc à l'échelle du SCoT apparaît d'autant plus limité qu'il est concentré à plus de 40 % au sein de la CA du Grand Auch Cœur de Gascogne.

**Répartition du parc de logements sociaux sur le territoire**



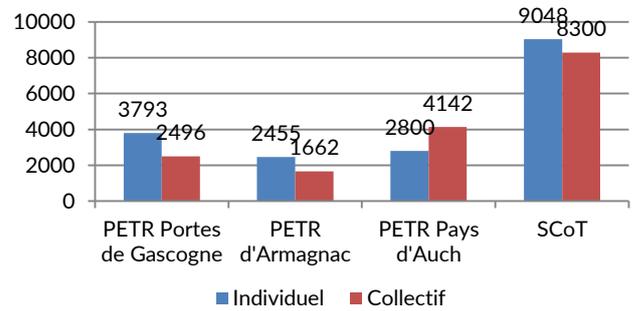
Sources : RPLS 2015

	Nombre de propriétaires (Volume et % des résidences principales)	Nombre de locataires (Volume et % des résidences principales)
PETR pays Portes de Gascogne	21343 (71%)	7764 (26%)
PETR pays d'Armagnac	14493 (71%)	5338 (26%)
PETR pays d'Auch	18960 (64%)	9854 (33%)
SCoT	54796 (68%)	22956 (29%)

Le parc de propriétaires occupants est un parc quasi-uniquement constitué par de l'habitat individuel. C'est donc un parc de grands logements, voire de très grands logements (9 logements sur 10 sont des logements de plus de 4 pièces et 2/3 des logements sont des logements de plus de 5 pièces).

Le parc locatif privé est un parc très différent et relativement hétérogène. Il est majoritairement collectif, notamment sur la Ville d'Auch, même si la part des logements individuels sur les autres territoires est plus importante.

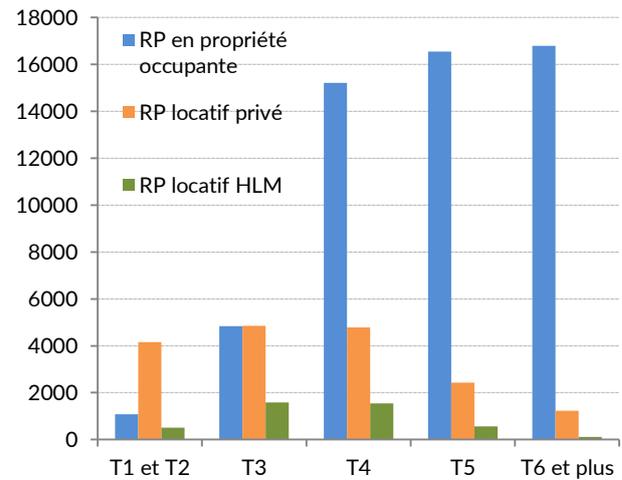
**Typologie des logements locatifs privés**



Source : Insee RP2014

La part des petits logements y est donc plus forte. La moitié des logements locatifs privés sont des T1, T2 ou T3. C'est même ce parc locatif qui en volume représente l'offre de petits logements la plus importante pour l'ensemble des statuts d'occupation.

**Taille des résidences principales par statuts d'occupation**



Source : Insee RP2014

Ce parc locatif privé est à la fois un parc ancien, notamment dans les principaux centres bourgs et centres villes du territoire, mais aussi un parc relativement récent, notamment sur les zones où la construction a été la plus forte.

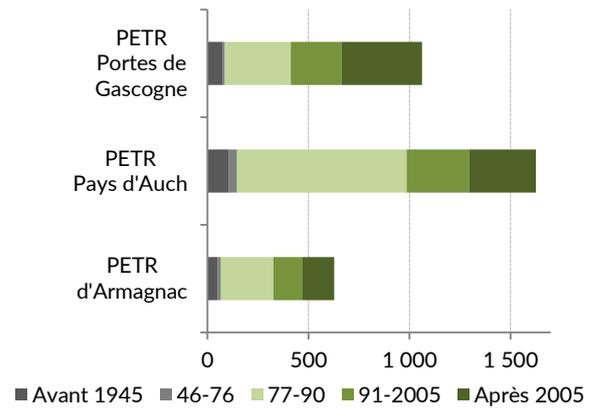
**Nombre de logements locatifs privés et part du parc ancien et récent sur les principales communes ayant du parc locatif privé**

	Nbr logements locatifs privés	Part des LP construits avant 1946	Part des logements privés construits après 2005
Auch	4078	27%	15%
L'Isle-Jourdain	1310	16%	<b>28%</b>
Condom	900	53%	8%
Fleurance	893	25%	8%
Mirande	545	<b>52%</b>	6%
Vic-Fezensac	470	36%	10%
Eauze	456	36%	18%
Lectoure	436	<b>51%</b>	14%
Gimont	375	38%	17%
Nogaro	336	20%	<b>20%</b>
Samatan	321	38%	14%
Mauvezin	224	36%	<b>23%</b>
Masseube	218	<b>48%</b>	8%
Cazaubon	213	24%	7%
Lombez	211	37%	<b>27%</b>
Pavie	209	10%	<b>22%</b>
SCoT Gascogne	<b>17495</b>	<b>36%</b>	<b>15%</b>

Le parc HLM est lui majoritairement collectif avec des logements plutôt de taille intermédiaire (T3-T4). Pour autant, le territoire a connu aussi une période récente de production de logements locatifs sociaux qui est venue diversifier la localisation de l'offre locative sociale et sa typologie (plus de logements individuels).

Plus des 2/3 des logements locatifs sociaux datent d'après 1990 pour le PETR pays des Portes de Gascogne, alors que le parc est plus ancien sur le reste du territoire du SCoT avec une prépondérance du parc construit entre 1946 et 1976 sur le PETR du pays d'Auch lié au poids du parc de la ville d'Auch construit à cette époque.

**Date de construction du parc locatif social**



## 2.4 Armature du territoire

### Aire urbaine et organisation du territoire

#### Chiffres clés

**1** ville principale, Auch, **22 000** habitants

**47** communes et **42 000** habitants dans l'aire urbaine d'Auch

**6** petites aires urbaines

**84%** de communes de moins de 100 habitants

**38** communes dans l'aire urbaine de Toulouse

- la **ville d'Auch**, Préfecture du département du Gers, qui rassemble près de 22 000 habitants en 2014, soit 12% de la population du SCoT ;

- **8 communes de + 3 500 habitants** dont deux sous-préfectures : Condom (7 003 habitants) au Nord et Mirande (3 572 habitants) au Sud, 5 chefs-lieux de canton, et une commune périurbaine de l'Est du territoire (Fontenilles) ;

- **8 communes intermédiaires de 1 500 à 3 500 habitants**, toutes chefs-lieux de canton (Cazaubon, Nogaro, Masseube, Lombez, Samatan, Gimont, Mauvezin) à l'exception de la commune de Pavie au sud d'Auch ;

- **46 communes de 500 à 1 500 habitants**, soit 11.5% des communes, dont 9 chefs-lieux de canton.

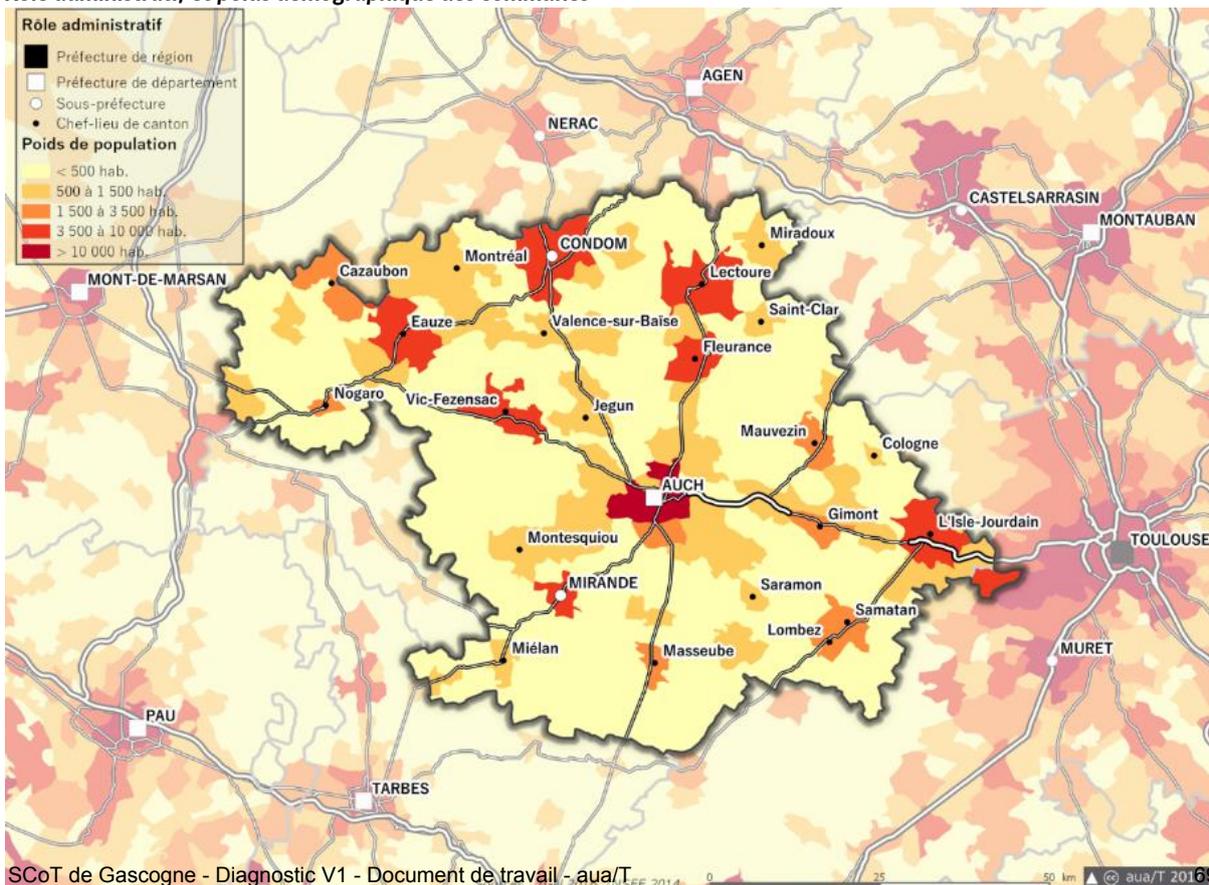
A l'exception de la CC d'Astarac Arros en Gascogne, chacun des 13 EPCI s'organise autour d'une commune regroupant au moins 1 500 habitants.

### Un caractère rural qui influence l'organisation territoriale et démographique

Avec 178 700 habitants et une densité de seulement 32 hab/km<sup>2</sup>, le Scot de Gascogne constitue un territoire à dominante rurale faiblement peuplé, qui s'organise autour d'une ville et de quelques communes de plus de 1 500 habitants :

Le reste du territoire est constitué d'une grande majorité de communes qui comptent moins de 100 habitants (334 communes de moins de 100 habitants sur les 397 communes, soit 84 % des communes).

#### Rôle administratif et poids démographique des communes



### Note méthodologique

**Une aire urbaine**, au sens de l'Insee, est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

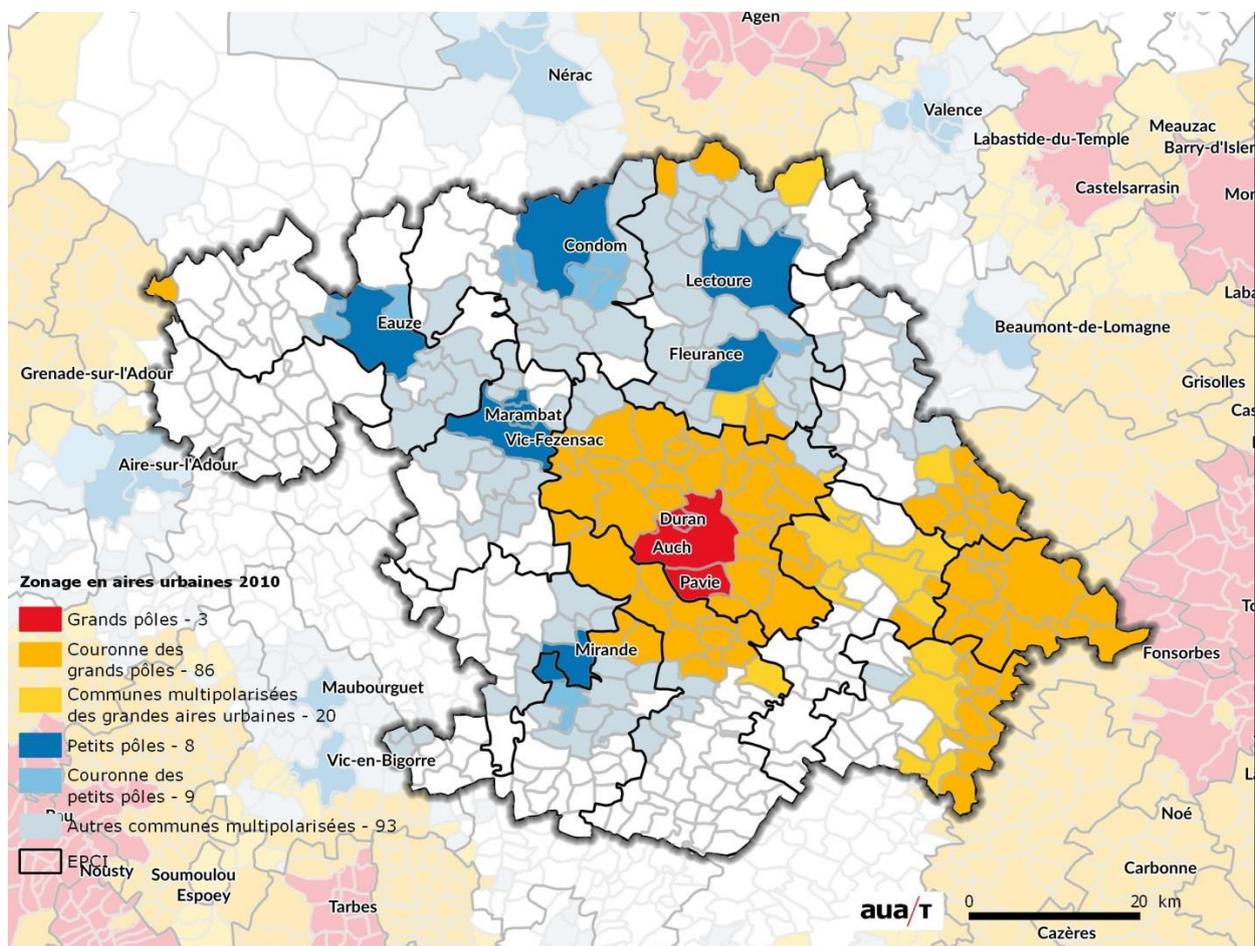
- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le caractère rural et faiblement peuplé du SCoT conjugué à la concentration des habitants et des emplois sur quelques communes engendre un maillage territorial du SCoT de Gascogne composé d'une aire urbaine principale (celle d'Auch) et de 6 « petites aires urbaines ». Ces aires urbaines internes au SCoT influencent au total 180 communes sur les 397 que compte le territoire.

L'aire urbaine principale du SCoT est celle d'**Auch**. Composée de 3 communes (Auch, Duran et Pavie), elle polarise 47 communes de sa couronne périurbaine, soit près de 42 000 habitants (23 % de la population du SCoT). Cette aire urbaine s'est accrue entre 1999 et 2010 (+ 3 100 habitants), principalement dans la partie Nord-Ouest de la CA Grand Auch Cœur de Gascogne où 5 communes supplémentaires ont intégré l'aire urbaine (Biran, Saint-Jean Poutge, Bonas, Jegun, Lavardens).

**6 petits pôles internes au SCoT de Gascogne** abritant au moins 1 500 emplois structurent également le territoire : **Condom, Fleurance, Lectoure, Eauze, Vic-Ferezac, Mirande**. Ces pôles influent sur une centaine de communes localisées à proximité.

Aires urbaines en 2010 - Sources : Insee



## Une influence de plus en plus marquée des territoires voisins, notamment de la métropole toulousaine

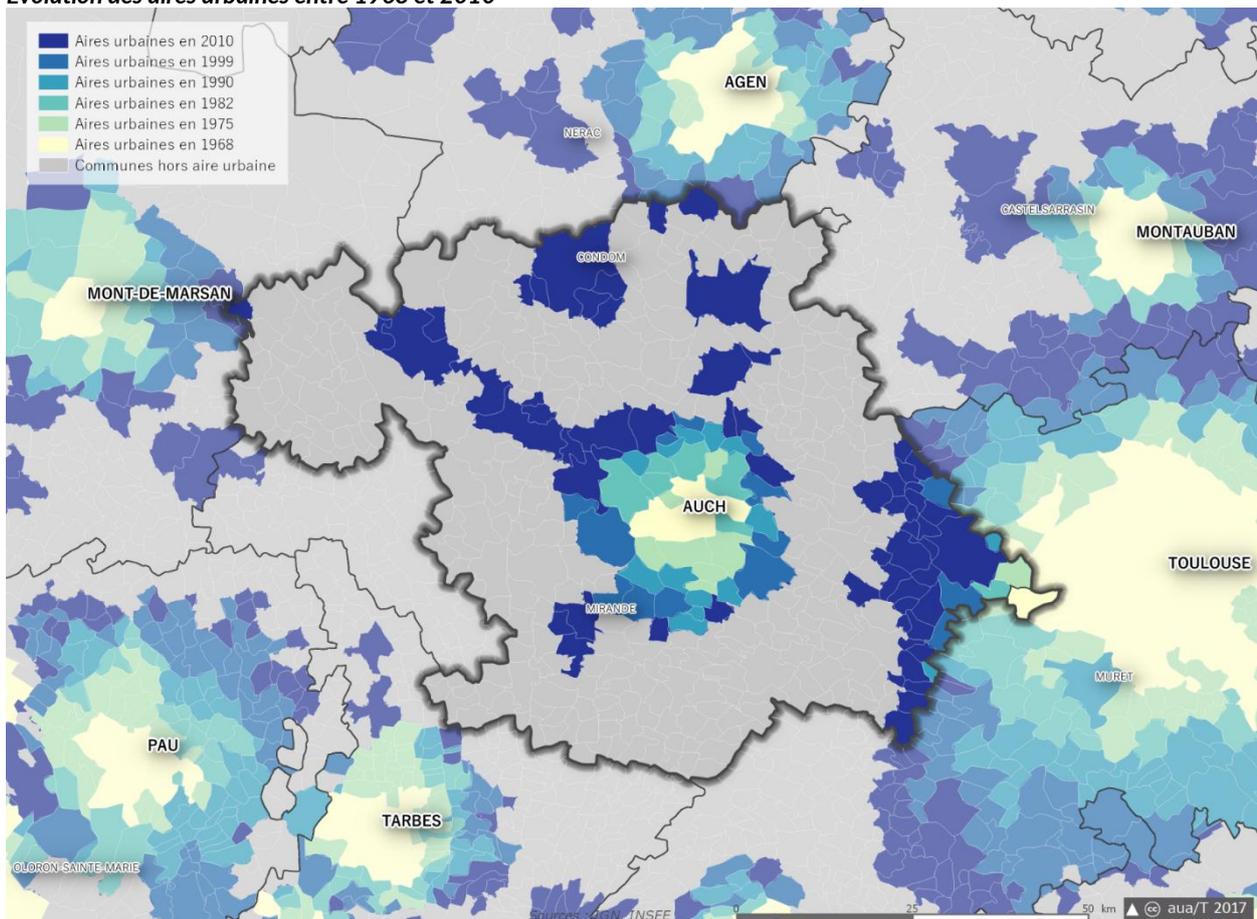
Même si le territoire du SCoT de Gascogne a un fonctionnement qui lui est propre et qui s'appuie sur son aire urbaine principale et ses 6 petits pôles, il est néanmoins entouré par plusieurs agglomérations importantes (Toulouse à l'Est, Moutauban au Nord-Est, Agen au Nord, Mont de Marsan à l'Ouest, Pau et Tarbes au Sud-Ouest), et fonctionne de plus en plus en lien avec ces territoires voisins.

Ces agglomérations de proximité constituent en effet des pôles d'attractivité du point de vue des emplois, des commerces, des services et des équipements. Elles exercent ainsi une certaine attraction sur la périphérie du SCoT, notamment la métropole toulousaine qui influe fortement sur le fonctionnement de la partie Sud-Est du territoire.

Une quarantaine de communes de la partie Est du territoire du SCoT fait partie de l'aire urbaine toulousaine alors qu'elles n'étaient que 8 communes en 1999. L'influence toulousaine sur le fonctionnement et l'organisation territoriale de l'Est gersois s'est ainsi fortement accru durant les 15 dernières années.

A noter qu'une vingtaine de communes, principalement localisées le long de la RN124, constituent des **secteurs d'interface** entre les aires urbaines d'Auch et de Toulouse avec des actifs résidents qui vont travailler dans l'un ou l'autre des pôles.

### Evolution des aires urbaines entre 1968 et 2010



## Equipements et services

### Ce qu'il faut retenir :

- Une offre d'équipements et de services majoritairement de proximité
- Une offre d'équipements structurants peu diversifiée et très centralisée sur Auch
- En dehors de la ville-centre, une quinzaine de centralités, dont l'influence s'étend au-delà de l'échelon communal, positionnées le long les grands axes routiers
- Une offre de soins et d'équipements de santé inégalement répartie et globalement déficitaire
- Une offre d'équipements d'enseignement très contrastée :
  - entre l'Est sous influence toulousaine où les structures scolaires en place ne suffisent plus à répondre à une demande croissante
  - et le reste du territoire où les besoins sont parfois inférieurs aux capacités des établissements du fait de la déprise démographique sur certains secteurs, à l'ouest et au sud en particulier

### Chiffres clés

**41** équipements pour 1 000 habitants en 2014

**78%** d'équipements de proximité

**17%** d'équipements intermédiaire

**5%** d'équipements supérieurs

**53%** communes avec moins de 5 équipements

**300** communes sans commerce de proximité

**9** médecins généralistes et **4** pharmacies pour 10 000 habitants

**60%** des communes sans école

### Note méthodologique

Les analyses et cartes présentées dans les parties services, équipements et commerces sont essentiellement issues de l'exploitation de la Base Permanente des Equipements (BPE - Source : Insee). Cette base de données est « destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus sur un territoire à la population », dans les domaines des services aux particuliers, commerces, santé, enseignement, sports, loisirs, culture, tourisme et transports, répartis en **trois gammes** (supérieure ; intermédiaire ; de proximité). Cette base, quoique perfectible, permet une première approche des centralités et bassins de vie en évaluant la répartition et le niveau global de l'offre et son niveau d'accessibilité. Alimentées par des sources administratives, la BPE souffre de biais liés notamment aux mises à jour des différentes bases. La démarche retenue a donc consisté à compléter et enrichir l'information parfois manquante par l'exploitation d'autres sources (entretiens, SDAASP 2017, Observatoire du Commerce et de la Consommation du Gers...).

### Un niveau d'offre en services et équipements caractéristique des territoires ruraux

La densité et la diversité de l'offre en services fournis à la population conditionnent l'attractivité démographique et économique d'un territoire. Le nombre total d'équipements et services sur le SCoT de Gascogne est de 41 pour 1 000 habitants soit la même densité qu'à l'échelle régionale.

L'offre d'équipements présente sur le SCoT de Gascogne est majoritairement une offre de proximité caractéristique d'un territoire rural. 78 % des équipements recensés sur le territoire, soit près de 5 600 équipements, sont des équipements

de proximité, tandis que 17 % sont des

La **gamme de proximité** recouvre les équipements du quotidien les plus courants (écoles élémentaires, épiceries, boulangeries, boucheries, médecins généralistes, postes...)

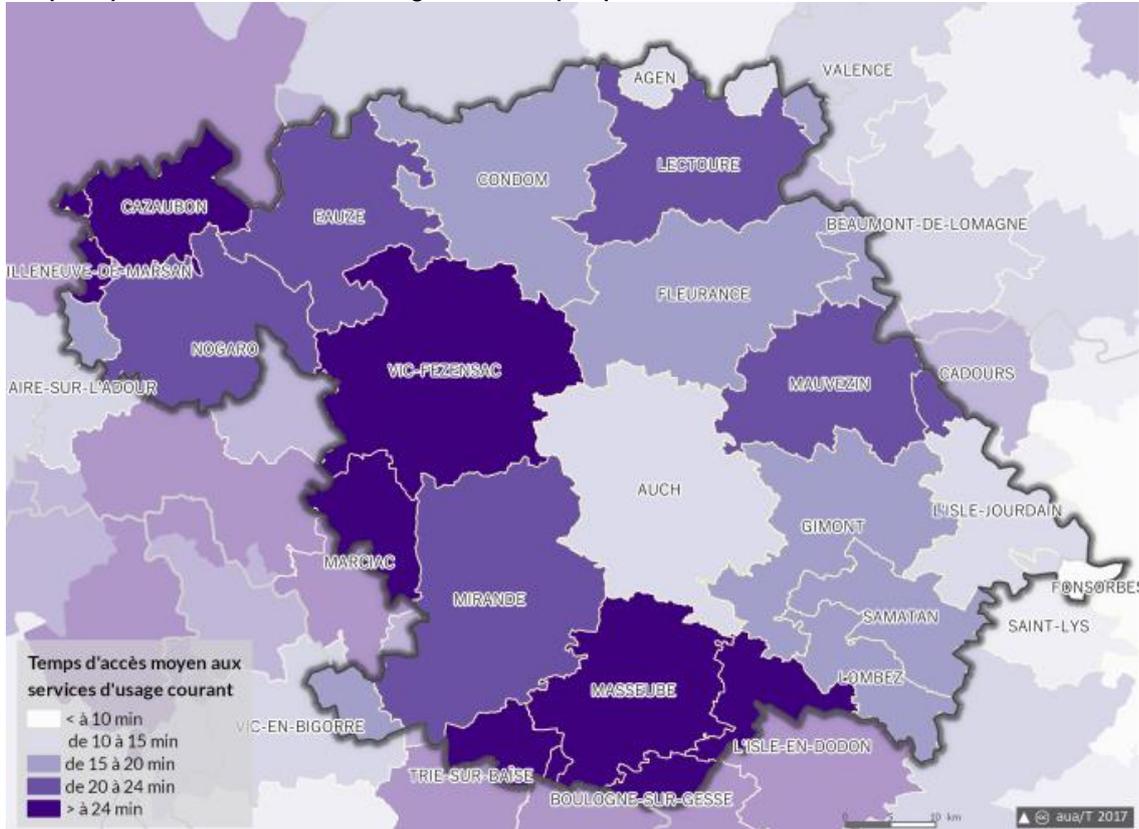
La **gamme intermédiaire** comprend des équipements d'un usage relativement fréquent et qui rayonnent à une échelle plus large (piscines, collèges, supermarchés...)

La **gamme supérieure** se compose des équipements structurants (hypermarchés, lycées, cinémas...)

équipements intermédiaires, et 5 % des équipements supérieurs. Les temps d'accès aux équipements sont très inégaux sur le territoire. Les habitants des bassins de vie (zonage Insee 2012) de Masseube, Vic-

Fezensac et Cazaubon subissent des temps de trajets moyens entre leur domicile et les services d'usage courant (banque, supermarchés, stations-services, collèges...) supérieurs à 24 min. La moyenne nationale est de 11 min.

**Temps moyen d'accès aux services d'usage courant au plus près du domicile**



Sources : Insee BPE 2014, distancier Metric

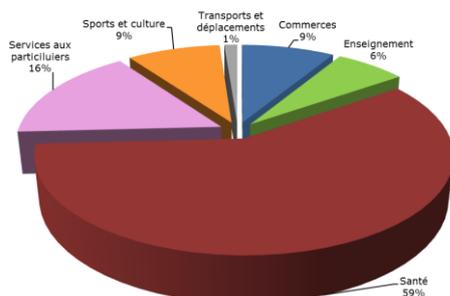
Sources : Insee BPE 2015

**Une offre en équipements structurants peu diversifiée et très centralisée**

Au-delà de cette problématique d'accès, la diversité de l'offre est restreinte. On relève une sous-représentation des équipements dits structurants, la gamme supérieure représentant seulement 5 % de l'ensemble (333 équipements). A l'exception de la santé qui apparaît bien représentée du fait de l'importance des médecins thermaux, les autres équipements structurants sont en effet peu présents sur le SCoT de Gascogne.

Les habitants dépendent ainsi des agglomérations voisines pour avoir accès à une gamme complète d'équipements. Plusieurs pôles extérieurs exercent une influence importante de part et d'autre du territoire : la métropole toulousaine, Tarbes, Mont-de-Marsan et Aire-sur-l'Adour, Nérac et Agen.

**Répartition de l'offre d'équipements de la gamme supérieure par catégories de services**



**L'essentiel de l'offre en équipements supérieurs est centré sur Auch.**

Préfecture du département, la ville regroupe les services et équipements les plus structurants du SCoT (2/3 des équipements des gammes intermédiaires et supérieures). Elle étend son influence sur l'ensemble du territoire même si les distances ou les temps de parcours conduisent les populations aux franges à se tourner davantage vers des pôles extérieurs.

En dehors de ce pôle principal, le SCoT se structure également autour d'une quinzaine de centralités dont le rayonnement s'étend au-delà de la commune et qui jalonnent les grands axes routiers.

Condom au nord du territoire et l'Isle-Jourdain à l'Est constituent ainsi des centralités structurantes.

Leur influence s'exerce d'ailleurs au-delà du territoire, au sud du Lot-et-Garonne pour le premier et au nord-ouest de la Haute-Garonne pour le second.

Le long de la RN21, **Fleurance et Lectoure** au nord, **Mirande** au sud proposent également une forte densité d'équipements et services.

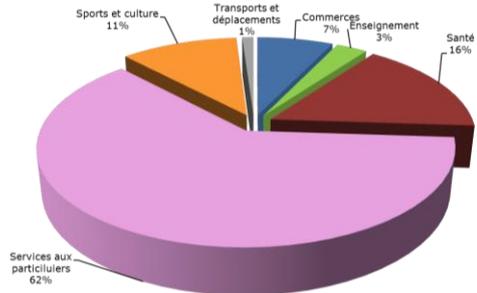
L'Ouest s'organise autour de trois polarités **Eauze, Cazaubon, Nogaro** en direction de l'A65 et **Vic-Fezensac** le long de la RN124.

L'Est se structure autour de **Gimont** et de **l'Isle-Jourdain** le long de la RN124 en direction de Toulouse et dans une moindre mesure autour de **Mauvezin** sur la RD928 et de **Lombez/Samatan**. **Masseube**, à équidistance entre Auch et Lannemezan sur la RD929, complète l'offre au sud du territoire.

En dehors de ces centralités, la moitié des communes accueille moins de 5 équipements et de nombreux secteurs en sont dépourvus. 78 % des

communes ne disposent d'aucun commerce de proximité (boulangerie, épicerie...). Le SCoT apparaît en revanche bien doté du point de vue des services aux particuliers et en équipements sportifs et culturels de proximité.

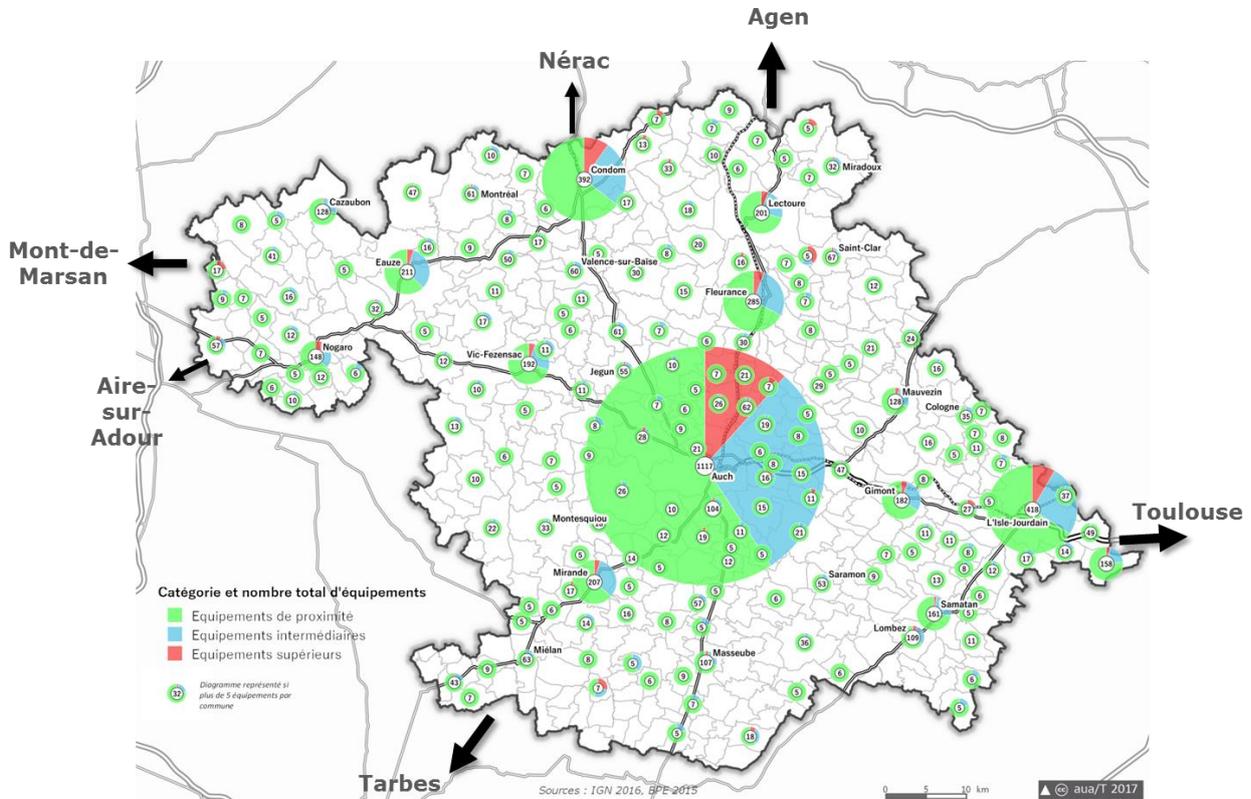
Répartition de l'offre d'équipements de proximité par catégories de services



Sources : Insee BPE 2015

Les commerces, les déplacements et le tourisme, thématiques phares du SCoT en tant que clés de lecture du fonctionnement du territoire, sont traités dans des parties à part entière. Les services aux particuliers qui couvrent à la fois les services publics, les services à la personne, souvent portés par les EPCI (services aux personnes âgées, petite enfance...), les métiers de l'artisanat, du bien-être feront l'objet d'un développement spécifique dans les versions prochaines du diagnostic.

Répartition des équipements par gammes



Sources : Insee BPE 2016

## Une offre de soins et d'équipements de santé déficitaire et inégalement répartie

Le territoire dispose d'une offre hospitalière de proximité qui s'appuie sur **neuf structures hospitalières publiques et une clinique privée** : six centres hospitaliers (Auch, Condom, Mauvezin, Vic-Fezensac, Nogaro, Fleurance), trois hôpitaux locaux (Mirande, Gimont, Lombez) et une Polyclinique privée à Auch. L'ensemble de ces établissements offre une capacité d'accueil de près de **1 810 lits**, dont un tiers sont localisés à Auch. Le centre hospitalier d'Auch comprend une maternité (29 lits).

En matière de **services d'urgence** le territoire compte deux unités d'hospitalisation de courte durée : Auch (6 lits), Condom (2 lits). L'accès de la population aux services d'urgence est donc assez restreint : pas moins de 18 % de la population du Gers réside dans une commune située à plus de 30 min d'un service d'urgence, ce qui en fait de loin le département de la région Occitanie le plus isolé. Il est suivi par le Lot dont seulement 6,4 % des habitants sont localisés à plus de 30mn (Insee, 2013).

Du point de vue de l'**offre de soins libérale**, le SCoT de Gascogne est aujourd'hui confronté, comme de nombreux territoires ruraux, à une problématique de **désertification médicale** alors même que les besoins de services en matière de santé sont amplifiés par l'augmentation et le vieillissement de la population. Le déficit grandissant de médecins généralistes et de spécialistes, fragilisent l'offre de soins du territoire. On recense 177 **médecins généralistes** à l'échelle du Gers, soit 9 pour 10 000 habitants dont 32 % ont plus de 60 ans en 2016 (ONM). Les médecins ont diminué de 18,5 % entre 2007 et 2015.

Le nombre d'**infirmières libérales** s'est lui accru ces dernières années, mais leur répartition est déséquilibrée (16 infirmières pour 10 000 habitants sur le PETR pays d'Armagnac, contre 19 sur les 2 autres PETR).

Pour ce qui concerne les **pharmacies**, 72 établissements sont présents, soit 4 pour 10 000 habitants en 2017. Paradoxalement, les zones les plus densément fournies ne sont pas nécessairement celles où les besoins sont les plus importants.

Enfin, l'analyse de la **densité de l'offre de soins** au sein des différents EPCI montre une situation particulièrement déficitaire des **spécialistes**. La majorité d'entre eux sont installés sur la ville-centre (ophtalmologues, psychiatres, cardiologues, pédiatres...). La CC Astarac Arros en Gascogne se distingue par une présence particulièrement faible de l'ensemble des professionnels et équipements

de santé. La CC du Val de Gers est également concernée par un déficit de dentistes et de pharmacies.

### Densité des équipements et services de santé à l'échelle des EPCI

EPCI	Nbre d'équipements pour 10000 habitants					
	Médecins généralistes	Dentistes	Infirmiers	Kinésithérapeutes	Pharmacies	Spécialistes
CA Grand Auch Coeur de Gascogne	13	10	21	11	4	8
CC Artagnan de Fezensac	10	6	15	8	4	1
CC Astarac Arros en Gascogne	1	1	9	4	1	0
CC Bastides de Lomagne	11	5	20	6	6	0
CC Coeur d'Astarac en Gascogne	13	8	22	19	6	0
CC de la Gascogne Toulousaine	8	6	20	17	3	1
CC de la Lomagne Gersoise	9	5	17	8	5	1
CC de la Tenareze	13	5	11	11	3	3
CC des Coteaux Arrats Gimone	12	7	21	11	6	0
CC du Bas Armagnac	12	4	13	7	4	0
CC du Grand Armagnac	17	5	27	8	6	0
CC du Savès	9	8	22	12	4	1
CC Val de Gers	12	1	27	9	2	0
ScoT Gascogne	11	6	19	10	4	3
Occitanie	11	7	22	15	4	7

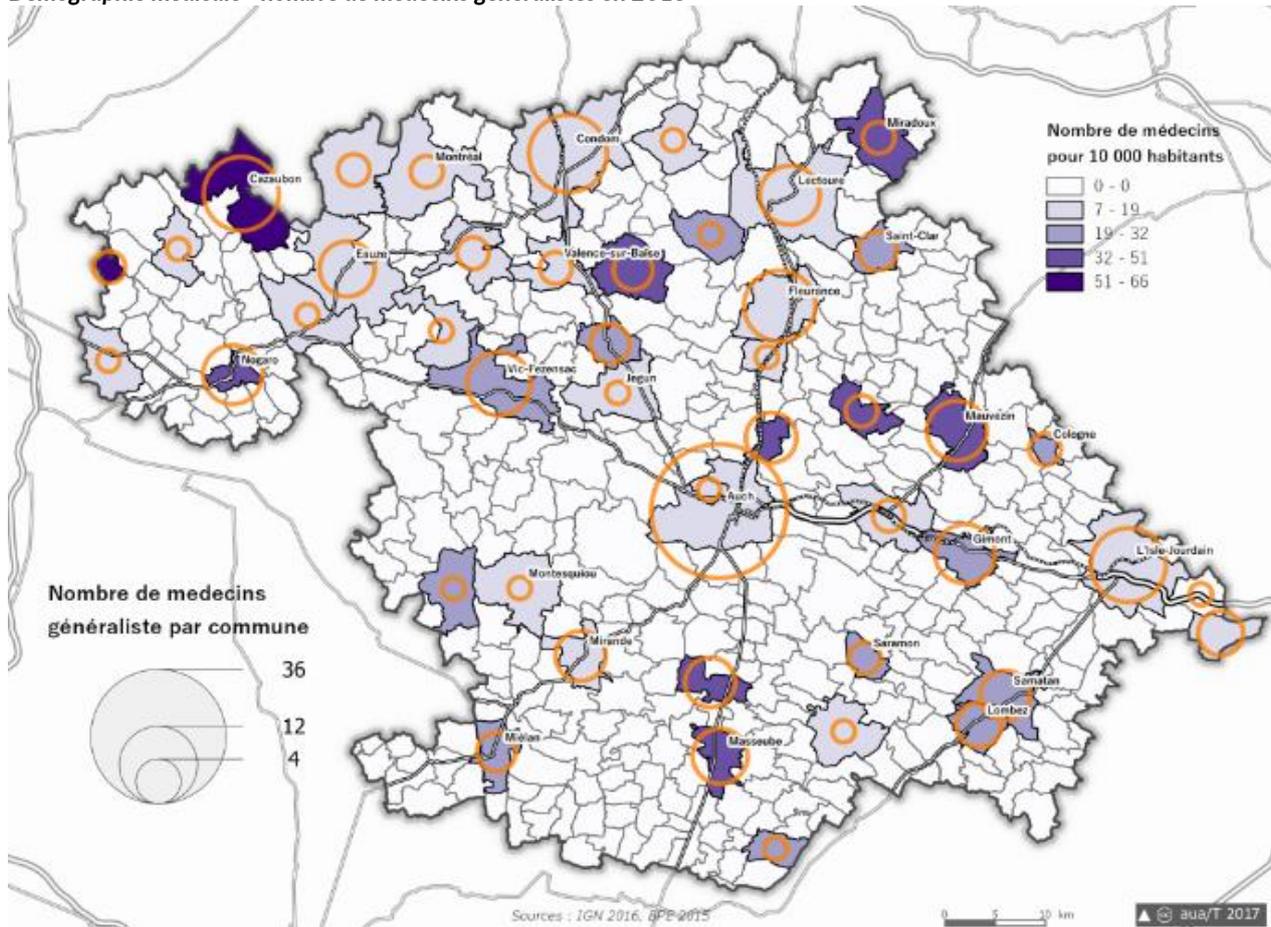
Sources : Insee BPE 2016, RP 2014

La répartition des services de santé montre d'importants déséquilibres quant à l'accès aux soins et aux consultations de proximité (médecin généraliste, infirmière, dentiste, pharmacie...). L'Ouest et le Sud du territoire, en particulier les secteurs entre Montesquiou et Vic-Fezensac ainsi qu'entre Masseube et Mirande, ressortent comme les zones les moins densément couvertes. La forte disponibilité de médecins généralistes sur l'ensemble des EPCI du PETR Pays d'Armagnac s'explique par la présence de nombreux médecins « thermaux » en activité.

Cette situation est encore plus prononcée pour la présence de médecins spécialistes (dermatologie, cardiologie, psychiatrie...). Toute la moitié sud et l'extrémité ouest du territoire en sont totalement dépourvues.

D'après le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Gers (SDAASP 2017) la présence de spécialistes est historiquement faible. L'ensemble des spécialités sont concernées, certaines sont cependant particulièrement sous-représentées (gynécologues, ophtalmologues, pédiatres...).

### Démographie médicale - nombre de médecins généralistes en 2015



En milieu rural, la création de **maisons de santé pluridisciplinaires** et le développement des **services d'aide à domicile** sont des alternatives pour garantir l'accès au soin d'une partie de la population résidente (à mobilité réduite notamment). Depuis 2013, le territoire compte quatre Maisons de Santé Pluri-professionnelle (MSP) : Mauvezin, Nogaro, Fleurance et Vic-Fezensac. Ce type de structures de proximité présente des avantages à la fois en termes de mutualisation des moyens, de partage des charges

mais également de diversité de l'offre en matière de soin (infirmière, kinésithérapeute ...).

Concernant les **établissements d'accueil des personnes âgées dépendantes**, 40 EPHAD ou maisons de retraite et plus de 3 100 places d'hébergement sont dénombrées sur le territoire, nombre qui reste insuffisant pour répondre aux besoins. L'Aide à Domicile qui offre un service primordial pour les personnes âgées permet de pallier en partie cette carence.

### Une offre en équipements d'enseignement très contrastée (entre l'Est sous influence toulousaine et le reste du territoire)

Disposant de 150 écoles élémentaires et 49 écoles maternelles (publiques ou privées) regroupées pour plus d'un tiers en RPI, le territoire bénéficie globalement d'une **bonne couverture par les équipements scolaires du premier degré** (SDAASP 2017). Les écarts sont cependant très importants entre les communes du périurbain toulousain et les territoires ruraux. Plus de 60 % des communes, soit 240 communes, n'ont pas d'école et sur certains secteurs, l'Ouest et le Sud en particulier, leur maintien est remis en cause au regard de la déprise démographique. A l'échelle du Gers, de 2006 à 2015, le nombre d'élèves a en effet diminué de 545 élèves en primaire, soit une

moyenne de 21 élèves par classe à la rentrée 2015/2016.

A l'est certains établissements scolaires sont confrontés à des situations de sureffectifs de classes liées au dynamisme démographique généré notamment par la proximité au pôle d'emplois toulousain. A contrario, sur certains secteurs certaines structures sont menacées de fermeture en raison d'un manque d'effectifs. Sur près de 200 écoles élémentaires (publiques ou privées), à l'échelle du département, un quart sont déjà regroupées en Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI). Le vieillissement de la

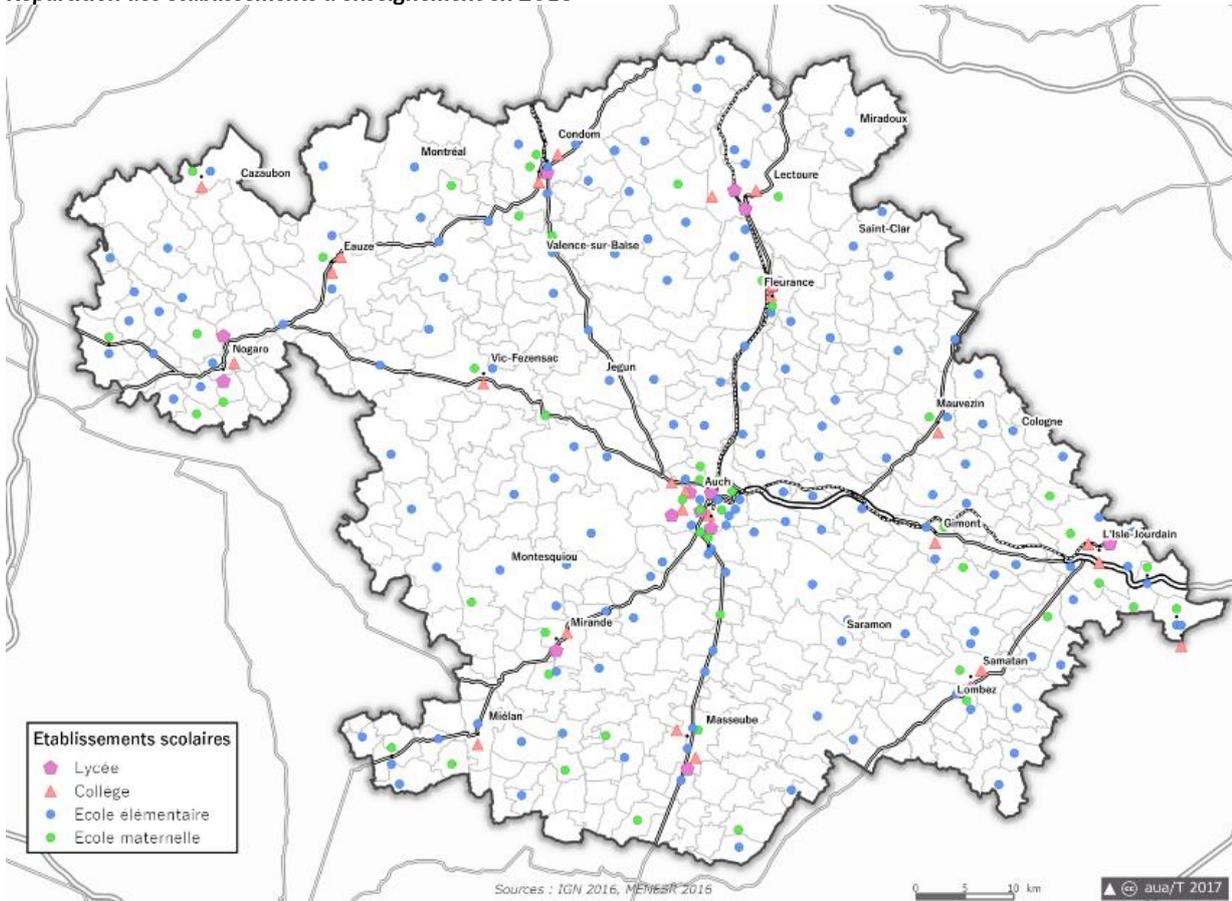
population et le manque d'attractivité de certains secteurs se traduisent inévitablement par un déclin de la population scolaire de certains établissements, qu'ils soient en RPI ou non, et menacent leur maintien.

En matière d'**enseignement secondaire**, là encore les situations sont très contrastées entre l'Est dynamique et le reste du territoire qui subit un déclin démographique. Les 25 collèges et 14 lycées d'enseignement général et/ou professionnel (publics ou privés) sont répartis sur 16 communes classées pôles de services supérieurs ou intermédiaires dans la BPE (Auch, Samatan, Condom, Lectoure, Nogaro, l'Isle-Jourdain, Mirande, Masseube...) à l'exception de Miélan et Fontenilles classées pôles de proximité. Certains établissements comme le collège de Cazaubon subissent une baisse des effectifs continue qui se traduit par des capacités d'accueil supérieures à la demande (SDAASP). A l'inverse, la construction

d'un collège à l'Isle-Jourdain révèle une situation d'offre en deçà des besoins.

Certains élèves sont scolarisés à l'extérieur du territoire. C'est notamment le cas de certains d'entre eux habitant les communes frontalières et qui se déplacent sur des bassins de vie à cheval sur les territoires voisins. Cela concerne également des élèves du secondaire qui souhaitent suivre des spécialités qui ne se trouvent pas sur le territoire. A l'inverse des structures d'enseignement comme le collège de Fontenilles, de l'Isle-Jourdain, de Cazaubon ou les lycées agricoles de Mirande et Auch reçoivent des élèves en provenance de l'extérieur soit du fait de leur positionnement limitrophe soit de la présence de branches d'enseignement spécifiques. Certains établissements privés qui disposent d'un internat (Lycée Saint Jean de Lectoure par exemple) ont également une forte attractivité sur l'agglomération toulousaine.

#### Répartition des établissements d'enseignement en 2015



Source : IGN, MENESR 2016

#### Une offre culturelle, sportive et de loisirs dense mais de rayonnement local

En matière de culture, sports et loisirs un ensemble d'équipements permet de répondre aux besoins de la population résidente et sont facteurs d'attractivité pour le territoire, notamment sur le plan touristique.

La plupart des **équipements sportifs** de proximité (tennis, gymnases, stades de football et de rugby...) maillent densément le territoire. En revanche, les équipements d'un rayonnement plus important se font plus rares et sont pour beaucoup centralisés sur Auch (stade de rugby Jacques Fouroux, bassin

de natation de 50m, bowling, Golf d'Embats...). A l'échelle du SCoT on ne dénombre que trois bassins couverts à Barbotan, l'Isle-Jourdain et Auch.

En matière d'**équipements culturels** structurants, pouvant rayonner au-delà de l'échelon local et ainsi participer à l'attractivité du territoire (cinémas, musées, théâtres), l'offre est assez restreinte avec un équipement seulement pour 10 000 habitants. Sur toute la partie sud du territoire seules les communes de Mirande, Masseube et Samatan disposent d'un cinéma et d'une piscine ouverte uniquement pour la saison estivale.

Dans le domaine de la culture comme pour les équipements sportifs, les services de proximité sont plus fournis. Le réseau de bibliothèques, la mise à disposition de nombreux points lectures, le passage d'un bibliobus (qui dessert Gimont les jours de marché) et l'approvisionnement des

bibliothèques scolaires par la médiathèque départementale permettent par exemple de couvrir l'ensemble du territoire même si certains secteurs sont plus fragilisés que d'autres.

Il est à souligner également une **vie évènementielle et associative active**. De nombreux festivals attirent un public varié, bien au-delà des limites du territoire (Tempo Latino à Vic-Fezansac, Bandas y Penas à Condom, Circa à Auch, La Flamme de l'Armagnac...). Enfin, il faut noter la présence d'équipements qui répondent à la fois aux besoins de la population résidente et touristique comme les bases de loisirs (lac de l'Uby, Castelnau-D'Auzan, Castéra-Verduzan...), les aéro-clubs (Auch et Nogaro), le circuit automobile de Nogaro, les hippodromes (Fleurance, Auch, Castera Verduzan...). Certains équipements participent d'ailleurs à la diffusion de la culture locale comme les arènes à l'ouest (Vic-Fezansac, Eauze, Nogaro, Cazaubon...) ou encore les stades de rugby.



# GASCOGNE ACTIVE



## 3.1 Dynamiques économiques

### Caractéristiques du tissu économique

#### Ce qu'il faut retenir :

- Une croissance de l'économie présente qui traduit une tertiarisation de l'économie
- Mais des particularités du territoire qui perdurent avec notamment une agriculture encore très pourvoyeuse d'emplois malgré la déprise agricole
- Une industrie peu présente, qui s'appuie essentiellement sur 2 filières : l'agroalimentaire et l'aéronautique
- Un tissu économique qui se caractérise par une très forte densité de TPE
- Des fonctions métropolitaines encore peu représentées sur le territoire mais en croissance

#### Chiffres clés

**70%** des emplois liés aux services

**18%** d'emplois liés aux fonctions métropolitaines

**- 500** emplois agricoles entre 2009 et 2014

**30 500** emplois salariés privés en 2015, soit 47 % de l'emploi total

**8 600** emplois salariés privés, en 2015, sur la commune d'Auch

### Une forte proportion de l'emploi présentiel

#### Note méthodologique

La partition de l'économie en deux sphères, présente et productive permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.

**Les activités présentes** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

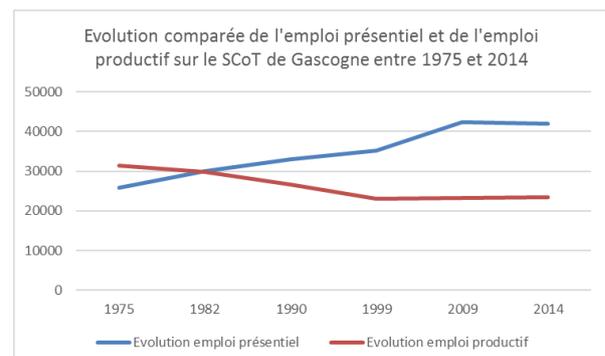
**Les activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Le tissu économique du SCoT de Gascogne est très fortement orienté vers les services.

L'approche de l'emploi à travers l'appréhension des sphères présente et productive permet d'observer qu'en 2014, l'économie présente (santé, action sociale, éducation, administration) représente près de 65 % des emplois du SCoT de Gascogne.

L'analyse comparée des deux sphères économiques, présente et productive, montre que les emplois visant à satisfaire les besoins des personnes présentes sur le territoire se sont

fortement accrus depuis 1975, tandis que les emplois liés à la production de biens ont, eux, connu une forte baisse, notamment entre 1975 et 1999. Ainsi, depuis les années 80, et de manière encore plus forte depuis les années 2000, l'emploi présentiel est beaucoup plus important que l'emploi productif (42 000 emplois présents contre 23 400 emplois productifs).



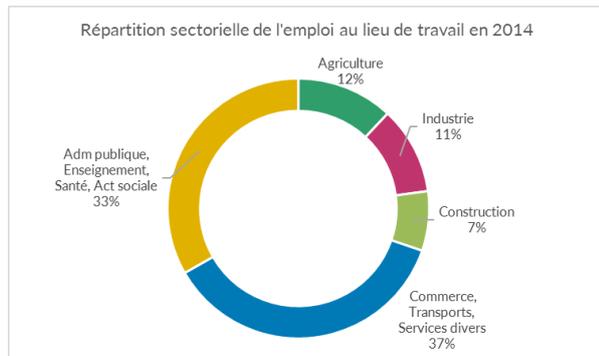
Source : Insee

\*Mode de comptage différent entre 1975-1999 (sondage) et 2009-2014 (exploitation complémentaire)

Pour illustrer cette prédominance, notons que parmi les 20 établissements les plus pourvoyeurs d'emplois sur le territoire du SCoT, 11 d'entre eux sont des structures publiques liées à l'administration, la santé et dans une moindre mesure l'enseignement (Conseil Départemental, centres hospitaliers, collectivités locales, ...).

## Un territoire faiblement industrialisé et une agriculture encore très prégnante

L'analyse sectorielle de l'emploi confirme la forte proportion de l'emploi présentiel dans la mesure où le tissu économique du SCoT de Gascogne est très fortement orienté vers les secteurs du commerce, des services et du tertiaire non marchand (administration, enseignement, santé...), ces différents secteurs concentrant 70 % des emplois.



Source : Insee

L'agriculture constitue néanmoins encore aujourd'hui un moteur économique important pour le territoire du SCoT de Gascogne. En effet, avec près de 7 800 emplois, soit 11,9 % des emplois du territoire en 2014, l'agriculture représente le 3ème pourvoyeur d'emplois après le commerce/transports/services et l'administration/enseignement/action sociale.

Il s'agit là d'une spécificité territoriale dans la mesure où la proportion d'emplois agricoles sur le SCoT de Gascogne est trois fois supérieure à celle de la région Occitanie et près de cinq fois supérieure à celle de la France métropolitaine.

Toutefois, l'analyse de l'évolution de l'emploi montre que les emplois agricoles ont diminué de moitié depuis une trentaine d'années. Sur la période récente, le déclin de ce secteur se poursuit puisqu'il continue de perdre des emplois (- 500 emplois, soit - 6.5 %, entre 2009-2014).

Avec seulement 11% d'emplois industriels, le SCoT de Gascogne apparaît comme un territoire peu industrialisé.

**L'agro-alimentaire**, qui s'appuie sur des productions agricoles importantes et diversifiées (volailles, semences, céréales, oléagineux, viticulture...), constitue l'activité industrielle principale du SCoT. Principalement orienté vers la filière « volailles et gras »; l'agroalimentaire s'appuie également sur d'autres filières telles que le lait ou la viticulture.

Parmi les entreprises les plus pourvoyeuses du territoire, figurent quelques fleurons de l'agroalimentaire : les Délices d'Auzan implanté à Castelnau d'Auzan (340 salariés en 2015), Comtesse du Bary et Duca de Gascogne localisé à

Gimont, Prolinat implanté à Blanquefort qui fabrique des glaces et des sorbets (près de 300 salariés en 2015 ou encore Danone à Villecomtal. Quelques PME dynamiques orientée sur le bio sont également implantées sur le SCoT et rayonnent à l'échelle nationale voir international. C'est le cas par exemple du laboratoire Odost implanté à Castéra-Verduzan qui emploie une vingtaine de salariés et qui fabrique des produits bucco-dentaires bio à base d'eau thermale ou encore de l'entreprise Ecocert, implantée à L'Isle Jourdain, qui réalise des prestations de certifications en agriculture biologique.

**La mécanique et plus particulièrement l'aéronautique** se développe, notamment à l'Est du territoire, en lien avec le pôle toulousain. Le développement de l'offre foncière et des infrastructures (IGG, aéroport Auch-Gers...) favorisent l'émergence et le renforcement des entreprises dans ce secteur d'activité. C'est le cas par exemple d'Euip'aéro industrie et d'Air Cost Control à L'Isle Jourdain, de Latécoère à Gimont, d'AlisAéro à Saint germé ou encore de JCB aéro à Auch...

D'autres filières industrielles à haute valeur ajoutée se développent sur le territoire du SCoT :

- **La géomatique** à travers le pôle technologique « Téléparc » implanté à Auch qui rassemble une cellule R&D, un département de formation avec une licence professionnelle en géomatique et un incubateur pépinières d'entreprises innovant.
- **Les sports mécaniques et les essais industriels** : le Nogaropôle développe, autour de son circuit automobile Paul Armagnac et de son aérodrome, une pépinières d'entreprises, un bâtiment industriel et une zone d'activités. L'un des objectifs est de développer conjointement des activités automobiles et aéronautiques sur le site. Cette zone constitue l'une des 9 ZIR (Zones d'Intérêt Régional) du Gers.

Représentant 11% des emplois, le secteur de la construction est lui aussi peu important sur le territoire, d'autant plus que ce secteur a fortement été impacté par la crise économique des années 2008-2009. Le contexte économique difficile de ces dernières années s'est en effet traduit sur l'économie locale par une forte diminution des emplois dans le secteur de la construction : - 430 emplois sur la dernière période quinquennale d'observation.

## Un tissu principalement composé de très petites entreprises (TPE)

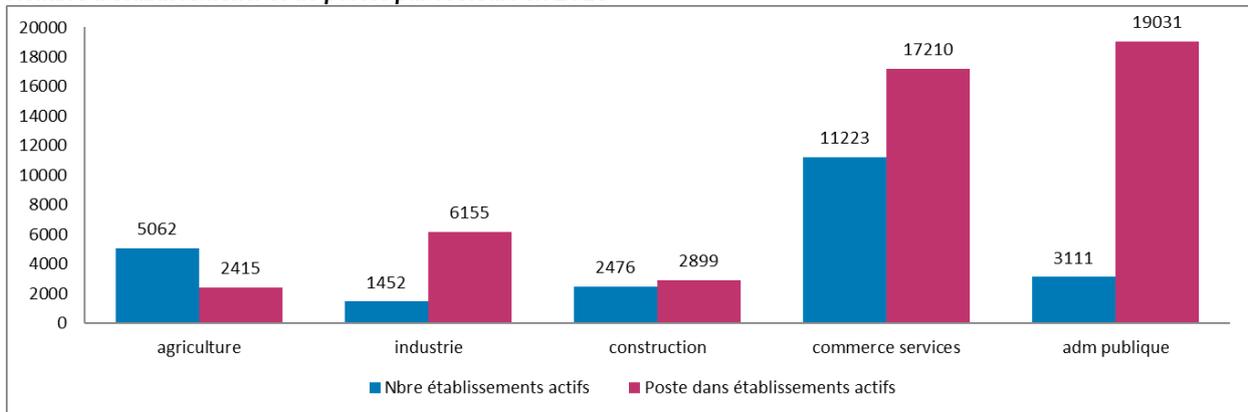
Le tissu économique du SCoT de Gascogne regroupe, en 2014, 46 650 établissements et se caractérise par une très forte densité d'entreprises de petite taille (0 ou moins de 10 salariés) : sur les 23 600 établissements actifs en 2014, 96% sont des établissements qui ont moins de 10 salariés. Ces TPE regroupent 13 500 emplois, soit 28% des emplois du SCoT de Gascogne.

Ce tissu de TPE est principalement présent dans les secteurs de l'agriculture (5 062 établissements en 2015 mais seulement 2 415 salariés) et de la construction. Ce dernier secteur regroupant de nombreux artisans dans le domaine du bâtiment.

A l'inverse, l'industrie et l'administration publique se caractérisent par des établissements de grande taille. Ces deux secteurs représentent peu d'établissements (4 560 établissements) par rapport au nombre d'emplois qu'ils regroupent (25 200 emplois).

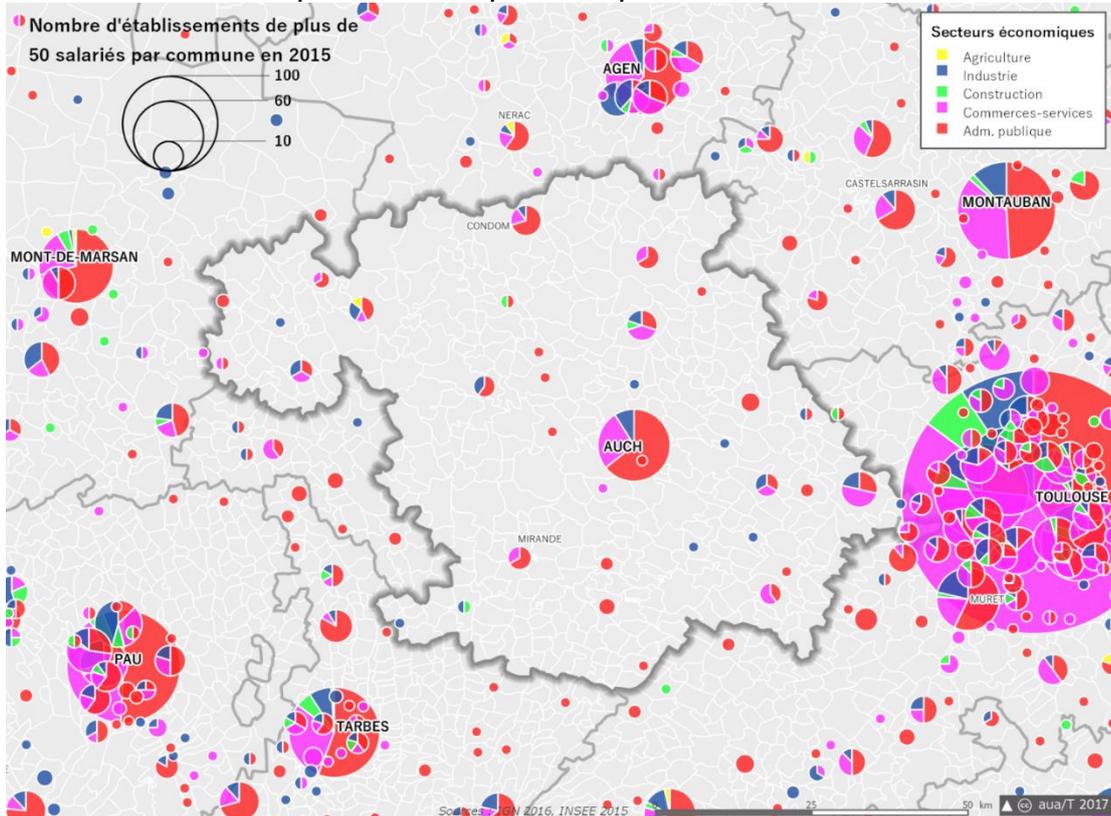
Sur le territoire du SCoT de Gascogne, on note la présence sur le territoire de 200 établissements de plus de 50 salariés, employant 18 200 personnes (soit 38 %). Ces établissements sont principalement localisés sur Auch (environ 40 %).

Nombre d'établissements et de postes par secteurs en 2015



Source : Insee 2015

Nombre d'établissements de plus de 50 salariés par secteurs par commune en 2015 - Source : Insee 2015



## Dynamique des grandes fonctions économiques

### Note méthodologique

L'analyse fonctionnelle des emplois développée par l'Insee depuis 2010 permet de mettre au cœur de l'analyse le poids des métiers exercés dans les entreprises. Grâce au regroupement des professions, cette approche permet de faire apparaître de grandes fonctions transversales aux différents secteurs d'activité.

15 fonctions sont ainsi définies, et peuvent être regroupées en 4 grandes catégories :

- **Fonctions de production** : agriculture, bâtiments-travaux publics, fabrication
- **Fonctions de l'économie présentielle** : administration publique, distribution, éducation, formation, santé, action sociale, services de proximité
- **Fonctions transversales** : entretien, réparation, transports, logistique
- **Fonctions métropolitaines** : commerce inter-entreprises, conception, recherche, culture, loisirs, gestion, prestations intellectuelles

### Une économie présentielle très présente, notamment à Auch, et en forte croissance

Les emplois des fonctions présentielles sont ceux qui visent à satisfaire les besoins de fonctionnement du territoire, notamment ceux de la population. Ils regroupent les emplois liés à l'administration publique, la distribution, l'éducation, la formation, la santé, l'action sociale, et les services de proximité.

Ces emplois représentent 41 % de l'emploi total du territoire SCoT de Gascogne.

Cette prédominance des fonctions de l'économie présentielle s'explique plus particulièrement par de nombreux emplois dans les secteurs de la santé et de l'action sociale (7 030 emplois en 2014) ainsi que dans les services de proximité (6 900 emplois).

Cette forte présence de l'économie présentielle dans le tissu économique ne constitue cependant pas une spécificité du SCoT de Gascogne. Les

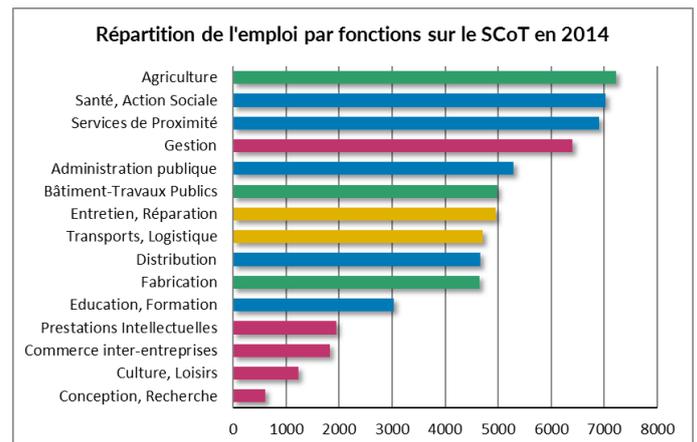
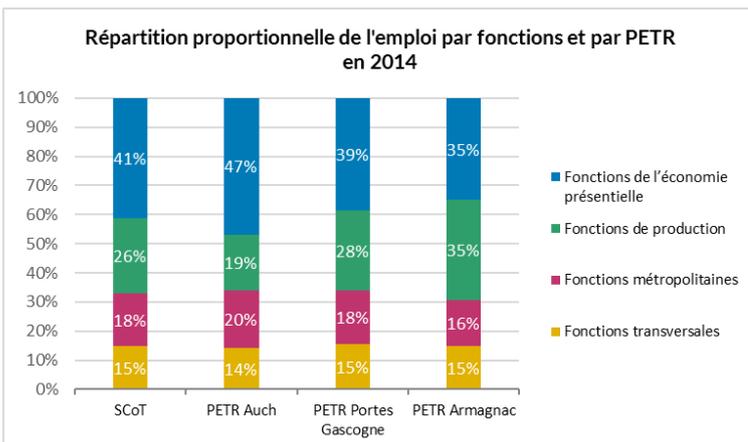
départements limitrophes présentent d'ailleurs des taux comparables voir supérieurs (48% pour les Hautes-Pyrénées, 44 % pour le Tarn par exemple).

Du point de vue de la répartition sur le territoire, avec près de 3000 emplois liés à la santé et à l'action sociale, l'économie présentielle apparaît très prégnante sur le PETR d'Auch (47 % des emplois). Cela s'explique notamment par la présence du centre hospitalier d'Auch et du centre hospitalier du Gers, tous deux très pourvoyeurs d'emplois (respectivement 1 400 et 630 emplois).

Du fait de son caractère plus rural, le PETR pays d'Armagnac fait apparaître une proportion bien moindre des emplois liées aux fonctions de l'économie présentielle (35 % de l'emploi du PETR) mais, la mise en perspective du nombre d'emplois présentiels par rapport à la population du PETR (130 emplois présentiels pour 1 000 habitants) apparaît plus favorable que sur le PETR pays Portes de Gascogne.

Sur ce dernier, l'économie présentielle représente 39% de l'emploi, mais seulement 117 emplois présentiels pour 1 000 habitants. L'accès aux biens et services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population apparaît ainsi plus faible sur cette partie du SCoT, induisant des déplacements vers les secteurs extérieurs pour satisfaire des besoins non couverts localement.

L'analyse de l'évolution de l'emploi par fonction entre 1999 et 2014 met en évidence une tendance de fond liée à l'accroissement de l'économie présentielle sur le SCoT de Gascogne, et montre que ce sont plus particulièrement les fonctions liées à la santé et à l'action sociale, mais aussi aux services de proximité, qui connaissent des progressions importantes. Le vieillissement de la population, particulièrement marqué sur le SCoT de Gascogne, devrait contribuer à la poursuite du développement de ces fonctions dans les années voire décennies à venir.



## Des fonctions de production, notamment liées à l'agriculture, importantes mais en diminution

Les emplois liés aux fonctions de production (agriculture, bâtiments-travaux publics, fabrication) représentent, eux aussi, une part non neutre de l'emploi sur le territoire du SCoT (26 % de l'emploi). Cette forte proportion constitue davantage une spécificité territoriale dans la mesure où ces fonctions apparaissent bien plus importantes que sur les départements limitrophes (23 % sur le Lot ; 21 % sur le Tarn par exemple).

La prégnance de l'agriculture et de la filière agroalimentaire évoquée précédemment explique l'importance de cette fonction de production sur le territoire. En effet, les emplois liés à l'agriculture représentent 7 230 emplois en 2014 et

représentent la fonction la plus pourvoyeuse d'emplois.

Du point de vue de la répartition territoriale, il faut noter que le PETR pays d'Armagnac se distingue largement avec 35 % de l'emploi lié aux fonctions de production. Pour les CC de la Lomagne Gersoise, de la Ténarèze et du Grand Armagnac, les emplois liés à l'agriculture (plus de 1 000 emplois pour chacun de ces EPCI) sont d'ailleurs les plus pourvoyeurs pour le territoire.

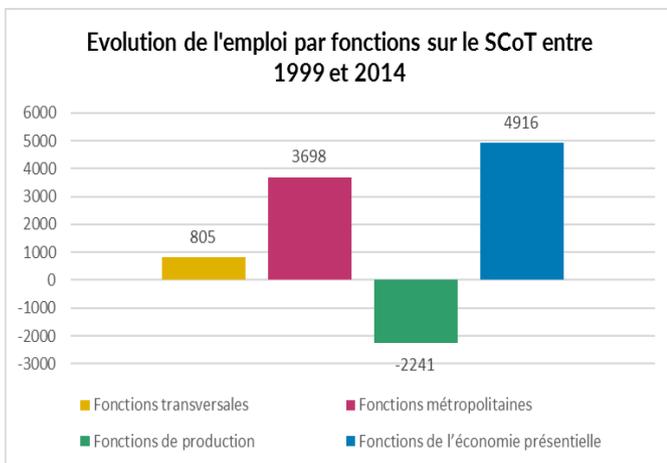
A l'inverse, avec à peine plus de 200 emplois liés à l'agriculture, la CC de la Gascogne Toulousaine apparaît, elle, très peu orientée vers les fonctions liées à l'agriculture.

L'analyse de l'évolution de l'emploi entre 1999 et 2014 montre que les fonctions production sont en diminution du fait des pertes d'emplois conséquentes liés à l'agriculture (- 2240 emplois, soit une perte des effectifs de 13 %).

### Comparaison de la répartition de l'emploi par fonctions entre le SCoT et les départements limitrophes

Emploi par fonctions en 2014	Scot	Haute-Garonne	Gers	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Hauts-Pyrénées	Tarn-et-Garonne
Fonctions transversales	15%	14%	15%	16%	17%	14%	14%	16%
Fonctions métropolitaines	18%	32%	18%	17%	18%	22%	18%	18%
Fonctions de production	26%	15%	27%	22%	23%	20%	20%	21%
Fonctions de l'économie présenteielle	41%	39%	41%	44%	42%	43%	48%	44%

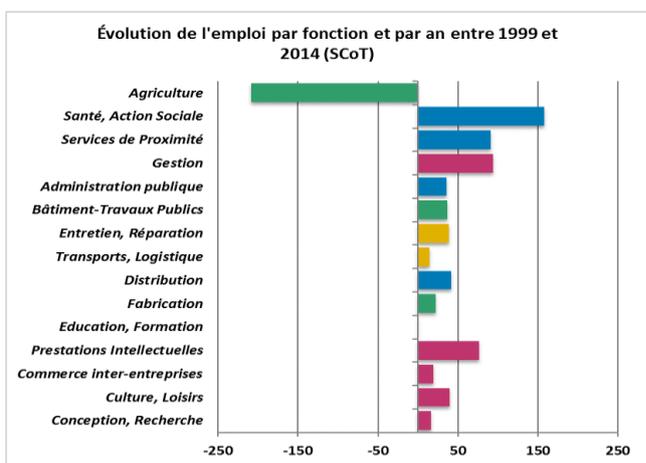
Source : Insee



Source : Insee

## Des fonctions métropolitaines peu représentées mais en croissance

Les emplois liés aux fonctions métropolitaines (prestations intellectuelles, culture/loisirs, commerces inter-entreprises...) représentent « seulement » 18 % des emplois du SCoT de Gascogne. Cette proportion est similaire aux départements du Tarn-et Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Lot et Garonne, mais apparaît bien moindre que la Haute-Garonne (32 %) et les Pyrénées Atlantique (22 %).



Ces fonctions à haute valeur ajoutée sont fondamentales pour le développement économique des territoires dans la mesure où elles sont porteuses d'innovation et de développement économique. On observe d'ailleurs à l'échelle nationale que les territoires les mieux dotés en emplois métropolitains sont également les territoires les plus attractifs.

Avec 6 400 emplois liés aux fonctions métropolitaines en 2014 sur le SCoT de Gascogne,

ce sont surtout les emplois liés à la gestion qui sont présents sur le territoire.

Les emplois liés aux prestations intellectuelles, au commerce inter-entreprises, à la culture-loisirs et surtout à la conception-recherche (seulement 616 emplois) sont, eux, encore assez peu représentés.

Toutefois, la tertiairisation de l'économie à l'œuvre sur le territoire du SCoT se traduit aussi à travers un accroissement des emplois liés aux fonctions métropolitaines. Les effectifs de ces derniers se sont en effet fortement accrus entre 1999 et 2014 (+ 3 700 emplois, soit +30%), notamment les fonctions liées à la gestion mais aussi celles liées aux prestations intellectuelles qui, même si elles concentrent un nombre d'emplois encore relativement modeste, sont en pleine croissance.

### Un emploi salarié difficile à stabiliser

En 2015, le Scot de Gascogne regroupe 30 500 emplois salariés privés, ce qui représente moins de la moitié de l'ensemble des emplois du SCoT (47 %). Cette proportion s'avère particulièrement peu importante au regard de l'emploi salarié auscitain qui représente lui 61 % des emplois de la Région.

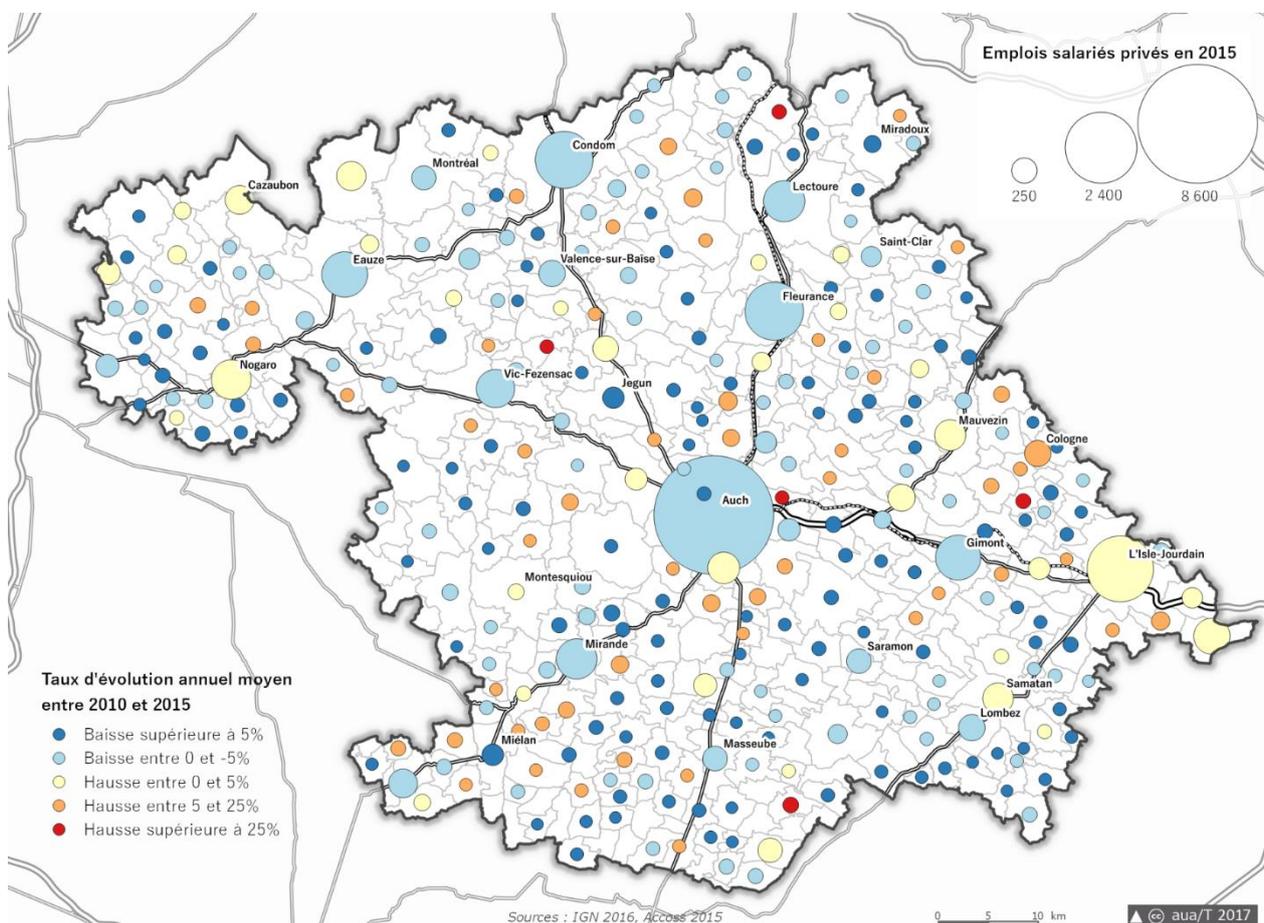
A l'instar de l'emploi total, dix communes regroupent les deux-tiers des emplois salariés privés du SCoT de Gascogne (Auch, l'Isle-Jourdain, Fleurance, Condom, Eauze, Gimont, Lectoure, Mirande, Nogaro et Vic-Fezensac).

Auch rassemble à elle seule 8 600 emplois salariés privés, soit 28 %.

Avec une perte de 550 emplois privés observés depuis 2008, le territoire peine à stabiliser ces emplois, certains secteurs faisant face à de grandes difficultés économiques.

#### Note méthodologique

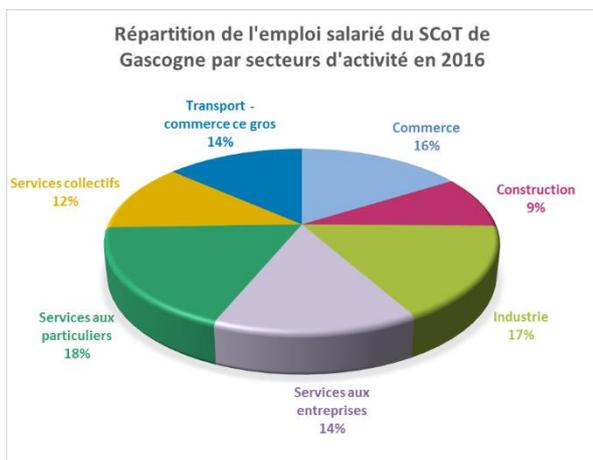
L'analyse de l'emploi salarié privé s'appuie sur les effectifs salariés diffusés par l'Acoss et les Urssaf. Ils correspondent au « nombre de salariés inscrits au dernier jour de la période » renseigné dans le bordereau de cotisations (BRC), et la Déclaration sociale nominative (DSN). Certains salariés ne sont pas pris en compte : les intérimaires pour les entreprises utilisatrices (ils sont comptés dans les effectifs des entreprises de travail temporaire), les apprentis, les élèves ou étudiants effectuant un stage en entreprise, les salariés percevant des sommes après la rupture de leur contrat de travail, les VRP multicartes, les salariés régulièrement détachés en France en vertu de conventions ou de règlements internationaux. Tous les autres salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un dans l'effectif à inscrire sur le BRC, indépendamment de la durée de travail.



Sur cette période, à l'image des évolutions démographiques, l'évolution de l'emploi salarié privé apparaît contrastée : la commune de l'Isle Jourdain a gagné près de 600 emplois salariés privés, Nogaro, près de 140, Mirande une soixantaine, tandis que les communes d'Auch (-280), Condom et Fleurance (env. -170) et dans une moindre mesure Vic-Fezensac (env. -50) ont perdu des emplois

### Des emplois salariés privés principalement orientés vers les services

Les services, qu'ils soient collectifs, aux particuliers ou aux entreprises représentent 44 % des emplois salariés privés du SCoT de Gascogne et sont, pour près de la moitié, concentrés sur le PETR du pays d'Auch.

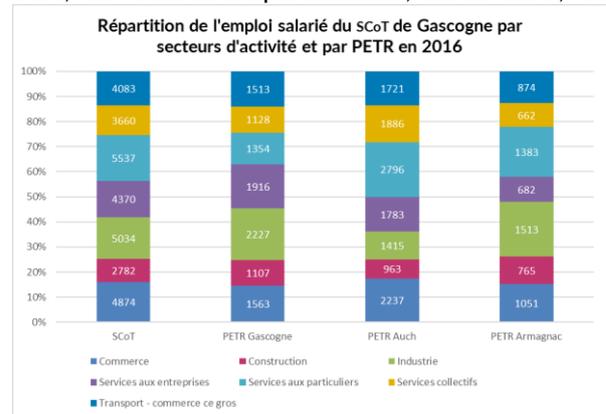


Source : ARCOSS-URSSAF 2016

Il faut toutefois noter que pour ce qui concerne les services aux entreprises, les emplois sont plus nombreux sur le PETR pays des Portes de Gascogne (1 916 emplois) que sur celui du pays d'Auch (1 783 emplois). Le PETR pays d'Armagnac regroupe lui un faible nombre de ces emplois (682 emplois).

Les emplois liés aux services aux particuliers relevant du champ de l'économie présentielle (liés à la démographie, vieillissement de la population, etc.), sont, eux, répartis de manière un peu plus homogène entre les PETR pays d'Armagnac et

Portes de Gascogne. Mais, certains secteurs à l'image de l'administration publique restent très ancrés sur la ville-centre d'Auch (Préfecture du Gers, du Conseil Départemental, de la DDT, de



l'Urssaf, etc.) et expliquent le nombre important d'emplois de ce secteur sur le PETR pays d'Auch.

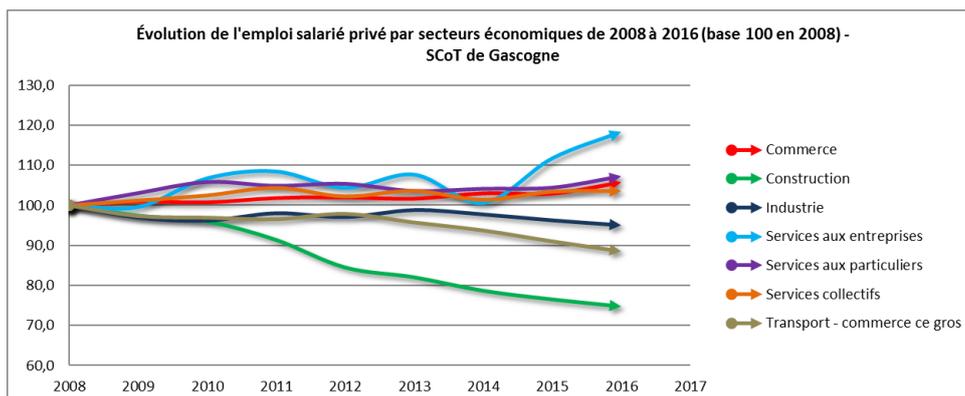
Le secteur industriel représente 17 % de l'emploi salarié et 8,5 % des établissements présents sur le territoire du SCoT de Gascogne.

L'emploi salarié privé qui relève de l'industrie est principalement présent sur les PETR pays des Portes de Gascogne et pays d'Armagnac. A l'inverse, avec seulement 1 415 emplois soit 11 % des salariés, le PETR pays d'Auch regroupe peu d'emplois industriels.

L'analyse de l'évolution de l'emploi salarié sur la dernière décennie montre que deux secteurs sont particulièrement concernés par des baisses d'effectifs : le BTP et la construction qui ont subi des pertes d'emplois très importantes (-880 emplois entre 2008 et 2016), et les transports et le commerce de gros (-400 emplois).

L'industrie a elle aussi connu une diminution de ses effectifs, mais dans une moindre mesure, du fait de sa faible représentativité sur le territoire : -90 emplois.

A l'inverse, les services aux entreprises (+330), aux particuliers (+230), le commerce (+160) et les services collectifs (+120 emplois), parviennent à dégager des gains d'emplois, même s'ils sont mesurés.



## 3.3 Accessibilité

### L'Offre de transport

#### Ce qu'il faut retenir :

- Un territoire « enclavé »
- Un réseau routier maillé mais de faible capacité
- Une offre en modes alternatifs à la voiture individuelle limitée
- Une offre de mobilité « active » (vélos + piétons) axée sur les loisirs

#### Chiffres clés :

2 axes principaux : RN124 et RN 21

240 km de routes nationales

3 500 km de routes départementales

22 aires de covoiturage

1 seule ligne de trains voyageurs

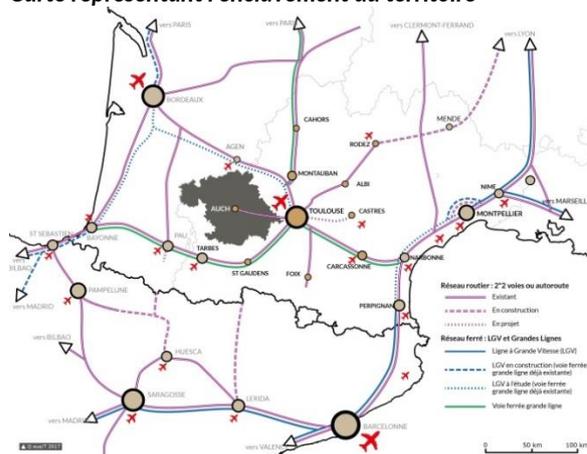
#### Un territoire à l'écart des grands axes de transport (nationaux et internationaux)

La desserte d'un territoire par les différents modes de transport (ferroviaire, aérien, routier) conditionne les échanges avec les territoires extérieurs et donc son degré d'attractivité à la fois pour les populations et les entreprises. Situé à l'extrême ouest de la région Occitanie, le territoire du SCoT de Gascogne demeure à l'écart des axes structurants et des grandes infrastructures nationales et internationales.

Les axes autoroutiers qui permettent la connexion aux grands axes routiers européens contournent le territoire sans le pénétrer : au nord/nord-est l'A62 reliant Bordeaux à Toulouse ; à l'ouest l'A65 (Autoroute de Gascogne) reliant Langon à Pau ; au sud/sud-est l'A64 (ou E80 pour l'appellation européenne) reliant Toulouse à Bayonne via Tarbes et Pau.

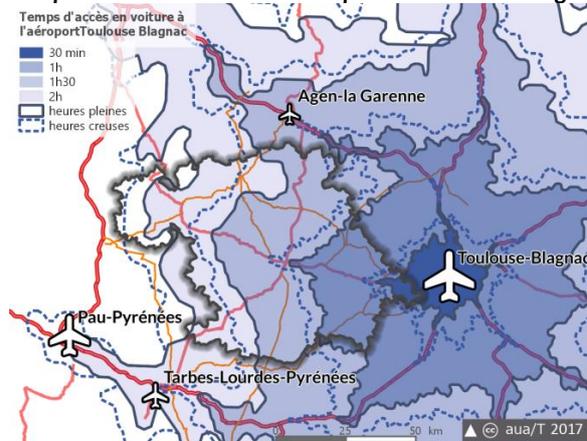
Les aéroports de voyageurs se localisent également en périphérie du territoire : l'Aéroport international Toulouse-Blagnac (8,1 M de passagers en 2016), Pau-Pyrénées (608 000 passagers en 2016), Tarbes-Lourdes Pyrénées (380 000 passagers en 2016) et Agen-La Garennes (40 000 passagers en 2016). L'aéroport Auch-Gers dimensionné pour l'accueil de vols moyens courriers est exclusivement consacré au développement de la filière aéronautique locale. La part de la population du SCoT ayant un accès à l'aéroport Toulouse-Blagnac à moins de 30 min est de seulement 7 % et de 20 % pour un trajet entre 30 et 60 min (en heures de pointe).

#### Carte représentant l'enclavement du territoire



Source : aua/T, 2017

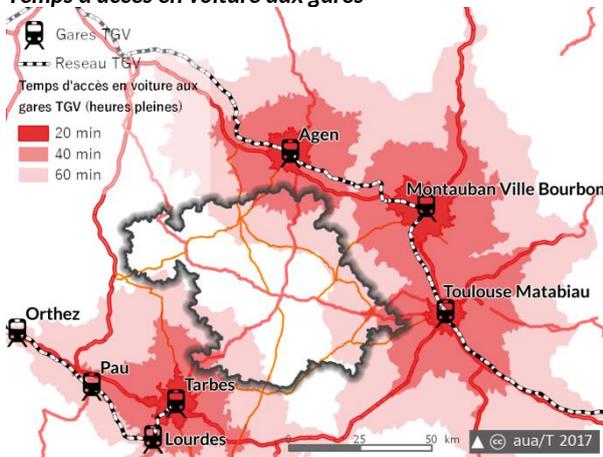
#### Temps d'accès en voiture à l'aéroport de Toulouse-Blagnac



Sources : IGN, SNCF

Les gares TGV se situent elles aussi en dehors du territoire. Les plus proches sont celles de Toulouse Matabiau (10 M de voyageurs en 2015), Agen (1,2 M), Montauban Ville Bourbon (1 M) et Tarbes (490 000 voyageurs). Les temps d'accès sont très inégaux pour les habitants du territoire. La part de population à moins de 40min en voiture d'une gare TGV est de seulement 12 % et de 36 % pour un trajet entre 40min et 1h (heures de pointe du soir). Le **projet de Ligne Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse** qui fait partie du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest(GPSO) ne concerne pas non plus directement le territoire. En revanche, il prévoit la desserte des gares d'Agen, de Montauban et de Toulouse et l'amélioration des temps de parcours en lien avec Paris.

**Temps d'accès en voiture aux gares**



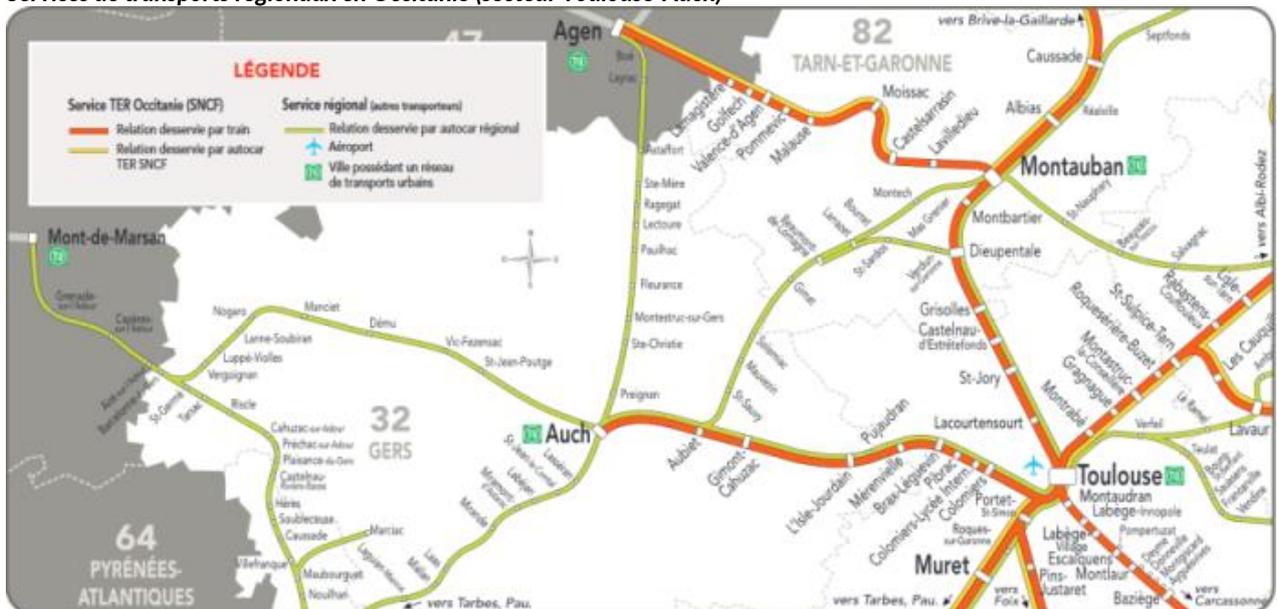
Sources : IGN, SNCF

**Desserte régionale**

La ligne ferrée régionale reliant Auch à Toulouse dessert également, sur le territoire du SCoT, les gares d'Aubiet, de Gimont Cahuzac et de l'Isle-Jourdain. Mis en place en septembre 2003 le cadencement de la ligne a conduit à une augmentation de l'offre journalière de 8 à 9 aller retour. En principe, il garantit aux usagers un train à horaires fixes. Auch représente 41 %, l'Isle-Jourdain 47 %, Gimont 8 % et Aubiet seulement 2 % du trafic de passagers. La ligne TER est non électrifiée sur la portion gersoise et pour l'essentiel composée d'une voie unique. Le temps de trajet entre Auch et Toulouse en TER reste donc important (1h30 minimum). Les retards et annulations de trains liés à des incidents sont relativement fréquents. Le service est ainsi peu concurrentiel pour les usagers disposant d'un véhicule (1h15 de temps de trajet en voiture).

La région Occitanie organise également cinq lignes de car régionales qui complètent l'offre TER. Elles relient Auch à la Métropole toulousaine et aux grandes agglomérations périphériques (Agen, Montauban, Pau/Tarbes, Mont-de-Marsan). Enfin, deux lignes routières gérées par la région Nouvelle-Aquitaine desservent l'extrémité ouest du territoire : la liaison Agen-Pau avec correspondance pour Mont-de-Marsan via Aire sur l'Adour qui dessert les commune de Nogaro, Eauze et Condom ; la liaison Marmande-Barbotan. Les liaisons en cars sont généralement moins attractives en termes de fréquence et de temps de parcours. Elles répondent le plus souvent à des besoins spécifiques, des captifs notamment (qui ne disposent pas de moyen de déplacement motorisés).

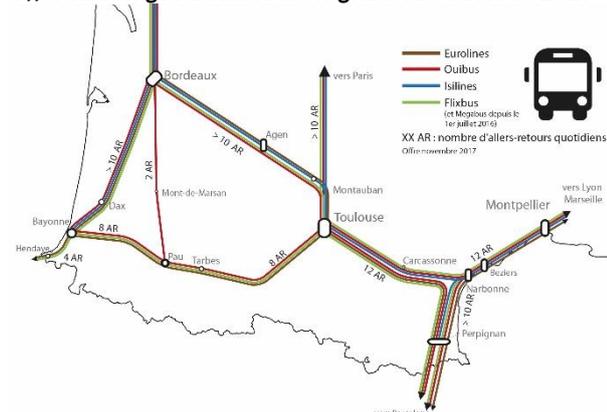
**Services de transports régionaux en Occitanie (secteur Toulouse-Auch)**



Source : SNCF

Malgré la libéralisation des transports de voyageurs par bus encouragée par la loi Macron (juillet 2015), le trajet Auch-Toulouse n'est pas assuré par une compagnie privée de transport en car longue distance. Cette loi, qui offre désormais aux opérateurs de bus la possibilité de proposer des liaisons interrégionales, a permis, sur d'autres territoires, la mise en place de lignes permettant de compléter l'offre publique entre des villes moyennes voisines (Agen, Montauban, Tarbes) et la métropole toulousaine.

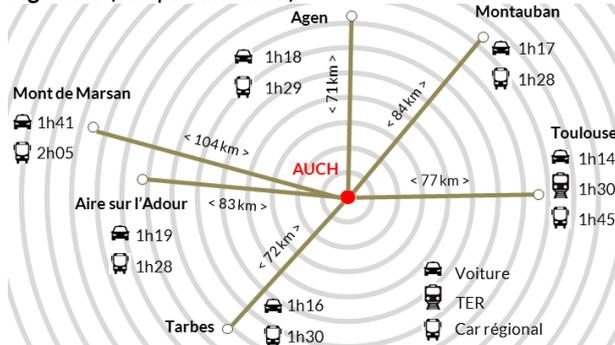
### Offre cars longue distance sur le grand sud-ouest en 2017



Source : Traitements aua/T

Les distances et temps moyens d'accès aux villes périphériques sont globalement équivalents depuis Auch.

### Accessibilité aux villes moyennes et à la métropole régionale (temps minimaux)



Sources : Keolis Pyrénées, TER Occitanie, Google Map ; traitements aua/T

Auch est relié à Toulouse, Agen, Montauban, Tarbes, Aire-sur-l'Adour et Mont de Marsan en 1h30 en moyenne. La voiture reste aujourd'hui le moyen de transport le plus performant quelque soit la destination.

### Desserte interne

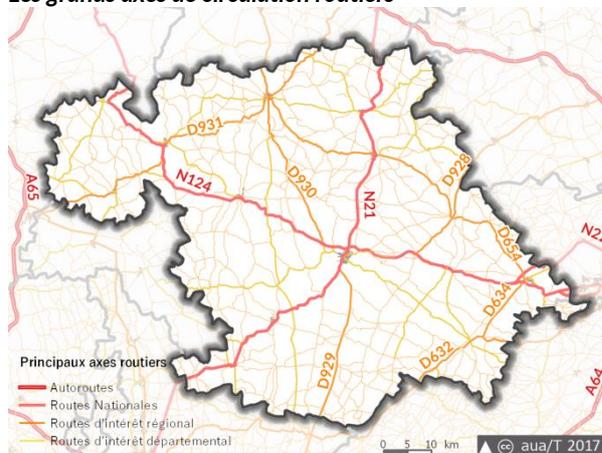
#### Un réseau viaire dense mais « sous calibré »

Outre un réseau dense de voies communales (6 900 km à l'échelle du département) le territoire est maillé par plus de 3 500 km de routes départementales et 240 km de routes nationales.

Le réseau viaire se structure autour de deux axes principaux se croisant à Auch :

- la RN 124 qui rejoint Mont-de-Marsan à l'ouest et Toulouse à l'est ;
- la RN21 qui relie Agen au nord et Tarbes au sud.

### Les grands axes de circulation routiers



Source : IGN

Le territoire est traversé par l'itinéraire Grand Gabarit (IGG) qui rejoint Langon à Toulouse. La RN124, qui traverse le territoire de Barbotan-les-Thermes à l'Isle Jourdain, a ainsi bénéficié d'un ensemble d'aménagements pour permettre le transport de pièces de l'Airbus A380 (élargissement des voies, signalisation...). Le passage de convois entraîne la fermeture de l'axe à fréquence régulière. Des itinéraires de substitution départementaux sont proposés<sup>1</sup>.

### Convoi d'éléments de l'Airbus A380 sur IGG à Eauze



Source : libre de droit

De nombreuses portions du réseau routier présentent des difficultés importantes de circulation. Les zones de dépassement sont peu nombreuses or le réseau est quasi exclusivement constitué de routes à 2x1 voie. Seule la RN124 est

<sup>1</sup> Les voies de substitution sont : la RD626 entre Eauze et Vic-Fezensac, la RD103 et la RD930 jusqu'à Auch, les RD924, RD626, RD348 et RD12 pour atteindre Gimont, la RD928 et la RD654 d'Aubiet jusqu'à l'Isle-Jourdain.

amenée à passer en 2x2 voies sur le tronçon reliant Auch à Toulouse (plus de 2/3 du linéaire sont déjà réalisés). Les travaux devraient être finalisés d'ici 2021.

Les temps de déplacements sont généralement rallongés par un **trafic de poids lourds dense**. En effet le territoire constitue un axe de passage pour les camions en transit depuis l'Espagne.

#### Traversée de Condom



Source : aua/T

Certaines agglomérations sont traversées par des routes nationales et grands axes et subissent le passage des camions en cœur de ville avec toutes les problématiques que cela peut poser en termes de nuisances (sonores, olfactives, paysagères, congestion du trafic, pollution de l'air...) et d'accidentologie. La RD931, classée à grande circulation, traverse entre autres les communes de Condom, Eauze et Nogaro. Les comptages du nombre de véhicules, montre des portions de voies traversant les villes d'Auch, de Vic-Fezensac, de Nogaro, de Mauvezin, de Condom avec une part de poids lourds supérieure à 10 %. Sur certains axes cette proportion frôle les 20 % (Source : CD32).

Plusieurs **projets routiers** sont à l'étude ou en cours et doivent permettre d'améliorer la circulation sur certains axes.



La déviation de Gimont en cours d'achèvement (à l'horizon 2020)

Le contournement Auch/Pavie à venir

Le contournement de Nogaro en attente

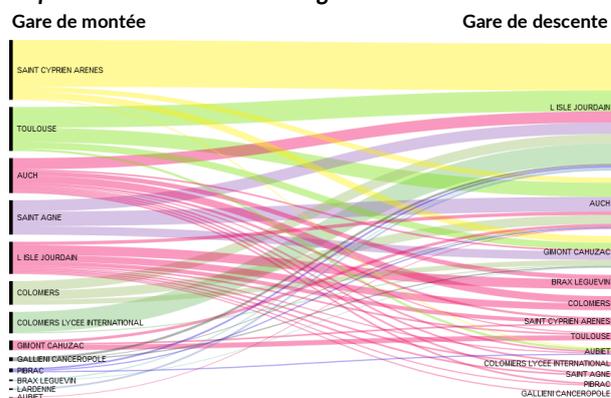
Le projet de dédoublement de la RN21 abandonné (trafic trop faible).

### Une offre de transports alternatifs à la voiture individuelle limitée

En dehors de la ligne TER seuls les réseaux de bus proposent une alternative à l'automobile pour se déplacer sur le territoire du SCoT. Cette situation est caractéristique des territoires ruraux où les faibles densités ne favorisent pas le développement d'une offre en transport collectif du fait d'une desserte souvent complexe à organiser.

Sur 520 usagers de la ligne TER interrogés<sup>2</sup> en provenance ou à destination de l'une des quatre gares du SCoT, seuls 40 usagers déclarent prendre le train pour un déplacement interne au territoire. Une majorité, soit 26 d'entre eux, descendent à l'Isle-Jourdain

#### Déplacements en lien avec les gares du SCoT



Sources : SNCF TER - Occitanie

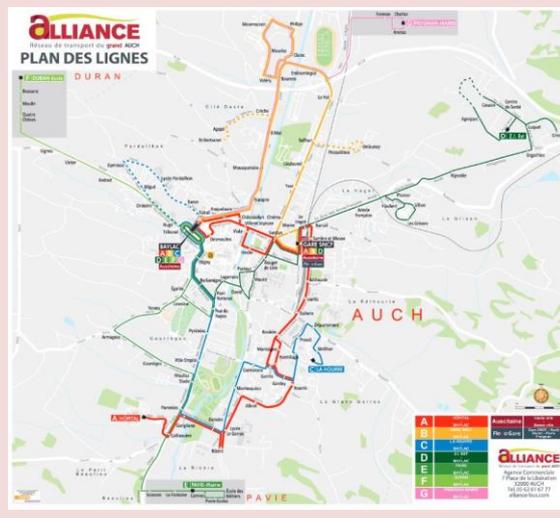
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la région est devenue l'**Autorité Organisatrice de l'ensemble des transports interurbains routiers de voyageurs**, compétence jusqu'à présent assurée par le Service Transport du CD32. Dans ce cadre, la région gère désormais le **transport scolaire** (enseignement primaire et secondaire). Depuis la loi MAPTAM elle est également chef de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transport. L'offre de transport interurbain est assurée par trois lignes de bus régulières (Cazaubon-Eauze-Condom, Condom-Agen, Condom-Auch) et deux lignes sur réservation Mauvezin-L'Isle-Jourdain (correspondance avec L'Isle-Jourdain/Toulouse) et Cazaubon-Eauze-Manciet (correspondance avec Mont-de-Marsan/Toulouse).

<sup>2</sup> Usagers interrogés dans le cadre de l'enquête Origine/Destination conduite par la région en 2013 en période de pointe du soir (les mardi et jeudi).

## Zoom : la desserte urbaine du Grand Auch

Depuis le 1er janvier 2014 la Communauté d'Agglomération du Grand Auch a délégué à la société Keolis l'exploitation du service public des transports en commun de voyageurs sur son territoire. Le **réseau de transports urbains** (Alliance) dessert via 7 lignes régulières les communes d'**Auch**, de **Preignan**, de **Pavie** et de **Duran**. Le samedi et en période de vacances scolaires le service est assuré uniquement en TAD pour certaines de ces lignes. Les principaux pôles de l'agglomération sont desservis régulièrement : le centre-ville, l'hôpital, la gare SNCF, les centres commerciaux et le quartier du Garros. Une navette cœur de ville gratuite (l'Auscitaine) fait la liaison entre la haute-ville et la basse-ville (gare, pôle culturel...).

Le **TAD** qui assurait en complément la desserte de 12 communes de l'intercommunalité a été suspendu dans le cadre de la réorganisation du périmètre de l'EPCI créé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (Grand Auch Cœur de Gascogne). Le réseau Flexo assure un **départ à l'arrivée du TER** depuis la gare SNCF pour la desserte sur demande des communes d'Auch, Pavie, Duran et Preignan. Pour les **personnes à mobilité réduite** le service Handi'Alliance fonctionne sur réservation sur l'ensemble de la CA. Enfin plusieurs **services spécifiques** sont destinés à compléter l'offre pour les scolaires en internat (navette Gare) l'accès au marché, au cimetière et à Emmaüs. Depuis 2002, le site de la gare ferroviaire d'Auch constitue un pôle multimodal qui regroupe la gare routière et un espace dédié au transport scolaire (Source : CD32). **+ vélo ? + covoiturage ? A préciser**



Sur le territoire du SCoT, les services de **Transport A la Demande (TAD)** sont dépendants de l'organisation propre à chaque intercommunalité. Dans l'ensemble, l'offre de TAD proposée permet de rejoindre les principaux pôles de services, communes accueillants des manifestations locales et lignes de transport en commun (ligne SNCF régionale, réseau de cars). En dehors du Grand Auch, au total 9 secteurs sont desservis et gérés par différents maîtres d'ouvrage :

- Saint-Clar/Mauvezin/Cologne (CC Bastides de Lomagne) ;
- Fleurance/Lecture (CC de la Lomagne Gersoise) ;
- Condom (CC de la Ténarèze) ;
- Saramon/ Gimont (CC des Coteaux Arrats Gimone) ;
- Ordan-Larroque (Commune d'Ordan-Larroque) liaison à Auch ;
- Samatan (GESTES - Groupement pour une Entraide Sociale Territoriale En Saves) ;
- Vic-Fezensac (CC d'Artagnan en Fezensac) ;
- Puycastier (Commune de Puycastier) liaison Fleurance ;
- Mielan/Marciac (SIVOM Miélan-Marciac).

On retrouve des fonctionnements et structurations des réseaux très différents d'une CC à l'autre. A titre d'exemple, la CC d'Artagnan en Fezensac couple le service du transport à la demande avec le fonctionnement de la Maison de Santé (1/3 Région, 1/3 CC, 1/3 Département). Le TAD offre un service minimum permettant aux captifs d'accéder aux services, équipements, marchés...

En dehors du transport en commun d'autres solutions peuvent constituer une alternative à la voiture individuelle. Afin de faciliter la **pratique du covoiturage** le département a mis en place une **plateforme en ligne** (<http://www.gers-covoiturage.fr/>) ainsi que **22 aires de covoiturage** à l'échelle du SCoT (25 à l'échelle du Gers).

### Stations de covoiturage



Source : CD 32

En accord avec les communes ces points de rencontre ont été aménagés afin d'optimiser leur utilisation et garantir la sécurité des usagers via notamment des places de stationnement et la mise en place d'une pancarte de signalement. Dans l'objectif de compléter l'offre proposée sur la plateforme le CD32 s'est associé au service proposé par Blablacar (<https://www.blablacar.fr/>). En revanche, aucun système d'auto-partage n'a été développé sur le territoire.

**Signalisation d'une aire de covoiturage du CD32 sur la commune de Valence-sur-Baïse**



Source : aua/T

Plusieurs initiatives sont conduites pour encourager les **déplacements vélos et piétons**. Ceux-ci restent cependant principalement axés sur les loisirs et activités touristiques. Les mobilités actives (vélos et marche) présentent pourtant un potentiel intéressant notamment pour parcourir les courts trajets au sein des bourgs. Dans le cadre de pratiques **intermodales**, elles sont une option souvent intéressante en compléments d'autres modes de transport.

Le CD32 conduit des actions de promotion de l'usage du vélo. L'antenne départementale de la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT) est en charge de la production d'un guide des **16 circuits cyclotouristiques** qui sont les itinéraires les plus empruntés par les cyclistes (sportifs, randonneurs ou promeneurs). Le CD32 mène également un projet de sécurisation des circuits le long des voies communales et départementales.

En janvier 2016, le Comité Départemental du Tourisme Destination Gers a signé avec l'Etat le contrat SPôTT, établi sur trois ans 2016-2018, afin de promouvoir le tourisme durable. Des initiatives en faveur de l'itinérance douce sont conduites dans ce cadre. La V82 qui longe la vallée de la Baïse traverse le territoire du nord au sud. Inscrite au schéma national des **véloroutes et voies vertes** elle constitue un axe central de la mobilité douce sur le territoire permettant la liaison avec d'autres itinéraires majeurs : l'Eurovélo 3 (St Jacques à vélo) et la V80 (Canal des deux mers à vélo) au nord ; la V81 (véloroute du Piémont Pyrénéen) au sud. A l'échelle du SCoT, l'offre d'itinérance s'organise

principalement autour de cet axe via des voies perpendiculaires.



**Caractéristiques de l'itinérance vélo dans le Gers**

Source : stationverte, Atout France

14 stations potentielles réparties sur le territoire du SCoT pour développer une stratégie de **déploiement du vélo à assistance électrique (VAE)** ont été ciblées. Certaines d'entre elles sont positionnées sur des véloroutes. Le site de Samatan a été retenu comme territoire pilote. Après une première année teste, 4-5 autres stations sont à l'étude pour la saison 2017-2018 dont le développement a été confié au cabinet d'étude Indigo et le portage au PETR Pays Portes de Gascogne.

Attente données sur initiatives mobilité douce et tracés (voies vertes, itinéraires cyclistes, GRP, chemins de St-Jacques...)

## Mobilités et modes de déplacement

### Ce qu'il faut retenir :

- Des flux domicile-travail limités entre PETR et une polarisation vers le pôle d'emplois auscitain
- Une attractivité forte du pôle d'emplois toulousains pour la partie Est du territoire
- Des pratiques de déplacements dominées par l'usage de la voiture individuelle

### Chiffres clés :

**220 000** voyageurs en 2015 en gare d'Auch

**80 %** des actifs travaillent et résident sur le territoire

**52 %** d'actifs « stables » résidants et travaillant dans la même commune

**7 600** actifs « entrants » résidant en dehors du SCoT mais y travaillant

### Les migrations domicile-travail

Les navettes domicile-travail représentent une part importante des déplacements et sont la principale cause de congestion du trafic routier aux heures de pointes.

#### Note méthodologique

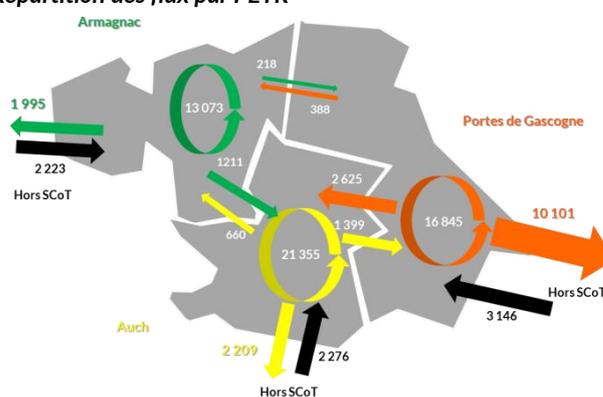
Le fichier des mobilités professionnelles entre domicile et lieu de travail produit par l'Insee est issu de l'exploitation des résultats du recensement de la population. Il mesure un nombre de « migrants alternants », c'est-à-dire le nombre de personnes qui se déplacent entre leur lieu d'habitation et leur lieu de travail sans donner de précision sur la fréquence (quotidienne, hebdomadaire...) de ces flux.

### Des dynamiques très contrastées entre PETR

En 2014, **80% des actifs occupés résidant dans le territoire du SCoT y travaillent**. Les dynamiques sont cependant très différentes entre les trois PETR. Le nombre d'actifs résidents de chacun de ces territoires est d'ailleurs très inégal, à l'image de leur démographie. Le Pays d'Armagnac représente ainsi 23% de la population en activité habitant le territoire du SCoT, le reste se distribue entre le Pays d'Auch (36%) et le Pays des Portes de Gascogne (42%).

Moins de deux tiers des actifs du PETR Pays des Portes de Gascogne y restent pour travailler, ils sont 84% sur le PETR Pays d'Auch et 79% sur le PETR Pays d'Armagnac. La dynamique de mobilité professionnelle à l'est se distingue ainsi fortement de celle des actifs résidant sur le reste du territoire. Du fait de la forte polarisation exercée par la métropole toulousaine mais également par le pôle d'emplois d'Auch les flux tournés vers l'extérieur du périmètre du PETR Pays des Portes de Gascogne sont importants.

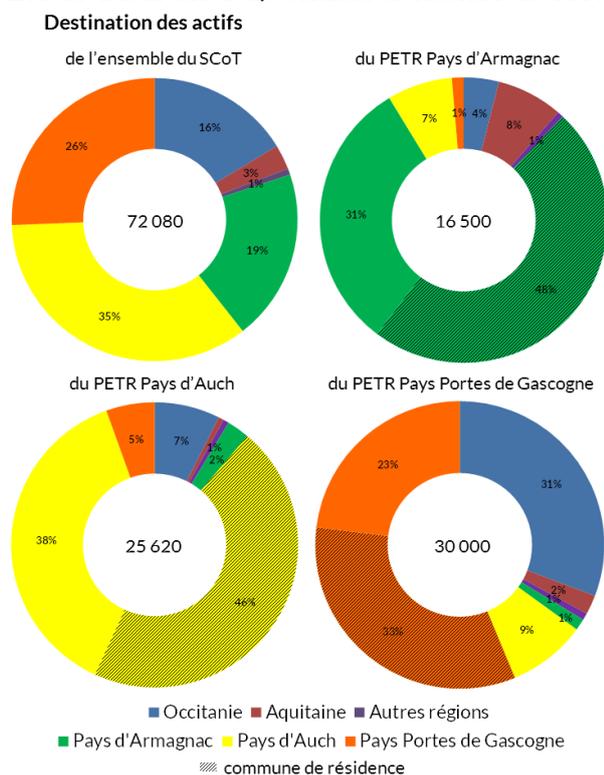
### Répartition des flux par PETR



Sources : Insee, RP 2014

Parmi les 57 800 actifs résidant et travaillant sur le territoire du SCoT, 1 sur 2 reste travailler dans sa commune de résidence. Les déplacements entre PETR sont assez restreints et favorables au Pays d'Auch en raison de la polarisation qu'exerce le pôle d'emplois de la ville-centre. Là encore les dynamiques sont très différentes d'un PETR à l'autre. Seulement 23% des actifs occupés du territoire des Portes de Gascogne travaillent dans leur PETR mais hors de leur commune de résidence.

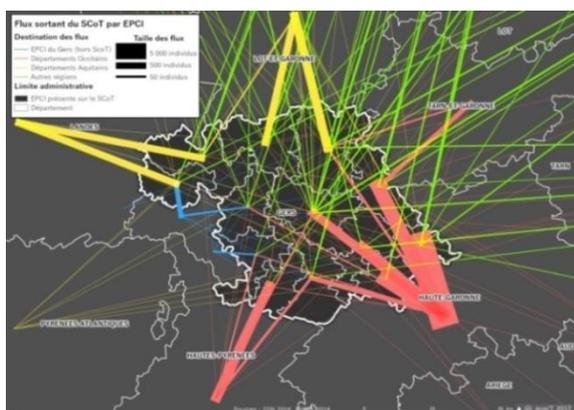
## Lieu de travail des actifs résidant le territoire du SCoT



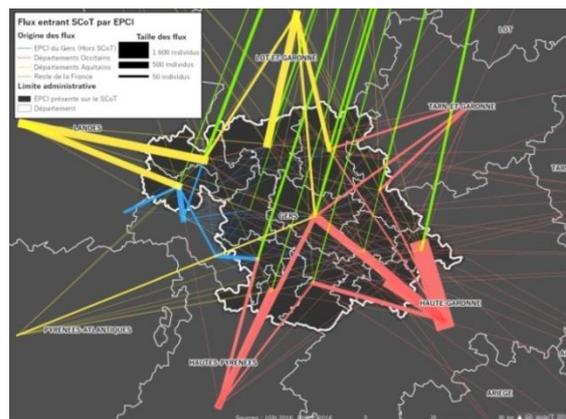
Source : Insee, RP 2014

## Des flux sortant favorables au pôle d'emplois toulousain

Le territoire se caractérise par **plus d'actifs sortant (14 300) que d'actifs entrant (7 650)**. La destination privilégiée par les « sortants » est le bassin d'emplois toulousain qui polarise deux tiers des flux sortants du SCoT. 60% des flux à destination du département de la Haute-Garonne proviennent de la Communauté de Commune de la Gascogne toulousaine. Pour le reste des actifs sortant, 21% travaillent dans les autres départements limitrophes (Lot-et-Garonne 7%, Hautes-Pyrénées 6%, Landes 5%, Tarn-et-Garonne 3% et Pyrénées-Atlantiques 1%) et 5% le reste du département du Gers. Les actifs sortant du Pays d'Armagnac du fait de la proximité des Landes et du Lot-et-Garonne sont plus nombreux à rejoindre l'Aquitaine (8%) que l'Occitanie (4%).



Plus de 40% des actifs qui entrent sur le territoire pour y travailler résident en Haute-Garonne, 13% dans le reste du Gers. Les principaux flux proviennent ensuite dans l'ordre des Landes, des Hautes-Pyrénées et du Lot-Garonne. En termes de répartition, plus de 3 100 actifs viennent travailler sur le PÉTR Portes de Gascogne, plus de 2 200 sur chacun des deux autres PÉTR. Ce sont d'abord les communes limitrophes qui profitent de cet afflux d'actifs en provenance des départements extérieurs, puis la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne.

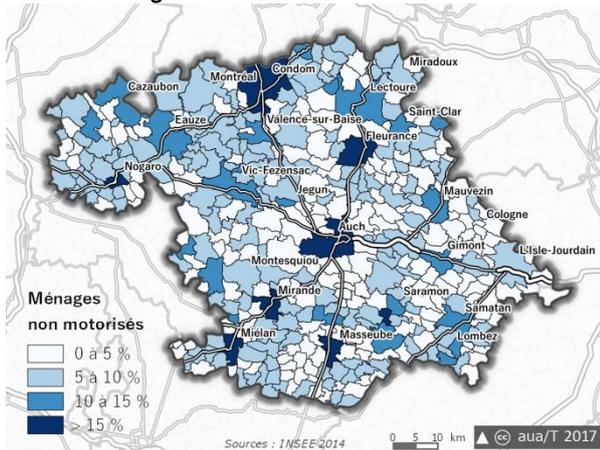


## Une prédominance de la voiture (individuelle)

Le SCoT de Gascogne n'échappe pas à l'hégémonie de la **voiture individuelle**. Sur l'ensemble du territoire, cette situation concerne les déplacements vers les lieux d'emplois mais également les déplacements du quotidien. En 2013, **90 % des ménages possédaient au moins une voiture**. Situation classique pour un territoire rural où la dispersion de l'habitat et de l'emploi favorisent ce type de pratique de mobilité. Outre des problématiques liées aux difficultés de déplacement sur le territoire, l'importance du trafic automobile est source de nuisances sonores, olfactives, d'émissions de polluants et de gaz à effet de serre qui nuisent à la qualité de l'air.

A contrario, dans les zones les plus enclavées, la faible motorisation d'une partie de la population (personnes âgées, jeunes...) conjuguée à la faible desserte par les TC peut avoir pour corolaire l'isolement. Le co-voiturage et le Transport A la Demande (TAD), peuvent alors à la fois constituer des modes alternatifs à l'usage systématique de la voiture solo et garantir l'accessibilité à des personnes « isolées » aux lieux d'activités.

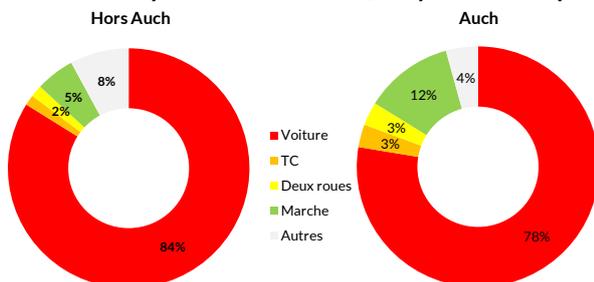
## Part des ménages non motorisés



Source : Insee, 2014

En 2014, la part des actifs allant travailler en voiture était de 84 % soit une proportion équivalente à celle du département mais 5 points plus élevée qu'à l'échelle régionale (78 %). L'usage de modes alternatifs à l'automobile est faible. La commune d'Auch, qui constitue le principal pôle d'emploi du territoire, se distingue par une pratique plus importante de la marche (12 %). Le service de desserte urbaine permet d'atteindre une part de 3 % par les TC.

## Modes de déplacement des actifs ayant un emploi

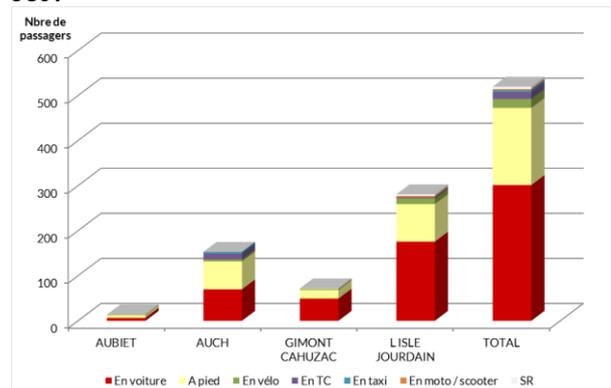


Source : Insee, RP 2014

L'analyse des modes d'accès et de diffusion des usagers de la ligne TER sur le territoire du SCoT<sup>3</sup> montrent une prédominance de l'usage de la voiture (58 %). Cependant, un usager sur trois se rend ou quitte la gare à pied. Le vélo et les transports en commun (bus urbain, car régional ou départemental) représentent respectivement 4 % et 3 %. La proportion d'usagers utilisant la voiture est plus importante pour les gares de Gimont et de l'Isle Jourdain alors que près d'un usager sur deux se rendent à la gare d'Auch ou la quittent à pied. Lorsque les conditions sont réunies (densité, accessibilité, TC, ...) la part de la voiture baisse.

<sup>3</sup> Les résultats de l'enquête Origine/Destination, conduite par la SNCF en 2013, ont été analysés pour les modes d'accès des usagers des gares de montée du SCoT et pour les modes de diffusion des usagers des gares de descente du SCoT.

## Modes d'accès et de diffusion des usagers des gares du SCoT

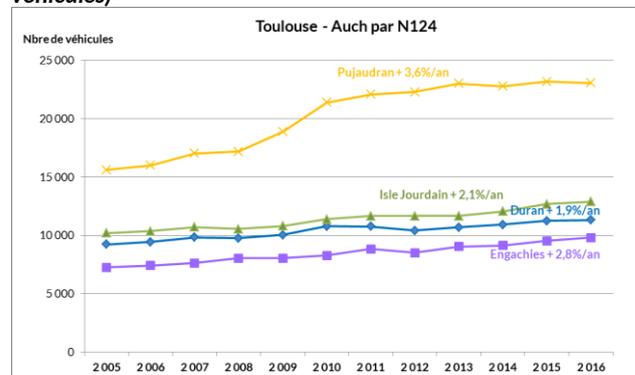


Sources : SNCF TER - Occitanie

## Un trafic routier en hausse sur l'axe Auch-Toulouse et une fréquentation en baisse de la ligne TER

Les échanges routiers quotidiens entre la CA du grand Auch et la grande agglomération toulousaine représentent 3 000 véhicules par jour, dont 1 600 véhicules par jour entre les communes d'Auch et Toulouse (Estimations à partir de l'enquête cordon routière 2013 SMTC Tisséo). En 11 ans (2005-2016) le trafic des véhicules légers et poids-lourds est en hausse sur l'ensemble des points de comptage de la RN124 inclus dans le périmètre du SCoT.

## Evolution des trafics moyens journaliers annuels (tous véhicules)

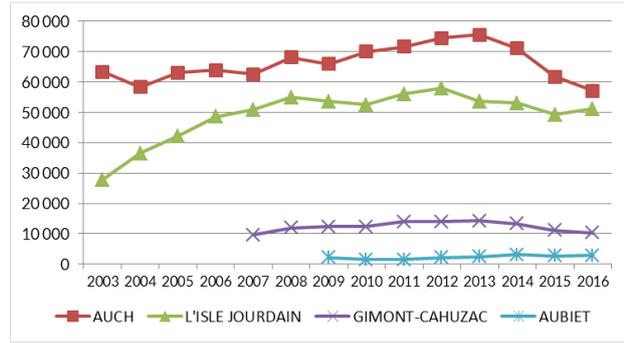


Source : DIRSO

L'évolution récente de la fréquentation de la ligne TER qui relie Auch à Toulouse montre une baisse de fréquentation. Entre 2014 et 2015 le nombre total de voyageurs a baissé de 35 100 pour passer à 547 460 passagers cumulés sur les 4 gares du territoire.

La totalité du trafic ferroviaire comptabilisé entre Auch et Toulouse est en baisse depuis 2012. L'Isle-Jourdain connaît un léger regain de fréquentation en 2016.

**Evolution du trafic ferroviaire annuel entre Toulouse Matabiau et Auch**



Sources : SNCF TER – Occitanie

**Fréquentation annuelle et quotidienne de la ligne TER Auch-Toulouse en 2015**

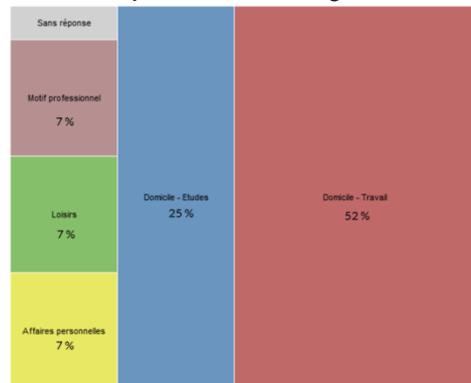


Sources : SNCF, CR Midi-Pyrénées

Si on observe en détail les motifs de déplacements des 520 usagers de la ligne sur le territoire du SCoT, près de 60 % se sont déplacés pour des motifs d'ordre professionnel ou se rendre sur leur lieu de travail, 25 % pour les études.

Attente données sur usages des autres modes de transport (Fréquentation du réseau de bus interurbain ; Pratique du covoiturage et du TAD)

**Motifs de déplacements des usagers**



Sources : SNCF TER – Occitanie, enquête OD 2013

**ANNEXES**



# Sigles

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

**AEU** : Approche Environnementale de l'Urbanisme

**ALUR** : Loi du 24 mars 2014 « pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové » aussi dite Loi Duflot 2

**BPE** : Base Permanente des Equipements

**CA** : Communauté d'Agglomération

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales

**CC** : Communauté de Communes

**CD32** : Conseil départemental du Gers

**DOO** : Document d'Orientations et d'Objectifs

**EIE** : Etat Initial de l'Environnement

**EPCI** : Etablissement de Coopération intercommunale

**IGG** : Itinéraire Grand Gabarit

**INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques

**LGV** : Ligne à Grande Vitesse

**PETR** : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

**PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**RP** : Résidences principales

**RPI** : Regroupement Pédagogique Intercommunal

**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SAU** : Surface Agricole Utile

**SDAASP** : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SMTC** : Syndicat Mixte des Transports en Commun

**SRCAE** : Schéma Régional Climat-Air-Energie

**SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

**SRU** : La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains, couramment appelée loi *SRU*

**TAD** : Transport A la Demande

**TC** : Transport en Commun

**TCSP** : Transport en Commun en Site Propre

**TER** : Transport Express Régional

**TVB** : Trame Verte et Bleue

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Inventaire Ecologique Faunistique et Floristique



Syndicat mixte  
**SCOT**  
de Gascogne

Z.I ENGACHIES  
11 rue Marcel Luquet  
32000 AUCH  
T.05 62 59 79 70

**aua/τ**

Des territoires, un avenir

